

Rapport annuel 2012



Photo de la page couverture :

En novembre 2012, Hydro Ottawa a dépêché des équipes au Connecticut et au New Jersey pour aider à rebrancher environ 500 000 résidents après le passage de l'ouragan Sandy, qui avait causé des dommages considérables dans la région.

Notre mission

La mission d'Hydro Ottawa consiste à créer de la valeur à long terme pour son actionnaire et à apporter ainsi des avantages à ses clients et à la collectivité dans laquelle elle exerce ses activités.

La Société constitue à la fois un atout pour la collectivité et un investissement pour son actionnaire, la Ville d'Ottawa. En qualité d'atout pour la collectivité, notre objectif consiste à fournir à nos clients un service efficace, efficient et fiable et à être un solide partenaire stratégique pour notre ville en contribuant à la mise en œuvre de ses programmes de développement économique et de protection de l'environnement. En qualité d'investissement pour notre actionnaire, il consiste à générer un rendement stable, fiable et croissant.

Table des matières

| | |
|----|--|
| 1 | Profil de la Société |
| 2 | Message à l'actionnaire |
| 5 | Faits saillants sur le rendement |
| 8 | Faits saillants financiers |
| 9 | Rapport sur les opérations |
| 22 | Discussion et analyse de la direction |
| 43 | États financiers consolidés |
| 84 | Rémunération des membres de la haute direction |
| 86 | Gouvernance de la Société |
| 90 | Membres des conseils d'administration |
| 91 | Définitions |

Profil de la Société

La Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. (Hydro Ottawa) est détenue à 100 % par la Ville d'Ottawa. Il s'agit d'une société fermée constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario et régie par un conseil d'administration indépendant composé de 11 membres nommés par le conseil municipal d'Ottawa. Ses principaux champs d'activité sont la distribution d'électricité, la production d'énergie renouvelable et les services connexes. En 2012, Hydro Ottawa possédait et exploitait deux filiales.

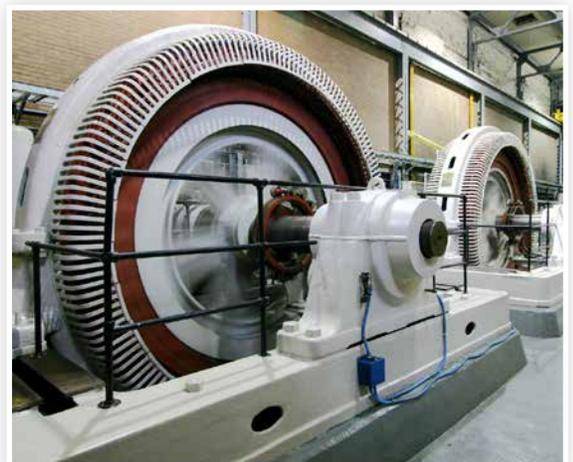
Hydro Ottawa limitée

Hydro Ottawa limitée est une société de distribution d'électricité réglementée qui exerce ses activités dans la ville d'Ottawa et le village de Casselman. Troisième en importance parmi les sociétés de distribution d'électricité appartenant à une municipalité en Ontario, elle possède l'un des réseaux de distribution les plus sûrs, fiables et économiques de la province et dessert plus de 309 000 clients résidentiels et commerciaux répartis sur un territoire de 1 100 km². En vertu de son permis de distribution d'électricité, Hydro Ottawa limitée est tenue de respecter les objectifs établis par la Commission de l'énergie de l'Ontario en matière d'économie d'énergie et de gestion de la demande. Avec un ajout net d'environ 4 200 clients en 2012, son réseau de distribution affiche une augmentation de 1,4 % par rapport à 2011. Par ailleurs, la quantité d'électricité livrée par l'intermédiaire du réseau de distribution d'Hydro Ottawa limitée a augmenté d'environ 0,2 % comparativement à l'exercice précédent. Ses immobilisations ont grimpé de 51,6 millions de dollars, soit 9,0 %.



Énergie Ottawa inc.

Énergie Ottawa inc., principal producteur d'énergie verte appartenant à une municipalité en Ontario, fournit des services de gestion de l'énergie aux clients commerciaux. Elle possède et exploite six centrales au fil de l'eau à la chute des Chaudières, au cœur d'Ottawa. En outre, Énergie Ottawa détient une participation en coentreprise dans deux centrales à biogaz situées à la décharge du chemin Trail, à Ottawa, et à la décharge Laffèche, à Moose Creek, en Ontario. Ces centrales convertissent en énergie renouvelable des millions de tonnes de méthane qui aurait été auparavant brûlé à la torche. Le parc électrique d'Énergie Ottawa permet de produire plus de 320 000 MWh par an, soit assez d'électricité pour alimenter 38 000 foyers.



Message à l'actionnaire

Au nom de la direction et du conseil d'administration de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. et d'Hydro Ottawa limitée ainsi que de nos quelque 650 employés dévoués, nous avons l'honneur de transmettre le présent rapport annuel à notre actionnaire, la Ville d'Ottawa.

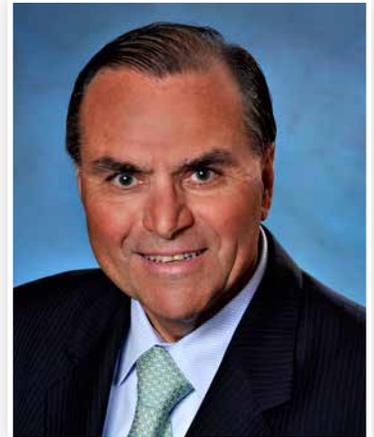
Le présent rapport couvre la première année pour laquelle nous présentons l'information en lien avec l'*Orientation stratégique 2012-2016*, qui a été présentée à l'actionnaire en juin 2012. Cette stratégie quinquennale a pour objectif de faire passer l'entreprise « de la performance à l'excellence » en tirant parti de sa position de fournisseur de services de premier plan et de confiance pour devenir l'une des entreprises de services publics intégrées les plus prospères du Canada.

Au cours de la première année de la période couverte par la nouvelle orientation stratégique, Hydro Ottawa a progressé sur le front d'éléments clés de sa stratégie commerciale, tout en obtenant des résultats financiers supérieurs aux objectifs visés pour l'exercice.

Qui plus est, nous avons continué de jeter les bases pour notre croissance à venir et notre contribution à la collectivité, en particulier grâce à une augmentation appréciable de notre portefeuille d'énergie renouvelable. L'acquisition de trois centrales au fil de l'eau supplémentaires à la chute des Chaudières, qui offrent des possibilités de croissance très intéressantes, fait d'Hydro Ottawa un acteur à long terme du secteur de la production d'énergie. Elle a plus que doublé la puissance du parc d'énergie renouvelable de l'entreprise.

Hydro Ottawa a par ailleurs continué d'être reconnue à titre de chef de file en matière d'innovation dans le domaine du service à la clientèle, des pratiques pour un milieu de travail engagé, des pratiques propres et du rendement global. Cette performance équilibrée montre que nous avons continué de concentrer nos efforts sur les priorités commerciales auxquelles nous devons notre succès à ce jour – un engagement indéfectible à l'égard de la santé financière, de la valeur pour la clientèle, de l'efficacité organisationnelle et de la mission sociale.

En ce qui a trait à la santé financière, le bénéfice net de 31 millions de dollars d'Hydro Ottawa dépasse de 3 millions la valeur prévue dans l'orientation stratégique, poursuivant ainsi la tendance de résultats financiers positifs des dernières années. Au cours des quatre années visées par son plan stratégique antérieur, l'entreprise a enregistré un bénéfice net normalisé de 24 % supérieur aux prévisions et des dividendes de 40 % supérieurs à l'objectif visé, tandis que la valeur pour l'actionnaire s'est accrue de plus de 135 millions de dollars.



Pierre Richard, c.r.
Président du conseil d'administration
Société de portefeuille d'Hydro
Ottawa inc. et Hydro Ottawa limitée



Bryce Conrad
Président et chef de la direction
Société de portefeuille
d'Hydro Ottawa inc.

La valeur pour l'actionnaire a continué de progresser en 2012. En prenant en compte les dividendes versés au cours de l'année et les bénéfices non répartis, elle s'est accrue de 14 %. Les résultats de 2012 ont permis à l'entreprise de verser des dividendes de 18,6 millions de dollars à la Ville d'Ottawa en avril 2013.

Grâce à ses résultats financiers positifs, à son exploitation efficace, à son faible risque commercial et à son approche prudente en matière de gestion financière, l'entreprise a conservé encore une fois en 2012 sa cote de crédit « A » assortie d'une tendance stable.

Hydro Ottawa a maintenu son solide rendement financier grâce à la croissance des produits et à une maîtrise des coûts. Les produits ont augmenté dans chacun des principaux secteurs d'activité de l'entreprise – distribution d'électricité, production d'énergie renouvelable et services de gestion de l'énergie offerts aux clients commerciaux.

Une croissance soutenue des produits découlant de la production d'énergie renouvelable revêtera une importance particulière au chapitre de la valeur pour l'actionnaire dans l'avenir. L'acquisition d'installations supplémentaires à la chute des Chaudières, les possibilités d'expansion sur ce site, la construction d'une deuxième centrale à biogaz à Moose Creek pratiquement achevée et les installations de production d'énergie solaire prévues en partenariat avec la Ville d'Ottawa sont prometteuses à cet égard.

Il demeurera essentiel d'assurer l'efficacité et la maîtrise des coûts dans le secteur de la distribution d'électricité, où tout porte à croire que la croissance des produits ne suivra pas le rythme des pressions inflationnistes. Selon l'édition la plus récente de l'Annuaire des distributeurs d'électricité de la Commission de l'énergie de l'Ontario, Hydro Ottawa s'est classée dans les 15 % supérieurs des distributeurs d'électricité pour les frais de fonctionnement les plus faibles par client.

La maîtrise des coûts permet non seulement d'obtenir des résultats positifs au bénéfice de l'actionnaire, mais aussi d'offrir des tarifs de distribution abordables à près de 310 000 clients résidentiels et commerciaux. De fait, les tarifs de distribution pour le client résidentiel type ont diminué d'un peu plus de 10 % depuis mai 2010, principalement en raison des crédits ponctuels approuvés par la Commission de l'énergie de l'Ontario.

Notre engagement à l'égard de la valeur pour la clientèle ne se limite pas à la facture d'électricité. Loin de là. Nous nous efforçons d'améliorer l'expérience client dans son ensemble, notamment grâce aux nouvelles options en matière de services en ligne et mobiles, en prenant les mesures voulues pour communiquer avec les clients quand et comment ils le souhaitent. En reconnaissance de ces efforts, en 2012, l'Electricity Distributors Association a décerné à Hydro Ottawa le Prix d'excellence dans la catégorie du service à la clientèle et Chartwell Inc. lui a remis un Certificat d'excellence dans la même catégorie. À hauteur de 90 %, le taux de satisfaction de la clientèle s'est amélioré par rapport à l'exercice précédent et il demeure supérieur à la moyenne provinciale.

En vertu de l'*Orientation stratégique 2012-2016*, nous poursuivrons nos efforts en vue d'accroître la valeur pour la clientèle en mettant cette dernière au cœur de toutes nos activités.

La fiabilité du service est un aspect de l'expérience client où nous faisons des investissements sans précédent. Après une année difficile en 2011 en raison de mégapannes attribuables à des orages violents, la fiabilité du service s'est améliorée en 2012. Toutefois, le nombre de coupures de courant chez le client est demeuré supérieur à notre moyenne historique, en raison tant des pertes d'alimentation du réseau provincial que de la défaillance d'équipement dans notre propre réseau de distribution. Cette situation témoigne du défi que pose à l'échelle de l'industrie le vieillissement de l'infrastructure, qui nécessite une accélération des investissements pour remplacer et mettre à

niveau l'équipement. Hydro Ottawa n'a cessé d'augmenter l'investissement de capitaux dans son réseau de distribution au cours des dernières années et elle continuera pendant la période visée par le plan stratégique d'y consacrer des montants similaires ou supérieurs au niveau record pour améliorer la fiabilité au bénéfice de la clientèle.

Hydro Ottawa réagit de manière proactive à une tendance démographique importante observée au sein de l'industrie, soit l'accélération du nombre de départs à la retraite prévue au cours des dix prochaines années. Grâce à des initiatives internes et à des partenariats avec des établissements d'enseignement locaux, l'entreprise s'assure non seulement de répondre à ses futurs besoins en main-d'œuvre et de préserver le savoir existant, mais aussi d'outiller son effectif pour relever les défis de demain.

Au nombre des principales initiatives dans le domaine, mentionnons nos programmes d'apprentissage de métiers et de stages en génie très performants, nos programmes complets de perfectionnement en leadership et en gestion, notre partenariat avec le Collège Algonquin portant sur un programme de formation de techniciens de lignes électriques ainsi que le Laboratoire sur les technologies de réseau intelligent d'Hydro Ottawa à l'Université Carleton.

En outre, Hydro Ottawa demeure une entreprise citoyenne responsable et engagée. Elle aide ses clients à économiser l'énergie, prend un virage vert, sensibilise les élèves des écoles primaires locales à la sécurité électrique et à l'économie d'énergie, encourage ses employés à faire du bénévolat et contribue de manière ciblée à des initiatives communautaires. En 2012, sa campagne de charité en milieu de travail a permis de recueillir un montant record de 201 950 \$ pour Centraide et le Fonds pour un avenir brillant a aidé sept organismes locaux de logement social et d'aide aux sans-abri à améliorer leur efficacité énergétique.

En raison de ses réalisations dans tous les aspects opérationnels clés, Hydro Ottawa a été nommée grande entreprise de l'année 2012 par l'Association de l'énergie de l'Ontario et lauréate Bronze pour le prix de l'entreprise de l'année lors du gala des Ottawa Business Achievement Awards. En outre, elle continue de figurer au palmarès des 25 meilleurs employeurs de la région de la capitale et des 50 employeurs les plus écolos du Canada.

En résumé, nous estimons que 2012 a été pour Hydro Ottawa une année à marquer d'une pierre blanche. Son succès témoigne des compétences et du dévouement de ses employés, qui ne ménagent pas leurs efforts pour en faire l'une des entreprises de services publics intégrées les plus prospères du Canada. Nous sommes très satisfaits des résultats obtenus par l'entreprise en 2012 et nous espérons poursuivre dans la voie du succès en mettant en œuvre l'*Orientation stratégique 2012-2016*.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments dévoués.

Le président du conseil d'administration,



Pierre Richard, c.r.

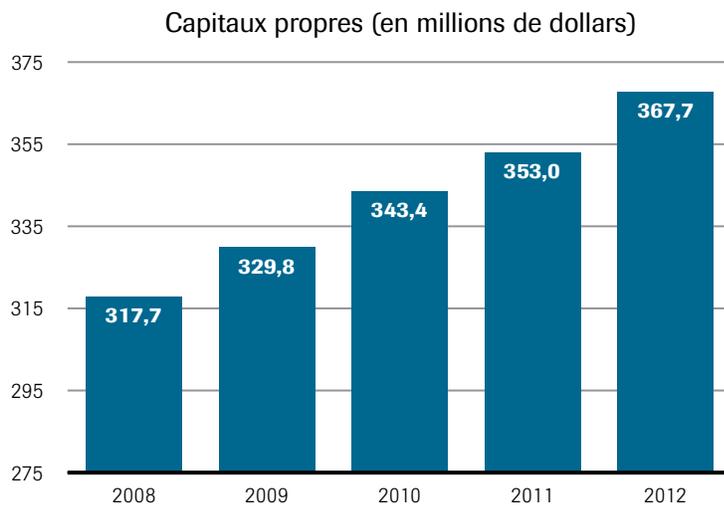
Le président et chef de la direction,



Bryce Conrad

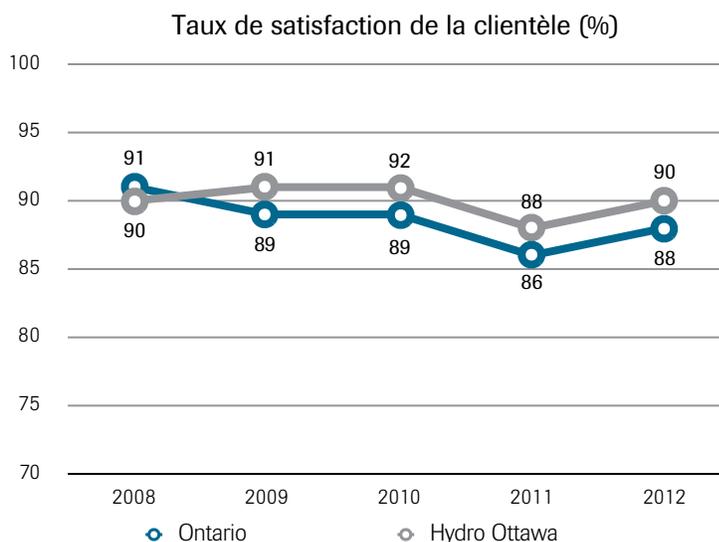
Faits saillants sur le rendement

Au cours des dernières années, Hydro Ottawa a été un chef de file de l'industrie en créant de la valeur pour son actionnaire, ses clients et sa collectivité.



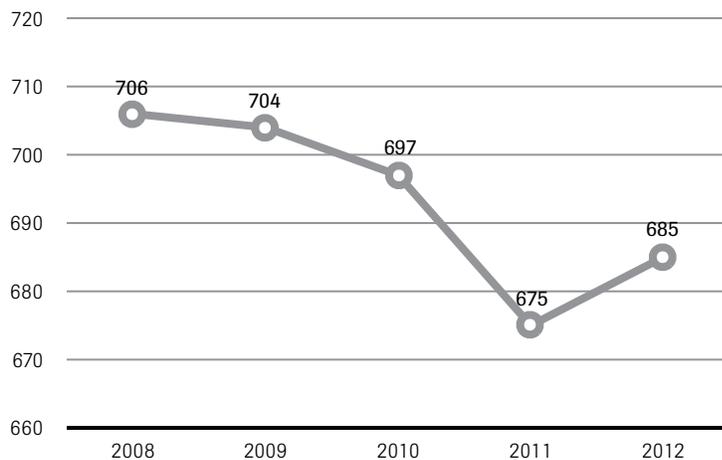
Grâce à une gestion financière prudente et à des investissements soutenus dans ses actifs, Hydro Ottawa a fait augmenter de 50 millions de dollars les capitaux propres et a versé 99,5 millions à son actionnaire sous forme de dividendes au cours des cinq dernières années.

90 % des clients se sont dits satisfaits des services reçus en 2012.



Depuis plusieurs années, Hydro Ottawa mesure la satisfaction de la clientèle au moyen d'un sondage mené par un tiers indépendant. Grâce aux efforts concertés sur le service à la clientèle, ses résultats demeurent très bons et supérieurs à la moyenne provinciale.

Consommation mensuelle moyenne d'électricité (en kilowattheures)

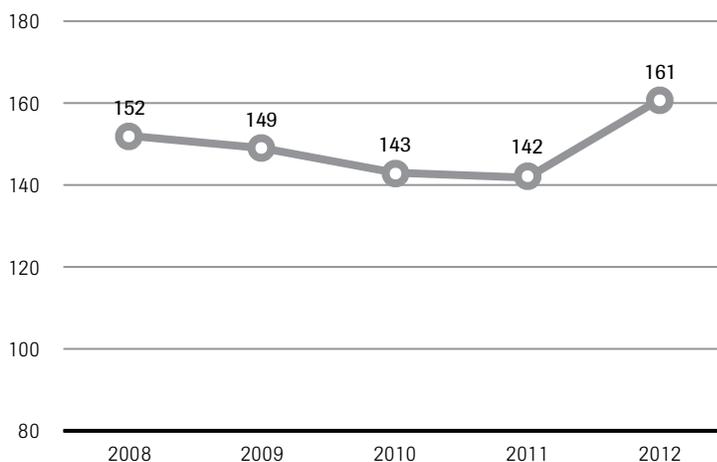


Depuis quelques années, les ménages d'Ottawa consomment moins d'électricité, ce qui est bénéfique pour le portefeuille de nos clients et pour l'environnement. Hydro Ottawa offre à ses clients des programmes d'économie d'énergie ciblés et leur communique de l'information sur les avantages qui en découlent.

À ce jour, les programmes d'économie d'énergie d'Hydro Ottawa ont permis d'économiser **543 millions** de kilowattheures, soit assez d'électricité pour alimenter environ 56 500 foyers pendant un an.

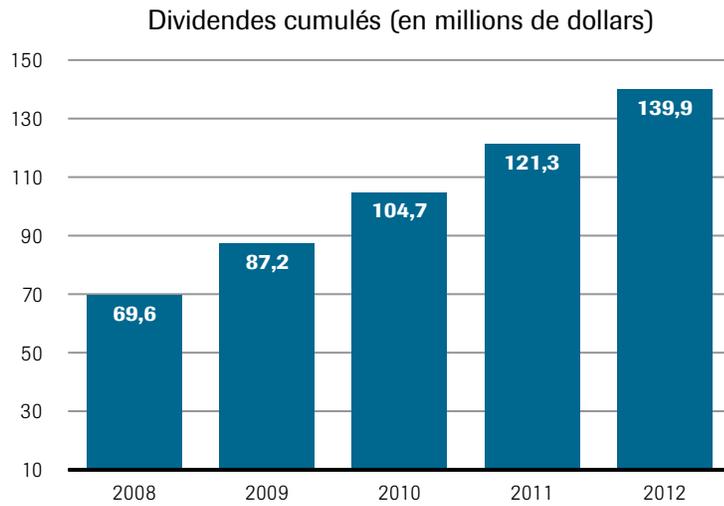
Depuis 2006, Hydro Ottawa s'attaque à un nouveau défi : aider ses clients à réduire leur consommation du produit qu'elle leur livre pour contribuer à assurer un avenir énergétique durable. Elle propose toute une gamme de programmes et de services pour répondre aux besoins d'un public qui a de plus en plus à cœur l'économie d'énergie.

Production d'énergie renouvelable (en gigawattheures)



Énergie Ottawa est maintenant le principal producteur d'énergie verte appartenant à une municipalité en Ontario. Elle peut produire plus de 320 000 MWh par an, soit assez d'électricité pour alimenter 38 000 foyers. Les résultats de 2012 ne sont pas représentatifs de la puissance du parc électrique de l'entreprise, car d'importantes installations de production ont été acquises ou sont entrées en production à la fin de 2012 ou au début de 2013.

À la demande de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, la production d'énergie a été réduite en 2010 et en 2011 en raison des arrêts forcés nécessaires pour permettre de réparer le pont de la Chaudière.



Depuis 2005, Hydro Ottawa a versé 139,9 millions de dollars sous forme de dividendes à la Ville d'Ottawa, dont 99,5 millions au cours des cinq dernières années.



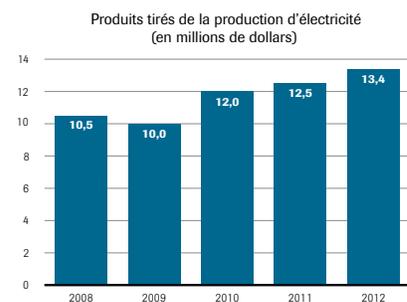
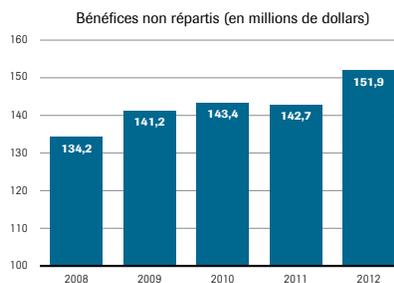
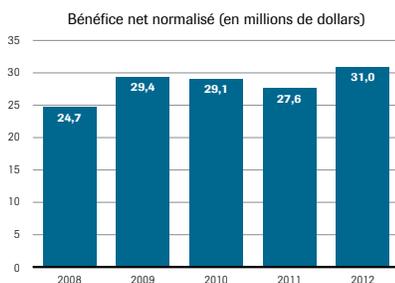
La centrale à biogaz Moose Creek Energy, 4,2 mégawatts (MW).

Faits saillants financiers

(en milliers de dollars canadiens)

| | 2012 | 2011 |
|--|----------------|----------------|
| Produits | | |
| Recouvrement de l'énergie électrique | 709 935 | 663 855 |
| Distribution de l'énergie électrique | 151 936 | 142 688 |
| Autres produits | 38 904 | 33 604 |
| | 900 775 | 840 147 |
| Bénéfice | | |
| Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (BAIIA) | 87 752 | 92 599 |
| Bénéfice avant intérêts et impôts (BAII) | 50 631 | 47 163 |
| Bénéfice net | 30 989 | 26 311 |
| Provenance (et utilisation) des fonds | | |
| Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement | 80 804 | 99 478 |
| Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement (immobilisations) | (142 727) | (77 783) |
| Flux de trésorerie affectés aux activités de financement | (18 290) | (18 600) |
| Ratios | | |
| Ratio du fonds de roulement | 0,73 | 1,24 |
| Ratio d'endettement | 47 % | 42 % |
| Consommation | | |
| Consommation d'électricité* | 7 853 | 7 851 |

* Achats d'électricité



Rapport sur les opérations

Introduction

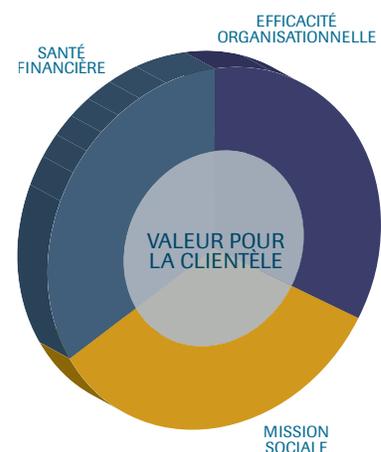
Le Rapport annuel 2012 d'Hydro Ottawa est le premier qui présente l'information en lien avec l'*Orientation stratégique 2012-2016 : Créer de la valeur à long terme.*

L'orientation stratégique a pour objet de faire passer Hydro Ottawa « de la performance à l'excellence » en tirant parti de sa position dominante en qualité de fournisseur de services de confiance pour en faire l'une des entreprises de services publics intégrées les plus prospères du Canada.

Cette stratégie fondée sur les points forts et les réalisations de la Société cadre bien avec un environnement en pleine évolution présentant des possibilités intéressantes pour le groupe d'entreprises d'Hydro Ottawa et la collectivité qu'il dessert.

Afin de tirer le maximum de ces possibilités, Hydro Ottawa concentre ses efforts sur les éléments à la base d'un excellent rendement : la santé financière, la valeur pour la clientèle, l'efficacité organisationnelle et la mission sociale. Ces quatre secteurs d'intervention clés guident sa stratégie commerciale et constituent le fondement de l'information annuelle présentée dans les pages qui suivent.

L'un de nos secteurs d'intervention clé – la valeur pour la clientèle – revêt une importance particulière dans le cadre du nouveau plan quinquennal de l'entreprise. L'essence même de la stratégie commerciale d'Hydro Ottawa consiste à mettre le client au cœur de toutes ses activités.



QUATRE SECTEURS D'INTERVENTION CLÉS

Santé financière

OBJECTIF STRATÉGIQUE

Nous favoriserons une croissance durable de notre entreprise et de nos produits

en améliorant notre productivité et en recherchant les possibilités de croissance qui tirent parti de nos points forts, soit nos capacités de base, nos actifs et notre personnel.

Valeur pour la clientèle

OBJECTIF STRATÉGIQUE

Nous offrirons une expérience client à valeur ajoutée

en fournissant à prix compétitif des services fiables, novateurs et adaptés aux besoins.

Efficacité organisationnelle

OBJECTIF STRATÉGIQUE

Nous atteindrons l'excellence en matière de rendement

en instaurant une culture d'innovation et d'amélioration continue.

Mission sociale

OBJECTIF STRATÉGIQUE

Nous contribuerons au bien-être de la collectivité

en agissant en tout temps à titre d'entreprise socialement responsable et engagée.



Accroissement de la production d'énergie renouvelable à la chute des Chaudières

En novembre 2012, Hydro Ottawa a acquis de Domtar Inc. trois centrales hydrauliques et des droits supplémentaires d'utilisation de la rivière à la chute des Chaudières. Cette acquisition stratégique a plus que doublé la puissance de son parc hydraulique et a fait de l'entreprise un acteur à long terme de l'industrie de l'énergie verte. Énergie Ottawa, filiale d'Hydro Ottawa, est maintenant le principal producteur d'énergie verte appartenant à une municipalité en Ontario.

Grâce à la transaction portant sur les centrales de la chute des Chaudières, la puissance de notre parc hydraulique est passée de 17 à 38 MW. Nous avons également acquis une participation supplémentaire de 38,3 % dans le barrage-voûte et les derniers droits d'utilisation de la rivière sur le site, qui offre une possibilité d'expansion telle que notre parc hydraulique pourrait atteindre une puissance de 60 MW.

Nos centrales au fil de l'eau produisent de l'énergie verte en continu sans émettre de gaz à effet de serre. Elles font l'objet d'une entente d'achat à long terme qui assure des produits stables et un rendement pour l'actionnaire.

Santé financière

Nous favoriserons une croissance durable de notre entreprise et de nos produits en améliorant notre productivité et en recherchant les possibilités de croissance qui tirent parti de nos points forts, soit nos capacités de base, nos actifs et notre personnel.

Grâce à ses excellents résultats dans chacun de ses secteurs d'activité, Hydro Ottawa a surpassé ses objectifs financiers pour 2012, tout en continuant de jeter les bases de sa croissance future.

Nous nous sommes engagés à créer sans relâche de la valeur pour l'actionnaire et à fournir d'excellents services aujourd'hui et à l'avenir, tout en maintenant les coûts et les tarifs de distribution aussi bas que possible.

Résultats financiers

Le bénéfice net d'Hydro Ottawa pour 2012 a atteint 31,0 millions de dollars, surpassant ainsi de 3,0 millions l'objectif prévu dans l'*Orientation stratégique 2012-2016*. Si l'on exclut les activités non récurrentes pour établir une comparaison sur 12 mois, le bénéfice net a augmenté de 3,3 millions de dollars, soit 12 %, par rapport aux résultats de 2011.

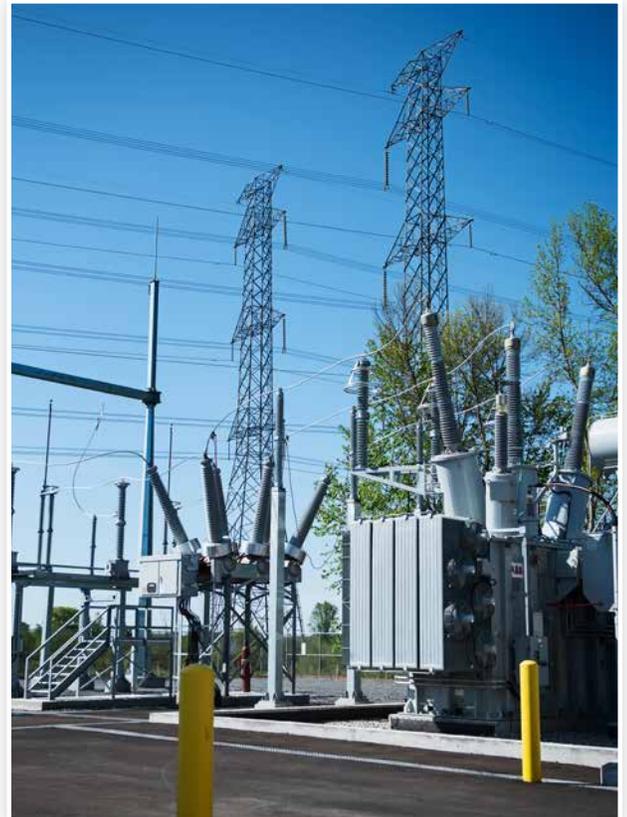
En 2012, les produits se sont chiffrés à 190,8 millions de dollars (sans compter le coût de l'électricité transféré aux autres intervenants), ce qui représente une augmentation de 8 % par rapport à l'exercice précédent. Les produits se sont accrus dans chacun des principaux secteurs d'activité de l'entreprise : distribution d'électricité, production d'énergie et services de gestion de l'énergie pour les clients commerciaux.

Valeur pour l'actionnaire

Avec un rendement annuel des capitaux propres de 8,6 %, Hydro Ottawa a continué de fournir une excellente valeur à son actionnaire en 2012. La valeur totale pour l'actionnaire – y compris les dividendes versés et les bénéfices non répartis – a augmenté de 14 % pendant l'année.

Depuis 2005, Hydro Ottawa a versé à la Ville d'Ottawa des dividendes totalisant 139,9 millions de dollars, dont 18,6 millions qui découlent du rendement de 2012.

Grâce à l'excellent rendement soutenu d'Hydro Ottawa, à son risque commercial faible et à son approche prudente en matière de gestion financière, les deux agences de notation ont maintenu sa cote de crédit « A » assortie d'une tendance stable.



Tarifs et maîtrise des coûts

Les tarifs de distribution d'électricité Hydro Ottawa sont établis à l'issue d'une audience publique tenue par la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO), organisme provincial qui est chargé de réglementer dans l'intérêt public les industries provinciales de l'électricité et du gaz naturel et dont l'orientation stratégique est dictée par le gouvernement de l'Ontario. La CEO approuve les tarifs qui s'appliquent à la distribution de l'électricité par les entreprises de services publics comme Hydro Ottawa en s'attachant à protéger les intérêts des consommateurs relativement aux prix, tout en s'assurant que les entreprises fournissent des services d'électricité adéquats, sûrs et fiables.

Les tarifs de distribution en vigueur en 2012, approuvés en 2011, ont entraîné une diminution de 7 % de la portion de la facture d'électricité du client résidentiel moyen (consommation de 800 kWh par mois) correspondant à la distribution. Cette baisse résulte de crédits ponctuels approuvés par la CEO ainsi que d'améliorations apportées par Hydro Ottawa en matière de gestion des coûts et de productivité.

L'entrée en vigueur des tarifs de 2012 a modifié les tarifs de distribution d'Hydro Ottawa en fonction des coûts réels et prévus de prestation des services d'électricité à ses clients, ce qui lui assure une source de produits stable au cours des prochaines années.

Nous continuons d'accélérer nos investissements pour remplacer et mettre à niveau l'infrastructure vieillissante, tout en exerçant un contrôle minutieux des frais de fonctionnement, d'entretien et d'administration pour aider à garder les tarifs de distribution à un bas niveau pour les clients.

Gestion de l'énergie et production d'électricité

La production d'énergie renouvelable et la gestion de l'énergie sont deux secteurs d'activité d'Hydro Ottawa qui ont aussi continué de donner de bons résultats en 2012.

Les produits tirés de la production d'énergie renouvelable ont augmenté de 0,9 million de dollars et ce secteur d'activité est appelé à devenir une plus grande source de revenus pour la Société dans l'avenir. En novembre 2012, Hydro Ottawa a acquis de Domtar inc. trois centrales au fil de l'eau à la chute des Chaudières d'une puissance totalisant 21 MW. Elle a ainsi presque doublé la puissance de son parc hydraulique en la portant à 38 MW.

De plus, la chute des Chaudières constitue l'un des principaux sites hydrauliques restants en Ontario qui offrent de bonnes possibilités d'accroissement de la puissance. Hydro Ottawa ira de l'avant avec circonspection pour réaliser ce potentiel de croissance, qui pourrait porter à 60 MW la puissance de son parc hydraulique.



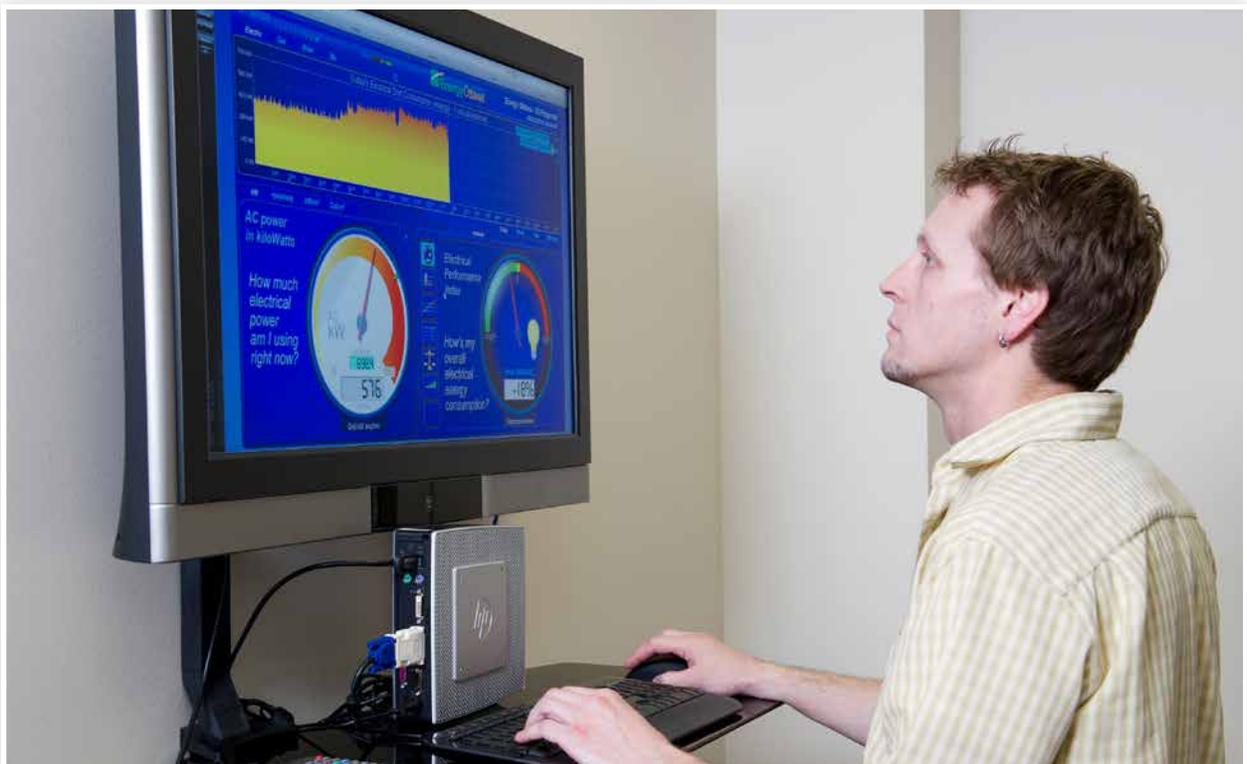
En outre, la construction de la deuxième centrale à biogaz de la Société a été pratiquement achevée en 2012 sur le site de la décharge Lafèche à Moose Creek, en Ontario. D'une puissance de 4 MW, cette installation dans laquelle Hydro Ottawa détient une participation de 50 % est entrée en exploitation commerciale en janvier 2013. Tout comme sa centrale à biogaz du chemin Trail, celle de Moose Creek convertira en énergie verte des millions de tonnes de méthane, qui aurait été auparavant brûlé à la torche. Elle devrait générer des produits d'environ 70 millions de dollars sur 20 ans.

En 2012, la puissance de la centrale du chemin Trail est passée de 5 à 6 MW, soit un ajout d'énergie renouvelable permettant d'alimenter 1 000 foyers supplémentaires. Grâce à cette expansion, PowerTrail a atteint une production record de 34 GWh d'énergie verte, surpassant ainsi les produits prévus.

Hydro Ottawa continue par ailleurs de mettre en œuvre des projets d'énergie solaire, notamment des parcs solaires de 5 et 7 MW prévus respectivement sur les sites de la décharge du chemin Trail et de la décharge Nepean ainsi que plusieurs systèmes de panneaux solaires prévus sur le toit d'immeubles municipaux.

Les produits tirés des services de gestion de l'énergie pour les clients commerciaux ont augmenté de 1,6 million de dollars par rapport à 2011. Cette hausse est attribuable à une demande accrue pour ces services, y compris les vérifications énergétiques de bâtiments commerciaux et des travaux de modernisation clé en main, la modernisation des systèmes d'éclairage de petites entreprises et le passage des appartements en copropriété ou locatifs aux compteurs individuels. Un nouveau « tableau de bord énergétique » permettant de surveiller et d'analyser la consommation dans les installations commerciales a été ajouté aux outils offerts par l'entreprise en 2012.

Nous continuerons de tirer parti des possibilités de croissance dans les secteurs de la production et de la distribution d'électricité et de la gestion de la demande.



Valeur pour la clientèle

Nous offrirons une expérience client à valeur ajoutée en fournissant à prix compétitif des services fiables, novateurs et adaptés aux besoins.

L'essence même de la stratégie commerciale d'Hydro Ottawa consiste à mettre la clientèle au cœur de toutes ses activités. Afin de continuer à connaître du succès dans un secteur énergétique en pleine évolution, la Société devra absolument comprendre les besoins et les attentes des clients – pour la qualité du service, l'énergie propre et la maîtrise des coûts énergétiques – et y répondre.

C'est pourquoi nous nous efforçons de fournir un produit fiable, tout en assurant des services efficaces et conviviaux et en maintenant nos coûts aussi bas que possible.

Qualité du service et satisfaction de la clientèle

Hydro Ottawa a continué d'améliorer le service à la clientèle en 2012 et les commentaires de nos clients nous ont montré encore une fois que nous sommes dans la bonne voie.

À hauteur de 90 %, le taux de satisfaction de la clientèle s'est amélioré par rapport à l'exercice précédent et il demeure supérieur à la moyenne provinciale. Nous réalisons des gains notables d'une année à l'autre au chapitre de la satisfaction des clients à l'égard de notre courtoisie, de nos connaissances et de la capacité de répondre aux demandes dès le premier appel. Le nombre de plaintes des clients qui sont renvoyées à l'échelon supérieur a diminué de 50 % par rapport au taux le plus bas atteint en 2011.

Par ailleurs, nous avons continué d'innover et d'améliorer l'expérience client offerte par Hydro Ottawa. En 2012, nous avons perfectionné nos cartes des pannes en ligne, accru l'éventail et la qualité des services offerts dans *MonLienHydro*, notre portail de service à la clientèle, et lancé une application mobile permettant à nos clients de consulter et de gérer leur compte en tout temps et où qu'ils se trouvent. Nous avons aussi redoublé d'efforts pour faciliter la participation de nos clients grâce aux médias sociaux comme Twitter et Facebook – dans le cadre de notre stratégie visant à communiquer avec eux quand et comment ils le souhaitent.

Nos efforts portent fruit comme en témoigne la participation d'un nombre impressionnant de clients. Plus de 84 600 clients sont maintenant inscrits à *MonLienHydro*, soit une augmentation de 28 % sur un an, tandis que le nombre de clients qui ont adopté la facturation électronique a grimpé de 53 % pour atteindre près de 44 000.

Ces initiatives améliorent non seulement le service en offrant davantage d'options aux clients, mais aussi l'efficacité et elles aident à garder les coûts bas. En reconnaissance des efforts déployés pour améliorer les options libre-service offertes aux clients, l'Electricity Distributors Association a décerné à Hydro Ottawa en mars 2012 le Prix d'excellence dans la catégorie du service à la clientèle et Chartwell Inc. lui a remis en octobre 2012 un Certificat d'excellence dans la même catégorie.

Nous continuons de nous attacher à créer des programmes novateurs à l'intention de nos clients.



Fiabilité

Hydro Ottawa s'efforce de maintenir un approvisionnement fiable en électricité et de rétablir le courant rapidement en cas de panne.

Après des mégapannes attribuables à trois orages majeurs en 2011, la fiabilité du service s'est améliorée en 2012. Toutefois, le nombre de coupures de courant chez le client et leur durée sont demeurés supérieurs à notre moyenne historique, en raison surtout des pertes d'alimentation du réseau provincial, mais aussi d'équipement défectueux.

Comme la plupart des entreprises de services publics ontariennes, Hydro Ottawa doit accélérer le rythme afin de remplacer l'équipement vieillissant. Pour continuer à fournir un service de qualité supérieure, nous avons graduellement accru nos investissements en capital dans notre réseau de distribution d'électricité ces dernières années. Nous prévoyons de poursuivre ces investissements au niveau actuel, voire de les accroître au cours de la période visée par le plan stratégique. Notre *Plan de gestion des actifs* nous permet de hiérarchiser ces investissements de manière à obtenir le maximum d'avantages pour nos clients et de réduire le nombre d'interruptions causées par de l'équipement défectueux.



En 2012, nous avons investi un montant record dans notre réseau de distribution, soit 109,3 millions de dollars, dans des projets d'immobilisations pour préserver la sécurité, la fiabilité et l'efficacité de notre réseau. Les projets d'immobilisations importants étaient les suivants :

- poursuite de la construction du nouveau poste de transformation Terry-Fox pour mieux desservir Kanata Sud et Stittsville;
- modernisation des postes électriques Clyde, Beechwood, Blackburn et Barrhaven pour améliorer la fiabilité;
- augmentation de la capacité du poste de transformation Limebank pour approvisionner le secteur sud de Gloucester en pleine expansion;
- installation de 938 nouveaux poteaux, de 431 nouveaux transformateurs et de 235 kilomètres de nouvelles lignes aériennes.

Maintien des tarifs à un niveau concurrentiel

La facture globale des clients augmente, mais nous continuons de maintenir à un bas niveau les tarifs de distribution. La demande tarifaire d'Hydro Ottawa fondée sur le coût des services approuvée en décembre 2011 s'est traduite par une réduction de 7 % des tarifs de distribution pour le client résidentiel moyen, soit celui qui consomme 800 kWh par mois. Cette baisse résulte de crédits ponctuels approuvés par notre organisme de réglementation ainsi que d'améliorations apportées par la Société en matière de gestion des coûts.

En 2012, la distribution représentait seulement 20 % de la facture totale. Les 80 % restants consistent en frais qu'Hydro Ottawa prélève et transfère aux autres intervenants sans majoration, notamment le coût de l'électricité proprement dite.

Les tarifs de distribution d'Hydro Ottawa lui assurent des produits suffisants pour maintenir la fiabilité de son infrastructure de distribution d'électricité et fournir des services de qualité supérieure.

Efficacité organisationnelle

Nous atteindrons l'excellence en matière de rendement en instaurant une culture d'innovation et d'amélioration continue.

La réalisation de nos objectifs concernant la valeur pour la clientèle et l'actionnaire repose sur un effectif performant et une exploitation efficiente et efficace. À Hydro Ottawa, nous nous efforçons d'obtenir un excellent rendement dans tous les aspects de nos activités.

En 2012, des tiers indépendants ont reconnu de nouveau les efforts que nous déployons pour faire d'Hydro Ottawa une organisation des plus performantes. L'entreprise a figuré pour la cinquième année de suite au palmarès des 25 meilleurs employeurs de la région de la capitale, pour la troisième année de suite à celui des 50 milieux de travail les plus engagés établi par Achievers et pour la deuxième année de suite à celui des 50 employeurs les plus écolos du Canada.



Rendement et productivité

Les frais de fonctionnement par client constituent un important indicateur de productivité. Chaque année, la Commission de l'énergie de l'Ontario compare les distributeurs d'électricité de la province sur cette base. Selon l'édition la plus récente de l'*Annuaire des distributeurs d'électricité*, publié par la CEO, Hydro Ottawa s'est classée à ce titre dans les 15 % supérieurs des distributeurs d'électricité, plus précisément au 11^e rang sur 76 distributeurs.



Nous continuons d'être à l'affût des aspects où il serait possible d'améliorer notre productivité, tout en maintenant, voire en améliorant la qualité du service. En 2012, nous avons continué d'améliorer l'efficacité d'exécution de nos projets d'immobilisations en utilisant la méthode LEAN pour rationaliser et améliorer nos processus administratifs. Nous sommes ainsi parvenus à réduire de 45 % le nombre d'heures supplémentaires imputées aux projets d'immobilisations en 2012 par rapport à 2011.

Nous continuons par ailleurs de faire des investissements ciblés dans la technologie pour améliorer le service et l'efficacité. Mentionnons la mise en œuvre graduelle de technologies de réseau intelligent, qui permettent de mieux réagir à la fluctuation de la demande d'électricité et de rétablir le service plus rapidement après une coupure de courant. Nous avons aussi établi un partenariat entre notre Laboratoire sur les technologies de réseau intelligent et l'Université Carleton.

Des travaux importants ont été réalisés en 2012 sous l'égide du Plan de rationalisation du parc immobilier d'Hydro Ottawa. La stratégie adoptée prévoit la vente de trois installations obsolètes qui nécessiteraient des dépenses en immobilisations majeures au cours des cinq prochaines années. Elle prévoit en outre la construction de deux immeubles, l'un regroupant le bureau principal et le centre des opérations du secteur Est à proximité du chemin Hunt Club et de l'autoroute 417 et l'autre regroupant le centre des opérations du secteur Sud, un centre pour le parc de véhicules et une installation d'entreposage près du chemin Fallowfield et de l'autoroute 416. Lorsqu'elle sera pleinement mise en œuvre, la stratégie devrait permettre d'économiser 3 millions de dollars par an grâce à une réduction des coûts et à une amélioration de la productivité. Ces installations mieux équipées et situées plus stratégiquement nous permettront d'améliorer le service et de réduire les répercussions environnementales de nos activités. En 2012 et au début de 2013, Hydro Ottawa a fait l'acquisition de terrains pour les deux nouvelles installations et entrepris les travaux préparatoires pour la construction de ces installations en vue d'y emménager en 2016.

Un effectif durable et bien préparé

Le maintien d'un milieu de travail privilégiant la santé et la sécurité constitue un volet fondamental de l'engagement d'Hydro Ottawa envers ses employés. De plus, à l'issue de vérifications effectuées en vertu de deux normes reconnues à l'échelle internationale, son système de gestion environnementale et de santé et de sécurité au travail a conservé encore une fois en 2012 la certification OHSAS 18001 et ISO 14001. L'entreprise a donné plus de 21 heures de formation sur les méthodes de travail sécuritaires par employé, et 40 heures de formation aux gens de métier à risque élevé.

Nous avons aussi continué de planifier et de préparer la relève des dirigeants et le maintien de notre capacité au chapitre des métiers spécialisés compte tenu des tendances démographiques et de l'évolution des besoins en compétences. Nous sommes aux prises avec le même problème que de nombreuses entreprises de notre secteur : 47 % de nos travailleurs spécialisés et bien plus de la moitié des cadres seront admissibles à la retraite au cours des dix prochaines années.

La réaction d'Hydro Ottawa à ces tendances est proactive et multidimensionnelle – une planification stratégique de l'effectif est en place à l'échelle de l'organisation pour doter l'entreprise d'un effectif durable et bien préparé au cours des cinq à dix prochaines années.



Hydro Ottawa a un vaste programme d'apprentissage interne pour se doter d'un bon bassin de main-d'œuvre dans cinq métiers spécialisés du secteur de l'électricité. Dix-sept apprentis ont obtenu le titre de compagnon en 2012, ce qui porte à 41 le total de nouveaux compagnons depuis 2010.

En 2012, Hydro Ottawa a conclu une entente de partenariat avec le Collège Algonquin pour offrir un nouveau programme de formation de techniciens de lignes électriques d'une durée de deux ans. Dans le cadre de ce programme, la Société donne des cours permettant d'acquérir à la fois des compétences de base et en matière de sécurité et une expérience d'apprentissage pratique. Les diplômés atteindront le niveau d'un apprenti de 2^e ou de 3^e année, ce qui réduit considérablement le parcours habituel de cinq ans donnant accès au statut de compagnon. Les étudiants de la première cohorte obtiendront leur diplôme en mai 2013. Le nombre de places a été accru en septembre 2012 en raison de la forte demande.

Hydro Ottawa a aussi un programme de stages en ingénierie très dynamique grâce auquel les futurs ingénieurs peuvent suivre une formation complète leur permettant d'obtenir le titre d'ingénieur aussi rapidement que possible et de combler un besoin en main-d'œuvre criant pour Hydro Ottawa. Quatre stagiaires ont obtenu le titre d'ingénieur en 2012.

Hydro Ottawa s'est aussi associée avec le département de génie de l'énergie durable et renouvelable de l'Université Carleton en 2011 afin de mettre sur pied le Laboratoire sur les technologies de réseau intelligent pour ainsi favoriser une recherche novatrice sur les réseaux électriques et promouvoir la formation des ingénieurs dans l'environnement des réseaux intelligents.

Pour assurer une gestion efficace et la relève des dirigeants, Hydro Ottawa s'est dotée d'un programme pour trouver et former de futurs leaders sur une base continue. Grâce à son programme de leadership offert en partenariat avec le groupe MEARIE et la Schulich School of Business de l'Université York, les administrateurs et les gestionnaires peuvent obtenir un certificat de deuxième cycle en leadership dans le secteur de l'énergie.



Un coup de main à nos voisins du Sud après le passage de l'ouragan Sandy

Ottawa a été relativement épargnée en octobre 2012 lors de l'ouragan Sandy, mais le nord-est des États-Unis a été durement frappé.

En bon voisin, Hydro Ottawa a décidé de donner un coup de main.

Une première équipe de 13 préposés à l'entretien des lignes électriques d'Hydro Ottawa s'est rendue au Connecticut, où la tempête avait privé de courant plus de 825 000 foyers et entreprises. Nos employés ont travaillé sans relâche pendant plusieurs jours pour réparer les transformateurs grillés, les lignes électriques tombées au sol et les poteaux endommagés. Ils ont été remplacés par une deuxième équipe de 13 préposés d'Hydro Ottawa, qui ont aidé à rétablir le courant au Connecticut et au New Jersey.

Hydro Ottawa était fière d'envoyer quelques-uns de ses travailleurs les plus compétents pour atténuer la souffrance causée par cette tempête dévastatrice et aider ses voisins du Sud à reprendre une vie normale aussi rapidement que possible.

Mission sociale

Nous contribuerons au bien-être de la collectivité en agissant en tout temps à titre d'entreprise socialement responsable et engagée.

En qualité d'entreprise locale qui fournit des services essentiels aux résidents d'Ottawa, Hydro Ottawa a toujours considéré la contribution au bien-être de la collectivité comme un élément clé de son mandat de base. C'est pourquoi nous demeurons très actifs au sein de la collectivité en améliorant la qualité de vie à Ottawa, en favorisant l'économie d'énergie et la gestion de la demande, en sensibilisant les enfants et les jeunes à la sécurité électrique, en aidant à atténuer les répercussions des coûts de l'énergie pour les moins nantis et en protégeant notre environnement.

En 2012, nous avons également eu la possibilité de remplir notre mission sociale au-delà de la collectivité locale. Hydro Ottawa a envoyé au Connecticut et au New Jersey deux équipes de 13 employés. Elle a été ainsi la première entreprise de services publics ontarienne à fournir des travailleurs et de l'équipement pour appuyer les efforts de rétablissement de l'alimentation électrique aux États-Unis après le passage de l'ouragan Sandy.

Investissement dans la collectivité d'Ottawa

En 2012, notre campagne de charité en milieu de travail a permis de recueillir pour Centraide un montant record de 201 950 \$ grâce aux dons des employés égalés par la Société, portant ainsi à plus de 1,2 million de dollars les montants recueillis au cours des 12 dernières années sous la gouverne d'employés bénévoles.



En 2011, Hydro Ottawa a lancé le Fonds pour un avenir brillant afin de venir en aide aux organismes de première ligne s'adressant aux personnes qui sont sans abri ou qui risquent de le devenir. Ce fonds, constitué des contributions versées par l'employeur à la campagne de Centraide, appuie des projets d'efficacité énergétique qui aident ces organismes à réduire leur facture d'électricité. Les organismes peuvent réaffecter à leurs programmes les montants ainsi économisés. En 2012, nous avons versé plus de 85 000 \$ à sept organismes communautaires pour réaliser des projets tels que le remplacement de vieilles fenêtres ou l'installation d'un système de chauffage à haut rendement énergétique. Depuis son lancement en 2011, le Fonds a versé plus de 219 000 \$ à des organismes communautaires.

Hydro Ottawa a aussi participé au Programme d'aide aux impayés d'énergie, qui offre une aide financière d'urgence toute l'année. Ce programme provincial a versé 154 232 \$ à 435 ménages à faible revenu d'Ottawa – 1 200 résidents, dont 625 enfants – pour les aider à acquitter leur facture d'électricité. En outre, le programme Aide au logement a offert à 505 ménages une évaluation énergétique de leur habitation, des appareils ou des dispositifs éconergétiques installés par des professionnels et des conseils sur les mesures à prendre pour réduire encore plus leur consommation d'énergie.

Nous sommes fiers que nos employés contribuent à la collectivité en faisant du bénévolat. Cinquante-cinq employés ont participé au nom d'Hydro Ottawa aux Journées d'action communautaire de Centraide ou à la Journée des enfants ayant des besoins spéciaux, activité où les bénévoles d'Hydro Ottawa permettent à plus de 900 enfants ayant un handicap physique ou mental d'avoir un accès exclusif à la Foire de Gloucester.

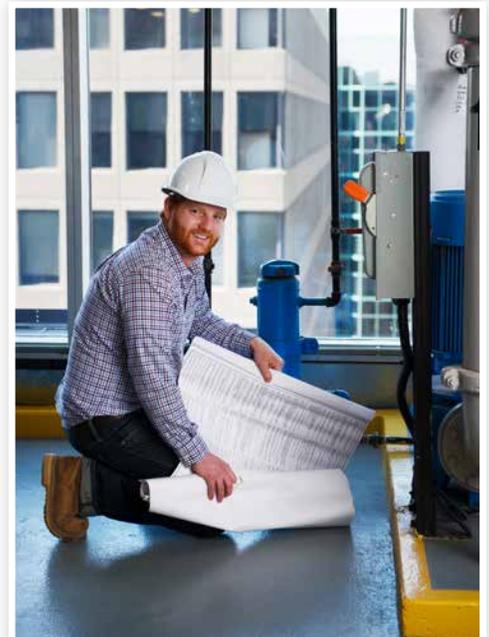
En 2012, Hydro Ottawa a sensibilisé plus de 21 000 écoliers à la sécurité électrique et à l'économie d'énergie en donnant des présentations dans 53 écoles primaires. Elle a aussi donné des présentations sur l'économie d'énergie devant 1 500 élèves de 5^e année répartis dans 28 écoles.

Appui à l'économie d'énergie

Hydro Ottawa demeure un chef de file de la promotion de l'économie d'énergie au sein de la collectivité en aidant les résidents et les entreprises d'Ottawa à consommer l'électricité de façon efficiente et judicieuse. En partie grâce aux efforts déployés par l'entreprise pour promouvoir une culture d'économie d'énergie, la consommation d'électricité des clients résidentiels a diminué de près de 16 % à Ottawa depuis 2006 – elle a été ramenée de 800 à 675 kWh par mois en moyenne.

En 2012, nous avons donné des conseils d'économie d'énergie et communiqué de l'information sur nos programmes dans le cadre de plusieurs activités s'adressant aux consommateurs et aux entreprises. Nous avons aussi proposé toute une gamme de programmes pour aider les clients résidentiels et commerciaux d'Ottawa à réduire leur consommation d'énergie et à économiser de l'argent. Notre équipe d'économie d'énergie a participé à plus de 110 activités communautaires. En outre, dans le cadre des Portes ouvertes Ottawa, plus de 1 100 citoyens ont visité une des centrales de la chute des Chaudières et assisté à des présentations sur l'économie d'énergie.

En outre, nous remplaçons les compteurs collectifs par des compteurs individuels pour aider les propriétaires d'immeubles d'appartements en copropriété ou locatifs à prendre un virage vert. Il a été prouvé que cette méthode incite les clients à prendre conscience de leur consommation d'énergie et à la réduire.



Protection de l'environnement

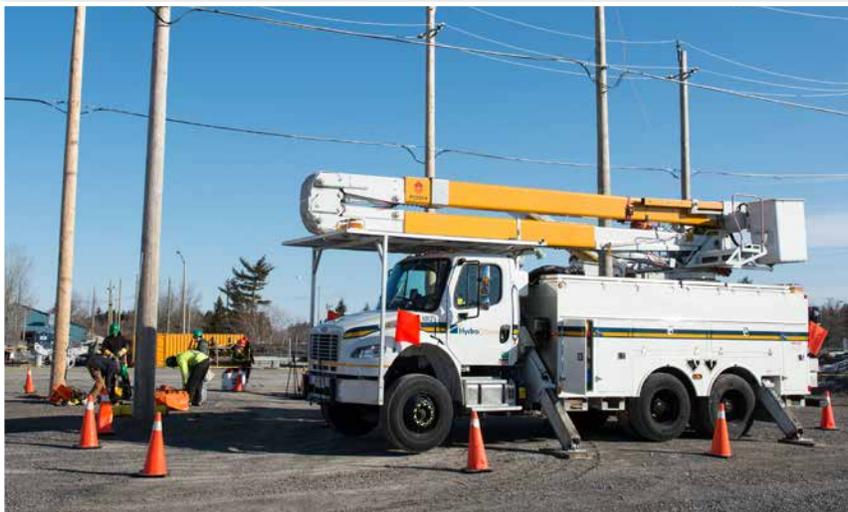
Hydro Ottawa estime qu'un engagement en faveur de la durabilité contribue non seulement à assainir l'environnement, mais aussi à améliorer le rendement de l'entreprise.

Les efforts que nous déployons en faveur de la durabilité sont guidés par une stratégie de viabilité environnementale visant à améliorer l'efficacité énergétique de nos activités et à réduire nos émissions et nos déchets. Notre système de gestion environnementale certifié ISO 14001 en place depuis 2004 fait l'objet d'une vérification chaque année.

En 2012, nous avons figuré encore une fois au palmarès des employeurs les plus écolos du Canada. À hauteur de 92 %, nous avons maintenu un taux élevé de réacheminement des déchets non dangereux. En plus de continuer à rendre notre parc de véhicules plus vert en ajoutant des véhicules hybrides, nous avons mis en place des systèmes d'automatisation de bâtiments dans 13 postes supplémentaires pour économiser l'énergie, mené des essais portant sur la virtualisation des serveurs et les postes de travail virtuels et redoublé d'efforts pour nous procurer les fournitures et les services auprès de fournisseurs locaux. Par ailleurs, nous avons lancé la première phase d'un programme de protection de l'anguille d'Amérique près de nos centrales hydrauliques de la chute des Chaudières. La surveillance de la montaison des anguilles nous permettra de déterminer l'emplacement approprié sur le site pour installer une passe à anguilles permanente.

Nos installations de production d'énergie verte, qui ne rejettent aucun polluant ni aucun gaz à effet de serre, constituent un volet important de notre engagement à protéger l'environnement, tout comme nos programmes visant à promouvoir l'économie d'énergie et l'efficacité énergétique.

Hydro Ottawa s'est associée avec la Ville d'Ottawa en 2012 afin d'installer à l'hôtel de ville une borne de recharge pour les véhicules électriques. Le service de recharge est offert sans frais aux propriétaires de véhicule électrique et les données recueillies dans le cadre du projet aideront la Ville et Hydro Ottawa à élaborer des stratégies relativement à cette technologie importante.



Le parc de véhicules d'Hydro Ottawa comprend 10 véhicules hybrides, dont un premier camion nacelle. Notre politique à cet égard prévoit la recherche de technologies fiables, sûres, viables sur le plan financier et plus efficaces.

Discussion et analyse de la direction

L'analyse de la direction, qui présente un examen descriptif du rendement opérationnel et de la situation financière de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc., doit être consultée en parallèle avec les états financiers consolidés vérifiés et les notes afférentes pour l'exercice clos le 31 décembre 2012. Les états financiers consolidés sont établis conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada prébasculément (« PCGR du Canada prébasculément »), notamment les principes comptables prescrits par la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) dans son guide des méthodes comptables (*Accounting Procedures Handbook*). Toutes les données sont exprimées en milliers de dollars canadiens.

L'analyse de la direction renferme des déclarations de nature prospective, concernant entre autres les futurs résultats d'exploitation et les plans d'avenir. Ces déclarations reflètent les attentes de la direction à la date de publication du présent rapport. En raison des risques et des incertitudes en jeu, il est possible que le rendement, les réalisations ou les résultats réels diffèrent sensiblement des prévisions énoncées ci-après.

Activités de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

La Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. (« Hydro Ottawa » ou « la Société »), qui a été constituée le 3 octobre 2000 en tant que société de portefeuille à but lucratif en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario, est détenue à 100 % par la Ville d'Ottawa (« l'actionnaire ») et régie par un conseil d'administration indépendant dont les membres sont désignés par l'actionnaire.

La distribution d'électricité, la production d'énergie renouvelable et les services connexes constituent les principales activités de la Société. Hydro Ottawa possède et exploite deux filiales :

Hydro Ottawa limitée – À hauteur d'environ 87 % de ses actifs et 92 % de ses produits, la distribution d'électricité par sa principale filiale, Hydro Ottawa limitée, représente l'activité centrale de la Société et, de loin, sa plus importante. Hydro Ottawa limitée est une société de distribution locale (SDL) d'électricité réglementée qui possède et exploite une infrastructure de distribution dans la ville d'Ottawa et le village de Casselman. Première SDL en importance dans l'est de la province et troisième en importance parmi les SDL appartenant à une municipalité en Ontario, Hydro Ottawa limitée dessert de façon fiable et sûre plus de 309 600 clients résidentiels et commerciaux répartis sur un territoire de 1 100 km². En vertu de son permis de distribution d'électricité, elle est tenue de respecter les objectifs établis par la CEO en matière d'économie d'énergie et de gestion de la demande. Hydro Ottawa limitée reçoit l'électricité du réseau provincial et des producteurs intégrés et elle la transporte ensuite sur son réseau de distribution, qui comprend 84 postes de distribution, 167 postes de transformation, 2 700 kilomètres de câbles souterrains, 2 900 kilomètres de lignes aériennes, 43 700 transformateurs de distribution et 48 300 poteaux électriques. Avec un ajout net d'environ 4 200 clients en 2012, le réseau de distribution d'Hydro Ottawa limitée affiche une augmentation de 1,4 % par rapport à l'exercice précédent.

Énergie Ottawa inc. (Énergie Ottawa) – Énergie Ottawa, qui produit de l'énergie renouvelable et fournit des services de gestion de l'énergie aux clients commerciaux, est le principal producteur d'énergie verte appartenant à une municipalité certifié Éco-Logo en Ontario. Par suite de l'intégration d'Hydro Chaudière S.E.C. et

de l'acquisition des installations connexes auprès de Domtar Inc. le 20 novembre 2012, Énergie Ottawa possède et exploite maintenant six centrales au fil de l'eau à la chute des Chaudières. Elle détient aussi une participation dans les entités suivantes :

PowerTrail Inc. (« PowerTrail ») est une coentreprise détenue à 60 % par Énergie Ottawa qui convertit en énergie renouvelable du méthane qui aurait été auparavant brûlé à la torche à la décharge du chemin Trail à Ottawa, en Ontario.

Moose Creek Energy LP (« Moose Creek LP ») est une coentreprise détenue à 50 % par Énergie Ottawa qui facilite la construction et l'exploitation d'une deuxième centrale à biogaz sur le site de la décharge Lafèche à Moose Creek, en Ontario.

Chaudière Water Power Inc. (« CWPI ») est une coentreprise détenue à 66,66 % par Énergie Ottawa (en date du 20 novembre 2012), qui exploite les installations du barrage des Chaudières sur la rivière des Outaouais.

Avec l'acquisition des installations de production supplémentaires à la chute des Chaudières, l'ajout d'une sixième turbine à la centrale à biogaz PowerTrail au milieu de 2012 et le début de l'exploitation commerciale de la centrale à biogaz Moose Creek au début de 2013, la production d'énergie verte d'Énergie Ottawa dépassera 320 000 MWh par an, soit assez d'électricité pour alimenter 38 000 foyers.

Vision et stratégie

NOTRE VISION

Hydro Ottawa aspire à être une entreprise de services publics intégrée de premier plan et de confiance. Cette vision repose sur les objectifs qui ont été fixés pour la Société au moment de sa création – augmenter la valeur pour l'actionnaire, fournir un service efficient et efficace à ses clients et accroître ses activités concurrentielles dans les secteurs qui lui permettent d'optimiser la valeur de ses actifs actuels et de ses compétences de base.

L'*Orientation stratégique 2012-2016* d'Hydro Ottawa a pour objet de faire passer l'entreprise « de la performance à l'excellence » en tirant parti de sa position de fournisseur de services de premier plan et de confiance pour devenir l'une des entreprises de services publics intégrées les plus prospères du Canada.

ENTREPRISE DE PREMIER PLAN

Pour Hydro Ottawa, le maintien d'une position de premier plan signifie qu'elle doit se classer systématiquement parmi les entreprises les plus performantes dans son secteur, dans tous les aspects clés de ses activités, et être reconnue comme un interlocuteur crédible et fiable au sein de l'industrie en aidant à élaborer des réponses stratégiques, réglementaires et opérationnelles aux enjeux décisifs de l'heure.

À mesure que l'industrie évolue en fonction des besoins des clients et des changements technologiques et stratégiques, notre objectif consiste à faire en sorte qu'Hydro Ottawa demeure un chef de file dans ce contexte stratégique en pleine évolution et devienne l'une des entreprises de services publics les plus prospères du Canada.

ENTREPRISE DE CONFIANCE

La confiance est essentielle au succès d'Hydro Ottawa – elle repose sur la conviction non démentie des parties intéressées que nous remplirons notre mission de façon fiable, transparente et responsable.

Établie depuis plus de 100 ans, la Société est profondément enracinée dans la collectivité. Elle continue d'être reconnue comme chef de file dans le secteur des services publics. En 2012, elle a été finaliste pour les prix de Chartwell et a reçu le Prix d'excellence de l'Electricity Distributors Association dans la catégorie du service à la clientèle.

Dans les années à venir, nous continuerons de faire la preuve que nous possédons la force et la capacité nécessaires pour remplir notre mandat et nous nous engageons à exercer nos activités de manière transparente et responsable en ayant à cœur le bien-être de notre collectivité.

ENTREPRISE INTÉGRÉE

La vision stratégique d'Hydro Ottawa prévoit la concrétisation de synergies et d'économies d'échelle dans des services publics « proches du client » afin de créer de la valeur pour l'actionnaire et d'offrir à moindre coût aux clients un service amélioré.

NOTRE STRATÉGIE

La stratégie d'Hydro Ottawa consiste essentiellement à mettre la clientèle au cœur de toutes ses activités. Afin de continuer à connaître du succès dans un environnement en pleine évolution, la Société devra absolument comprendre les besoins et les attentes des clients concernant la qualité du service, l'énergie propre et une meilleure maîtrise de la gestion des coûts énergétiques et y répondre. La valeur que nous fournissons à la clientèle jusqu'à la saisie des données par le compteur et au-delà dictera tous les aspects clés du rendement – notre santé financière et la croissance de l'entreprise, notre efficacité et notre efficacité opérationnelles ainsi que notre contribution au bien-être de notre collectivité.

Pour renforcer sa capacité à répondre aux besoins et aux attentes des clients et assurer sa viabilité financière à long terme, Hydro Ottawa continuera de concentrer ses efforts sur une croissance stratégique dans les secteurs où elle excelle. Notre programme de croissance comporte trois grands volets :

- réaliser des économies d'échelle en élargissant nos activités de distribution d'électricité au-delà du territoire desservi actuellement et tirer parti de nos systèmes de base pour soutenir d'autres services publics;
- augmenter l'offre d'électricité propre pour les clients et les revenus pour notre actionnaire en accroissant notre production d'énergie renouvelable;
- offrir des solutions novatrices aux clients et entreprises qui ont à cœur l'économie d'énergie, tout en respectant les objectifs obligatoires à cet égard établis par la province de l'Ontario, en élargissant notre expertise en matière de gestion de l'énergie.

Pour concrétiser cette stratégie, le plan s'articule autour des quatre aspects clés du rendement auxquels nous devons notre succès à ce jour – nos quatre secteurs d'intervention clés :

- Valeur pour la clientèle : nous offrirons une expérience client à valeur ajoutée.
- Santé financière : nous favoriserons une croissance durable de notre entreprise et de nos produits.
- Efficacité organisationnelle : nous atteindrons l'excellence en matière de rendement.
- Mission sociale : nous contribuerons au bien-être de la collectivité.

Ces quatre aspects clés continueront d'orienter nos activités tout au long de la période visée par le plan stratégique actuel, mais la valeur pour la clientèle revêt une importance particulière.

Nous avons fait des progrès considérables sur le front de notre programme de croissance en augmentant l'offre d'énergie propre grâce aux projets suivants :

Le 20 novembre 2012, Hydro Chaudière S.E.C. (filiale en propriété exclusive d'Énergie Ottawa) a conclu l'acquisition de trois centrales de Domtar Inc. au fil de l'eau supplémentaires à la chute des Chaudières. Les actifs visés par cette transaction de 46,3 millions de dollars comprennent les trois centrales hydrauliques, les immobilisations corporelles et les actifs incorporels connexes ainsi que la totalité de la participation de 38,33 % de Domtar Inc. dans la coentreprise CWPI. Avec cette acquisition, Énergie Ottawa a plus que doublé la puissance de son parc hydraulique en la portant à 38 MW. De plus, la chute des Chaudières constitue l'un des principaux sites hydrauliques restants en Ontario qui offrent une possibilité d'expansion. La puissance des centrales hydrauliques au fil de l'eau d'Énergie Ottawa pourrait atteindre 60 MW dans l'avenir.

En 2012, nous avons achevé la construction d'une deuxième centrale à biogaz à la décharge Lafèche de Moose Creek, en Ontario. L'exploitation commerciale a débuté le 25 janvier 2013.

Hydro Ottawa continue par ailleurs de mettre en œuvre des projets d'énergie solaire, y compris des projets menés en partenariat avec la Ville d'Ottawa.

Distribution d'électricité – Aperçu de l'industrie

RÔLE DES SOCIÉTÉS DE DISTRIBUTION LOCALES

Les sociétés de distribution locales (SDL) de l'Ontario reçoivent l'électricité du réseau de transport haute tension. Après avoir abaissé la tension (à 50 000 volts ou moins), elles distribuent cette électricité aux clients – les foyers, les entreprises, les établissements et l'industrie. En vertu d'une condition du permis de distribution que leur délivre l'organisme de réglementation, la Commission de l'énergie de l'Ontario, les SDL proposent aussi des programmes d'économie d'énergie à leurs clients.

Les SDL ontariennes exercent notamment les fonctions suivantes :

- ◊ **Planification** : Examiner la performance et les tendances, prévoir la croissance de la demande des consommateurs et élaborer les plans d'immobilisations et d'entretien.
- ◊ **Conception** : Respecter les normes et faire preuve de rigueur dans le cadre des projets et des améliorations et mettre en œuvre les plans établis.
- ◊ **Construction** : Exécuter les travaux de construction à partir du concept défini.
- ◊ **Exploitation** : Assurer l'exploitation 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
- ◊ **Entretien** : Gérer les biens matériels.
- ◊ **Rétablissement** : Gérer les pannes de courant et communiquer avec la clientèle.
- ◊ **Mesure** : Mesurer l'électricité consommée par le client.
- ◊ **Facturation** : Obtenir tous les renseignements relatifs à la consommation et envoyer la facture au client.
- ◊ **Recouvrement** : Gérer le recouvrement des paiements.
- ◊ **Économie d'énergie** : Faire la promotion des programmes d'économie d'énergie et de gestion de la demande.
- ◊ **Service à la clientèle** : Gérer les relations avec les clients.

RÉGLEMENTATION

La Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. et ses filiales exercent leurs activités sous le régime de la *Loi de 1998 sur l'électricité* (« *Loi sur l'électricité* ») et de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*.

En qualité de société de distribution d'électricité, Hydro Ottawa limitée exerce des activités réglementées par la CEO et détient un permis délivré par cet organisme. En outre, les activités commerciales de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. et d'Énergie Ottawa sont soumises à des restrictions puisqu'elles sont apparentées à une société de distribution appartenant indirectement à une société municipale. Le 12 novembre 2010, le permis de distribution d'Hydro Ottawa limitée a été modifié de façon à refléter l'obligation d'atteindre les objectifs établis en matière d'économie d'énergie et de gestion de la demande, qui fait désormais partie de son mandat.

Le cadre juridique et stratégique dans lequel la Société exerce ses activités est défini principalement par le gouvernement de l'Ontario, qui adopte les lois et règlements régissant le secteur énergétique provincial. Le ministère de l'Énergie travaille au développement des installations de production et de transport d'électricité et des autres installations reliées à l'énergie en Ontario. De plus, en vertu de la loi, il est responsable de plusieurs organismes, notamment la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (« SIERE »), la Commission de l'énergie de l'Ontario (« CEO ») et l'Office de l'électricité de l'Ontario (« OEO »). Depuis que le gouvernement a restructuré l'industrie de l'électricité en 1998, les entreprises de services publics fournissent des services et s'occupent de la construction et de l'entretien de l'infrastructure de manière à respecter, voire à surpasser les normes réglementaires, tout en réalisant un rendement réglementé sur le capital investi. La CEO met en œuvre et supervise ce cadre en s'assurant que les participants au marché dans les secteurs du gaz naturel et de l'électricité s'acquittent de leurs obligations réglementaires.

En qualité de SDL, Hydro Ottawa limitée est tenue de respecter les exigences prudentielles imposées par la SIERE, notamment le soutien au crédit relatif aux dettes existantes contractées sur le marché sous la forme de lettres de crédit, de dépôts ou de garanties de tiers détenant une cote de crédit conforme aux exigences. La CEO réglemente le secteur provincial de l'électricité. En vertu de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, elle est habilitée à approuver et à fixer tous les tarifs pour le transport et la distribution d'électricité dans la province.

La CEO fixe ou approuve tous les tarifs d'Hydro Ottawa limitée et établit les normes de service et de conduite qu'elle doit respecter conformément à son permis de distribution d'électricité. En qualité de producteurs d'électricité, Énergie Ottawa et les sociétés apparentées sont elles aussi titulaires d'un permis délivré par la CEO.

La gamme d'activités commerciales autorisées en vertu du permis d'Hydro Ottawa limitée a été élargie à la suite de l'adoption de la *Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte* (« *Loi sur l'énergie verte* »). Outre les activités déjà autorisées de distribution d'électricité, de gestion de la charge, de promotion de l'économie d'énergie et de l'utilisation efficace de l'électricité et de sources d'énergie propre, elle peut maintenant posséder et exploiter des installations de production et de stockage d'énergie en respectant certains critères établis.

En vertu de la *Loi sur l'énergie verte*, tous les distributeurs doivent déposer auprès de la CEO un plan visant à faciliter la production d'énergie renouvelable et la mise en place d'un réseau intelligent. Cette loi a aussi modifié le mandat de la CEO, qui doit désormais promouvoir l'économie d'énergie et la gestion de la demande, faciliter la mise en place d'un réseau intelligent et favoriser la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable ainsi que l'utilisation de l'électricité ainsi produite. La Société a déposé un plan en vertu de la *Loi sur l'énergie verte* en même temps que sa demande tarifaire de 2012.

La *Loi sur l'électricité* définit la structure de l'industrie de l'électricité ainsi que le rôle et les responsabilités des parties, notamment la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), l'Office de la sécurité des installations électriques (OSIE), l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO) et l'Entité responsable des compteurs intelligents (ERCI). Elle établit également les droits et obligations des distributeurs. Par exemple, les distributeurs ont l'obligation de brancher sur demande tout bâtiment situé le long de leur réseau de distribution et d'assurer un accès non discriminatoire à ce réseau. La *Loi sur l'énergie verte* prévoit des délais obligatoires et des exigences en matière d'information à chaque étape d'un processus établi pour le raccordement des installations dont la production d'électricité sera vendue par l'intermédiaire du réseau de distribution.

Le marché ontarien de l'électricité est ouvert à la concurrence tant pour le commerce de gros que de détail. Depuis 1999, les distributeurs d'électricité achètent leur électricité sur le marché de gros supervisé par la SIERE et recouvrent les coûts de l'électricité conformément à la procédure imposée par la CEO. Au niveau de la vente en gros, les producteurs peuvent faire des offres sur le marché de l'électricité surveillé par la SIERE ou conclure un marché avec l'OEO. Au niveau de la vente au détail, les consommateurs peuvent acheter leur électricité d'un détaillant autorisé en vertu d'un contrat ou d'un distributeur autorisé, comme Hydro Ottawa limitée, dans le cadre d'un service d'approvisionnement standard (SAS).

Selon le principe du SAS, l'électricité est fournie aux clients par un intermédiaire de sorte que les produits tirés de la vente reflètent son coût. Le SAS fourni aux clients résidentiels et aux petits clients commerciaux est facturé selon une grille tarifaire réglementée (tarification par paliers ou en fonction de la période de consommation), en vertu de laquelle la CEO fixe les tarifs d'électricité pour la province deux fois par an, soit en mai et en novembre, en s'appuyant sur les coûts prévus. La CEO comptabilise dans un compte d'écart le montant correspondant à la différence entre les coûts prévus et les coûts réels jusqu'à ce que les futurs tarifs réglementés permettent de remettre le solde à zéro. Pour les autres clients, le tarif est déterminé en fonction du prix sur le marché au comptant provincial ou selon les modalités d'un contrat de vente au détail.

Que les clients aient conclu un contrat avec un détaillant ou qu'ils soient approvisionnés selon la formule du SAS, il incombe à Hydro Ottawa limitée de fournir l'électricité par l'intermédiaire de son réseau de distribution à tous les clients se trouvant sur le territoire visé par son permis.

En avril 2012, le ministre de l'Énergie de l'Ontario a mis sur pied le Comité ontarien du secteur de la distribution afin qu'il formule des conseils d'expert au gouvernement concernant les mesures à prendre pour accroître les économies dans le secteur afin de réduire le coût de la distribution d'électricité pour les consommateurs. En décembre 2012, le Comité a publié son rapport intitulé *Renouvellement du secteur de la distribution d'électricité de l'Ontario : Le consommateur à l'avant plan*. À la lumière d'un examen approfondi du secteur, il a proposé un nouveau modèle pour la distribution d'électricité en Ontario destiné à instaurer des services publics solides, efficaces et dotés des ressources nécessaires qui permettront de réduire les coûts pour le consommateur et favoriseront une croissance économique soutenue, principalement grâce au regroupement des SDL en entreprises de services publics régionales plus importantes. Hydro Ottawa est bien placée pour tirer parti des possibilités découlant d'une consolidation régionale qui serait manifestement avantageuse pour ses clients et son actionnaire.

DÉTERMINATION DES TARIFS DE DISTRIBUTION

Les entreprises ontariennes de distribution d'électricité, comme Hydro Ottawa limitée, recouvrent leurs coûts auprès des clients grâce à l'établissement de tarifs de distribution qui prennent en compte les coûts liés aux activités suivantes :

- la conception, la construction et l'entretien du réseau de distribution aérien et souterrain, notamment les lignes, les poteaux électriques, les postes de distribution et les transformateurs locaux;
- l'exploitation des réseaux de distribution locaux, y compris les compteurs intelligents;
- la prestation du service aux clients et les interventions en cas d'urgence.

Avant de pouvoir modifier leurs tarifs, les SDL doivent soumettre une demande tarifaire à l'approbation de la CEO, qui suit un processus pluriannuel pour établir les tarifs de distribution d'électricité. Ce processus a pour objet d'encourager les sociétés de distribution à maximiser leur efficacité, tout en générant les produits voulus pour assurer la fiabilité de l'approvisionnement des consommateurs.

Selon ce modèle, un examen de la demande tarifaire fondée sur le coût des services est prévu tous les quatre ans pour établir les tarifs (« révision ») en fonction des coûts engagés par l'entreprise de services publics pour fournir les services. Il s'agit d'un processus transparent qui se déroule devant la CEO. L'année de l'examen de cette demande est suivie par une période de trois ans où les tarifs sont établis au moyen du mécanisme de réglementation par incitatifs. Au cours de cette période, les distributeurs présentent à la CEO une demande tarifaire et les tarifs sont calculés selon une formule qui prend en compte le taux d'inflation, déduction faite d'un facteur de productivité. En limitant les tarifs de distribution, cette façon de procéder incite la direction de la société de distribution à maximiser l'efficacité et la productivité de son entreprise. Pendant la période de réglementation par incitatifs, la société de distribution peut aussi demander un « module de capital marginal » pour répondre aux besoins en capitaux importants et spéciaux. Les distributeurs ne sont pas limités à un seul examen du coût des services sur une période de quatre ans, mais ils doivent montrer clairement pourquoi un rajustement axé sur le mécanisme de réglementation par incitatifs ne leur permet pas d'obtenir des ressources suffisantes pour gérer leurs activités pendant cette période.

Les coûts et les tarifs varient d'un distributeur à l'autre en fonction de facteurs tels que l'âge et l'état des équipements, les caractéristiques géographiques et la distance ainsi que la densité et la croissance démographiques. Les différences de coût entre les sociétés de distribution peuvent aussi être attribuables à la proportion relative de clients résidentiels, commerciaux et industriels.

La facture d'électricité comprend les frais liés à l'électricité proprement dite, aux services sur le marché de gros, aux services de transport et de distribution, au remboursement de la dette et à la taxe de vente harmonisée. Mis à part les produits tirés des services de distribution, les produits découlant de tous ces frais sont perçus auprès des clients sur la base des coûts imputables. Tout écart entre les coûts et les produits perçus est considéré comme un actif ou un passif réglementaire dont le solde sera remis à zéro grâce au rajustement des tarifs au cours d'une période ultérieure.

La SDL conserve les produits tirés des services de distribution, qui ne représentent qu'environ 20 % de la facture d'électricité. Les tarifs de distribution, approuvés par la CEO, comprennent des frais fixes et des frais variables déterminés selon la consommation d'électricité ou de la demande de pointe.

Chaque année, la CEO compare les frais de fonctionnement par client de tous les distributeurs d'électricité de la province. Selon l'*Annuaire des distributeurs d'électricité 2011* (publié en septembre 2012), Hydro Ottawa s'est classée à ce titre dans les 15 % supérieurs, plus précisément au 11^e rang sur 76 distributeurs.

Le 28 décembre 2011, la CEO a rendu sa décision concernant la demande tarifaire d'Hydro Ottawa limitée pour 2012. Elle a accepté les documents justificatifs présentés par l'entreprise concernant la déduction pour fonds de roulement, la charge prévue, le mécanisme d'ajustement pour perte de revenus et une mise en œuvre le 1^{er} janvier 2012. La CEO a réduit le montant demandé par Hydro Ottawa limitée au titre des frais de fonctionnement, d'entretien et d'administration et de la dette à long terme. Dans le cadre du processus d'approbation, elle a autorisé un taux de rendement des capitaux propres de 9,42 % à compter du 1^{er} janvier 2012. La Société estime que les tarifs approuvés par la CEO pour 2012 ont permis à Hydro Ottawa limitée d'exercer ses activités de façon efficace, d'injecter le capital requis pour répondre à ses besoins en infrastructure et de progresser sur le front de toutes les initiatives stratégiques.

En 2011, dans le cadre d'un vaste examen du cadre réglementaire du secteur provincial de l'électricité, la CEO a amorcé un examen du modèle de mécanisme de réglementation par incitatifs de troisième génération pour les distributeurs d'électricité en Ontario. Ce cadre, qui a été utilisé pendant les cinq dernières années, suscite plusieurs préoccupations chez les distributeurs. Par exemple, on estime qu'il ne permet pas un recouvrement adéquat pour les dépenses en immobilisations au cours des années intermédiaires entre deux révisions. À l'automne 2012, la CEO a annoncé un nouveau cadre stratégique pour la réglementation de l'industrie ontarienne de l'électricité (*Renouvellement du secteur de la distribution d'électricité de l'Ontario : Une approche axée sur le rendement*, 18 octobre 2012). Reconnaissant que les besoins des SDL en matière de dépenses en immobilisations varient au fil du temps, le nouveau cadre propose trois modèles entre lesquels les SDL pourront choisir pour établir leurs tarifs :

- mécanisme de réglementation par incitatifs de quatrième génération (qui convient à la plupart des distributeurs);
- mécanisme de réglementation par incitatifs personnalisé (qui convient aux distributeurs dont les besoins en capital sont élevés ou très variables);
- mécanisme de réglementation par incitatifs annuel (qui convient aux distributeurs ayant des besoins en capital supplémentaire limités).

La CEO estime que ces modèles offriront des options appropriées aux distributeurs dont les besoins en capital varient et qu'ils régleront les problèmes soulevés par les distributeurs concernant le recouvrement des dépenses en immobilisations, tout en leur permettant de mettre davantage l'accent sur la valeur pour la clientèle et le service. Les détails concernant chacun des modèles de réglementation seront déterminés avec l'aide de groupes de travail composés d'employés de distributeurs d'électricité, de groupes de consommateurs et d'employés de la CEO. Les derniers détails devraient être connus au cours de l'été 2013 pour permettre aux distributeurs de déposer une demande selon l'un des trois nouveaux modèles pour établir leurs tarifs de 2015.

Hydro Ottawa participe activement à l'élaboration des politiques, notamment dans le cadre des groupes de travail, dans le but d'influencer la conception définitive des modèles de réglementation.

Certains résultats financiers consolidés

Les résultats financiers consolidés de la Société présentés ci-après doivent être consultés en parallèle avec les états financiers consolidés vérifiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

ÉTAT DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS (SOMMAIRE)

| (en milliers de dollars canadiens) | 2012 | 2011 | Variation (\$) |
|---|---------------|---------------|----------------|
| Produits | | | |
| Recouvrement de l'énergie électrique | 709 935 | 663 855 | 46 080 |
| Distribution de l'énergie électrique et autres produits | 190 840 | 176 292 | 14 548 |
| | 900 775 | 840 147 | 60 628 |
| Charges | | | |
| Achat d'énergie électrique | 707 552 | 660 515 | 47 037 |
| Frais de fonctionnement | 105 471 | 87 033 | 18 438 |
| | 813 023 | 747 548 | 65 475 |
| Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements | 87 752 | 92 599 | (4 847) |
| Amortissement | 37 121 | 45 436 | (8 315) |
| Autres charges et recouvrements | 10 422 | 10 473 | (51) |
| Paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés | 8 928 | 10 193 | (1 265) |
| | 56 471 | 66 102 | (9 631) |
| Participation ne donnant pas le contrôle | (292) | (186) | (106) |
| Bénéfice net et résultat étendu | 30 989 | 26 311 | 4 678 |

Le bénéfice net a augmenté d'environ 4,7 millions de dollars (18 %). Toutefois, après l'ajustement en lien avec une charge inhabituelle non récurrente de 1,4 million de dollars enregistrée en 2011, le bénéfice net normalisé affiche une hausse de 3,3 millions sur 12 mois (12 %). Cette augmentation est principalement attribuable à l'approbation de la demande tarifaire de 2012 fondée sur le coût des services et à une solide performance soutenue dans les secteurs d'activité de la production d'énergie et des services énergétiques.

PRODUITS

Les produits proviennent de la distribution de l'énergie électrique, de la vente de l'électricité produite, des services de gestion de l'énergie, du programme d'économie d'énergie et de gestion de la demande et d'activités variées.

Le coût de l'énergie électrique recouvré auprès des clients en vertu des tarifs établis au niveau provincial représente l'élément le plus important des produits globaux d'Hydro Ottawa. Le coût de l'électricité est un montant transféré, si bien que le risque positif ou négatif pour le rendement financier d'Hydro Ottawa est limité. Le recouvrement

de l'énergie électrique par Hydro Ottawa limitée a augmenté de 46,1 millions de dollars (7 %), surtout en raison de l'augmentation du volume et des tarifs d'électricité, notamment l'ajustement global, et des tarifs de transport.

En excluant le recouvrement de l'énergie électrique, les produits ont augmenté de 14,5 millions de dollars (8 %) par rapport à 2011. Les produits tirés de la distribution de l'énergie électrique reflètent les tarifs de distribution approuvés par la CEO et la quantité d'électricité consommée. Ils se sont accrus de 9,2 millions de dollars (6,5 %) par rapport à 2011 en raison des nouveaux tarifs approuvés par la CEO à la suite de la demande tarifaire de 2012 fondée sur le coût de services. Les produits liés à l'économie d'énergie et à la gestion de la demande ont augmenté de 1,5 million par rapport à l'exercice précédent. Les produits qu'Énergie Ottawa tire de la production d'électricité ont augmenté de 0,9 million de dollars par rapport à 2011, principalement en raison des nouveaux produits découlant des actifs acquis de Domtar Inc. le 20 novembre 2012. Compte tenu de la demande en hausse, les produits d'Énergie Ottawa provenant des services de gestion de l'énergie pour les clients commerciaux se sont aussi accrus de 1,6 million de dollars (malgré les ajustements de consolidation) par rapport à l'exercice précédent.

CHARGES

Le coût d'achat de l'électricité représente le coût de l'électricité fournie aux clients sur le territoire du service de distribution d'Hydro Ottawa limitée. Il comprend le coût de l'électricité proprement dite, les frais de service sur le marché de gros et les frais de transport prélevés par la SIERE, déduction faite de l'électricité qu'Énergie Ottawa produit et fournit à Hydro Ottawa limitée en tant que producteur intégré sur le territoire desservi par cette dernière. Le coût d'achat de l'électricité a augmenté de 47,0 millions de dollars (7 %), principalement en raison d'une augmentation du volume, des tarifs d'électricité (plus particulièrement l'ajustement global) et des tarifs de transport comme il est mentionné ci-dessus. L'ajustement global prend en compte les écarts entre le prix du marché et les tarifs versés aux producteurs réglementés et sous contrat ainsi que les programmes d'économie d'énergie et de gestion de la demande. Lorsque le prix de l'électricité sur le marché au comptant est inférieur, l'ajustement global est plus élevé pour couvrir les coûts supplémentaires au titre des contrats énergétiques et de toute autre production à tarifs réglementés.

Les frais de fonctionnement de 105,5 millions de dollars en 2012 représentent une augmentation de 18,4 millions par rapport à 2011. Hydro Ottawa a modifié sa politique de capitalisation en date du 1^{er} janvier 2012 pour refléter plus adéquatement les frais généraux considérés comme étant directement imputables aux immobilisations corporelles. Ce changement se traduit par une augmentation de 9,6 millions de dollars au titre des frais de fonctionnement par rapport à 2011 (voir la note 4b] afférente aux états financiers consolidés). Les coûts de la rémunération ont aussi augmenté par rapport à l'exercice précédent, d'environ 4 millions de dollars, en raison des hausses salariales négociées et liées à l'inflation et de l'augmentation du nombre d'employés à la suite de l'acquisition d'Hydro Chaudière S.E.C. le 20 novembre 2012. Les frais de fonctionnement se sont également accrus dans le cadre des services de gestion de l'énergie pour les clients commerciaux, de l'économie d'énergie et de la gestion de la demande en raison de l'augmentation des produits.

AMORTISSEMENT

Les charges d'amortissement ont diminué de 8,3 millions de dollars, principalement en raison de la modification de la durée de vie utile estimative, en date du 1^{er} janvier 2012, afin de refléter plus adéquatement la période au cours de laquelle les immobilisations assurent des avantages économiques (voir la note 3[a] afférente aux états financiers consolidés).

PAIEMENTS TENANT LIEU D'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES DES SOCIÉTÉS

Hydro Ottawa limitée est considérée comme un service municipal d'électricité au titre du régime des paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés, instauré par la *Loi de 1998 sur l'électricité*, étant donné que la totalité de son capital social est détenue indirectement par la Ville d'Ottawa et qu'au plus 10 % de ses produits sont tirés d'activités exercées à l'extérieur des limites municipales de la Ville d'Ottawa. La *Loi de 1998 sur l'électricité* prévoit qu'un service municipal d'électricité qui est exonéré des impôts exigibles en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (« LIR ») du Canada et de la *Loi de 2007 sur les impôts de l'Ontario* doit verser pour chaque année d'imposition, un montant se rapprochant de l'impôt qu'il serait tenu de verser en vertu de ces deux dernières lois, s'il n'en était pas exonéré.

La Société et Énergie Ottawa sont également considérées comme des services municipaux d'électricité. PowerTrail et CWPI doivent verser des impôts sur les bénéfices en vertu de la LIR et de la *Loi sur les impôts de l'Ontario* étant donné que moins de 90 % du capital social de chacune de ces sociétés est détenu par la Ville d'Ottawa.

Moose Creek LP et Hydro Chaudière S.E.C. sont des entités non imposables aux fins des impôts fédéral et provincial. L'impôt sur le bénéfice net (la perte nette) est payé grâce à l'attribution du revenu imposable à chaque partenaire.

Le taux d'imposition effectif de la Société a été ramené de 27,8 % en 2011 à 22,2 % en 2012, en partie en raison d'une baisse de 1,75 % au titre du taux d'imposition combiné fédéral et de l'Ontario prévu par la loi. De plus, en qualité d'entité à tarifs réglementés, Hydro Ottawa limitée comptabilise au bilan le montant des impôts futurs qui sont censés être inclus dans les tarifs approuvés qu'elle prévoit recouvrer auprès des consommateurs à même les tarifs d'électricité. Par le fait même, ses charges fiscales sont comptabilisées selon la méthode des impôts exigibles. En 2012, le bénéfice imposable a diminué en raison des déductions plus élevées dans le cas de l'amortissement fiscal que dans celui de l'amortissement comptable, ce qui fait baisser les impôts exigibles et le taux d'imposition effectif.

BILANS CONSOLIDÉS (SOMMAIRE)

| (en milliers de dollars canadiens) | 2012 | 2011 | Variation (\$) |
|--|----------------|----------------|----------------|
| Actif à court terme | 171 755 | 167 228 | 4 527 |
| Actif à long terme | 754 146 | 647 158 | 106 988 |
| Total de l'actif | 925 901 | 814 386 | 111 515 |
| Passif à court terme | 234 195 | 134 342 | 99 853 |
| Passif à long terme | 323 988 | 327 007 | (3 019) |
| Total du passif | 558 183 | 461 349 | 96 834 |
| Capitaux propres | 367 718 | 353 037 | 14 681 |
| Total du passif et des capitaux propres | 925 901 | 814 386 | 111 515 |

ACTIF

Le total de l'actif a progressé d'environ 111,5 millions de dollars au cours de l'année. Cette hausse est attribuable en grande partie aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels, dont la valeur a grimpé de 108,4 millions à la suite d'investissements soutenus dans l'infrastructure de distribution et de production d'électricité et de l'acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels de Domtar Inc. le 20 novembre 2012 (voir la note 5 afférente aux états financiers consolidés).

PASSIF

Le total du passif a augmenté de 96,8 millions de dollars en 2012, surtout en raison de la hausse de la dette bancaire de 77,4 millions reflétée ci-après sous l'état des flux de trésorerie (sommaire). Les créiteurs et charges à payer se sont également accrus – d'environ 9,4 millions de dollars – par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation sur 12 mois se rapporte au coût de l'électricité, dont le montant est transféré, et aux dépenses en immobilisations liées à plusieurs grands projets. Les passifs réglementaires ont augmenté de 9,9 millions, principalement en raison d'écarts relatifs aux coûts au titre de l'électricité et de l'ajustement global.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (SOMMAIRE)

(en milliers de dollars canadiens)

| | 2012 | 2011 |
|--|-----------|----------|
| Trésorerie (dette bancaire) au début de l'exercice | 2 856 | (239) |
| Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement | 80 804 | 99 478 |
| Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement | (142 727) | (77 783) |
| Flux de trésorerie affectés aux activités de financement | (18 290) | (18 600) |
| Trésorerie (dette bancaire) à la fin de l'exercice | (77 357) | 2 856 |

FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation représentent des rentrées de fonds inférieures d'environ 19 millions de dollars par rapport à 2011. Cette baisse est principalement attribuable à la diminution de la trésorerie générée par le fonds de roulement, surtout en raison du moment où a eu lieu le règlement dans les comptes réglementaires ainsi que d'augmentations au titre des débiteurs, des produits non facturés et d'une réduction des paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés.

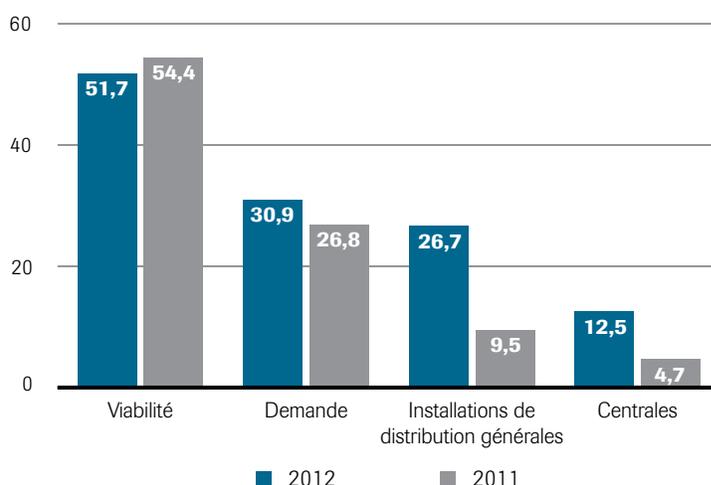
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

En 2012, l'investissement total au titre des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, déduction faite des apports sous forme d'aide à la construction, s'est chiffré à 142,7 millions de dollars. Les dépenses en immobilisations comprenaient environ 51,7 millions affectés à l'amélioration de la viabilité pour remplacer l'infrastructure vieillissante et modifier le réseau de distribution; 30,9 millions pour les projets portant sur la demande (moins le capital d'apport de 22,2 millions), ce qui comprend les projets d'expansion dirigés par des tiers, par exemple de nouvelles installations dans le secteur résidentiel ou commercial ainsi que les projets d'améliorations municipales, notamment le projet de train léger de la Ville d'Ottawa; et 26,7 millions pour les autres éléments liés aux installations générales, notamment l'infrastructure de technologie de l'information, le parc de véhicules et les installations.

Les investissements dans le réseau de distribution d'électricité d'Hydro Ottawa limitée demeurent élevés. En 2012, la Société a installé 938 nouveaux poteaux électriques, 431 nouveaux transformateurs et 235 km de câbles aériens. Plus de 200 projets d'immobilisations axés sur la demande ont été lancés, notamment le branchement de 7 693 clients résidentiels et de 850 clients commerciaux supplémentaires.

Les investissements au titre des activités de production ont également été élevés en 2012. Ils comprenaient notamment 46,3 millions de dollars pour l'acquisition auprès de Domtar Inc. de trois centrales au fil de l'eau supplémentaires à la chute des Chaudières et 1,5 million pour accroître la puissance de la centrale à biogaz PowerTrail, notamment par l'ajout d'une sixième turbine. De plus, un montant de 10,6 millions a été affecté à la construction de la nouvelle centrale à biogaz à Moose Creek qui a été achevée au début de 2013.

Le graphique ci-après montre les dépenses en immobilisations en 2012 et 2011, sauf l'acquisition des actifs de Domtar Inc.



FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

En 2012, des dividendes ont été versés à l'actionnaire conformément à la politique approuvée en la matière. Les dividendes versés en 2012 se sont chiffrés à 16,6 millions de dollars en fonction des résultats de 2011 et à 17,5 millions en 2011 en fonction des résultats de 2010.

LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL

Les liquidités et les ressources en capital de la Société proviennent principalement de ses activités de fonctionnement, de sa facilité de crédit et du produit des obligations, auxquels elle fait appel selon ses besoins. Elles sont principalement nécessaires pour les dépenses en immobilisations affectées à l'entretien du réseau de distribution d'électricité d'Hydro Ottawa limitée, le coût de l'électricité, les dépenses d'intérêt et les exigences prudentielles.

Le 9 août 2012, la Société a renouvelé sa facilité de crédit, qui a ainsi été portée à 193,65 millions de dollars, soit une augmentation de 50,0 millions par rapport à l'exercice précédent. Ce montant est plus que suffisant pour répondre aux besoins actuels et prévus. La Société peut utiliser cette facilité jusqu'à concurrence de 75 millions de dollars pour répondre aux besoins de fonctionnement et couvrir les dépenses en immobilisations annuelles. En outre, une ligne de crédit renouvelable d'une durée de deux ans au montant de 100 millions de dollars demeure disponible pour les dépenses

en immobilisations et les acquisitions de valeur plus élevée. S'il y a lieu, les dépenses en immobilisations nécessaires supérieures à ce montant seront financées grâce à l'émission d'obligations. L'augmentation de la facilité de crédit par rapport à l'exercice précédent visait à permettre l'acquisition des actifs de Domtar Inc. à la chute des Chaudières.

Au 31 décembre 2012, la Société avait utilisé 16,1 millions de dollars sous forme de lettres de crédit de soutien et 74,0 millions sous forme d'emprunts à court terme à même sa facilité de crédit. Le montant restant est suffisant pour couvrir le fonds de roulement déficitaire à court terme généré chaque mois pour régler la facture des coûts d'électricité de la SIERE en attendant de recevoir les paiements des clients. La Société continuera d'investir dans son réseau de distribution et elle prévoit émettre de nouvelles obligations en 2013 pour financer ses dépenses en immobilisations et rembourser sa facilité de crédit existante. Elle pourra ainsi préserver un niveau de liquidité approprié.

PowerTrail détient auprès d'une banque à charte canadienne sa propre facilité de crédit, qui consiste en lettres de crédit de soutien de 0,2 million de dollars. Au 31 décembre 2012, elle avait utilisé 0,1 million sous forme de lettres de crédit de soutien sur cette facilité de crédit.

CWPI maintient une facilité de crédit, à savoir une ligne de crédit d'exploitation de 0,5 million de dollars garantie par ses trois commettants. La ligne de crédit d'exploitation est remboursable à vue et porte intérêt au taux d'emprunt préférentiel bancaire annuel de la Banque du Canada, les intérêts étant payables mensuellement. Cette facilité renferme également les clauses restrictives et cas de défaut habituels. Au 31 décembre 2012, CWPI avait prélevé 19 000 \$ sur cette ligne de crédit d'exploitation.

COTES DE CRÉDIT

Au 31 décembre 2012, la cote des obligations de la Société s'établissait comme suit :

| Agence de notation | Cote |
|--|---------------------|
| Standard & Poor's Rating Services Inc. | A (tendance stable) |
| Dominion Bond Rating Service Inc. | A (tendance stable) |

Au cours du dernier exercice, le Dominion Bond Rating Service (DBRS) et les Standard and Poor's Rating Services Inc. (S&P) ont attribué de nouveau à la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa une cote de crédit « A » assortie d'une tendance stable. Ces deux agences de notation ont souligné une fois encore que la solide position concurrentielle de la Société, l'appui de l'organisme de réglementation et la clientèle à l'abri de la récession créent un excellent profil de risque commercial.

La cote de crédit élevée d'Hydro Ottawa au cours des dernières années est le fruit de ses politiques financières prudentes, de son solide rendement opérationnel et de son faible risque commercial.

Les obligations de la Société sont assorties d'engagements généralement associés à ce type de dette (pour obtenir plus de détails, voir la note 17 afférente aux états financiers consolidés). La Société est en conformité avec ces engagements en date du 31 décembre 2012.

Estimations et conventions comptables

MODIFICATIONS DES ESTIMATIONS COMPTABLES

À partir du 1^{er} janvier 2012, la Société a révisé son taux d'amortissement appliqué aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels afin de refléter plus adéquatement la période au cours de laquelle ils assurent des avantages économiques.

Au 31 décembre 2012, la Société a révisé sa façon d'estimer les produits non facturés. Auparavant, une estimation des produits non facturés était calculée en multipliant le nombre de jours non facturés par le montant facturé moyen par jour à partir des périodes de facturation passées. La nouvelle méthode est fondée sur la consommation réelle des clients, si elle est connue, plutôt que sur les données portant sur la consommation passée. Elle se rapproche davantage du montant des produits non facturés.

ESTIMATIONS COMPTABLES IMPORTANTES

La préparation des états financiers consolidés, en conformité avec les PCGR du Canada prébasculément, oblige la direction à établir des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants déclarés au titre des produits, des charges, de l'actif et du passif consolidés et sur la divulgation des engagements et des éventualités en date des états financiers.

Ces estimations sont fondées sur l'expérience passée, la conjoncture actuelle et diverses autres hypothèses considérées comme étant raisonnables dans les circonstances. Comme ces estimations font appel au jugement et comportent certaines incertitudes, les montants déclarés dans les états financiers pourraient se révéler inexacts dans l'avenir.

Les estimations comptables ci-après reposent sur le jugement de la direction et sur les hypothèses qu'elle a posées pour préparer les états financiers et c'est pourquoi elles sont considérées comme étant importantes. Les renvois aux notes afférentes aux états financiers correspondants sont indiqués entre parenthèses.

- Durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles et des actifs incorporels [note 2(j) et (k)]
- Produits non facturés [note 2(f) (iii)]
- Actifs et passifs réglementaires nets [note 8]
- Avantages sociaux futurs [note 15]
- Paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéficiaires des sociétés [note 22]

MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES – ACTUELLES

Le 1^{er} janvier 2012, la Société a modifié sa convention comptable concernant les avantages sociaux futurs. Auparavant, elle reportait et amortissait ses gains et pertes actuariels. Selon la nouvelle convention, les variations des gains ou des pertes actuariels sont comptabilisés immédiatement dans le bénéfice [voir la note 4(a) afférente aux états financiers consolidés].

À partir du 1^{er} janvier 2012, la Société a révisé son taux de capitalisation appliqué aux frais généraux qui sont capitalisés dans les immobilisations corporelles et les actifs incorporels. La direction est d'avis que le nouveau taux reflète adéquatement les frais généraux pouvant être directement imputés aux projets d'immobilisations [voir la note 4(b) afférente aux états financiers consolidés].

MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES – FUTURES

En janvier 2006, le Conseil des normes comptables du Canada (CNC) a annoncé sa décision de remplacer les Principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR du Canada) par les Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards – IFRS). Le 13 février 2008, il a confirmé que les entreprises ayant une obligation d'information du public seraient tenues de passer aux IFRS à compter du 1^{er} janvier 2011. La Société n'a pas cette obligation. Toutefois, en sa qualité d'entreprise de services publics appartenant à une municipalité, elle doit adopter les mêmes règles comptables de base que toute entreprise ayant une obligation d'information du public.

Les IFRS ne comportent actuellement aucune norme sur la réglementation des tarifs. En décembre 2008, l'International Accounting Standards Board (IASB) a lancé un projet portant sur l'application des IFRS aux activités à tarifs réglementés, comme les activités de distribution d'électricité d'Hydro Ottawa. Il a publié en juillet 2009 un exposé-sondage sur la comptabilisation des activités à tarifs réglementés qui comportait de nombreux points communs avec les PCGR du Canada concernant la comptabilisation de ces activités. Toutefois, en raison des nombreuses lettres de commentaires défavorables reçues du monde entier, les membres de l'IASB ont jugé qu'il s'agissait d'une question difficile à résoudre et qu'un projet plus global sur le sujet s'imposait.

En raison de l'importance de cette question au Canada, le CNC a décidé, le 10 septembre 2010, que les entités admissibles menant des activités à tarifs réglementés pourraient continuer d'appliquer les PCGR du Canada pour un exercice supplémentaire, repoussant ainsi au 1^{er} janvier 2012 le passage aux IFRS. Il a annoncé d'autres reports le 30 mars 2012 et le 18 septembre 2012, repoussant respectivement la date de transition aux 1^{er} janvier 2013 et 2014. Le CNC a opté pour ces reports dans l'espoir que l'IASB élabore une orientation provisoire permettant de comptabiliser les actifs et passifs réglementaires jusqu'à ce que le projet exhaustif portant sur les activités à tarifs réglementés ait été mené à bien. Il souhaitait en outre éviter d'imposer aux entités exerçant des activités à tarifs réglementés deux séries de modifications sur une courte période de temps.

Le 17 décembre 2012, l'International Accounting Standards Board a voté en faveur d'une norme provisoire pour les activités à tarifs réglementés afin de maintenir les dispositions actuelles à l'égard de ces activités jusqu'à ce qu'un projet exhaustif soit achevé. Toutefois, la norme provisoire ne s'appliquerait qu'aux entités à tarifs réglementés qui ne sont pas encore passées aux IFRS. L'exposé-sondage de la norme intérimaire devrait être publié au cours du deuxième trimestre de 2013.

En février 2013, le CNC a décidé de prolonger la période de report d'une autre année, soit jusqu'au 1^{er} janvier 2015, pour laisser aux organisations qui seront les premières à appliquer les IFRS le temps voulu pour évaluer la nouvelle norme provisoire.

En raison de ces nouveautés et de l'incertitude qui persiste à propos de la comptabilisation des activités à tarifs réglementés selon les IFRS, la Société a choisi d'appliquer le report annoncé par le CNC et continue à présenter ses résultats selon les PCGR du Canada prébasculément pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 et jusqu'à ce que la norme provisoire soit disponible. Malgré le report, la Société a géré le projet de passage aux IFRS de façon à ce qu'il se déroule sans heurt et de façon efficace le moment venu.

Comme Énergie Ottawa n'exerce pas d'activités à tarifs réglementés, elle n'était pas admissible au report d'une année. Par conséquent, cette filiale d'Hydro Ottawa continuera de présenter l'information financière conformément aux Normes comptables pour les entreprises à capital fermé (NC-ECF) jusqu'à l'adoption des IFRS.

Ressources essentielles autres qu'en capital et processus internes

RESSOURCES ESSENTIELLES AUTRES QU'EN CAPITAL

La Société compte au-delà de 650 employés, dont plus de 90 % travaillent à Hydro Ottawa limitée.

Au cours des cinq prochaines années, plus de 140 employés d'Hydro Ottawa seront admissibles à une retraite anticipée et auront droit à une rente sans réduction. Plus de 55 % des employés font partie des corps de métier et du personnel technique; les autres – un peu moins de 45 % –, du personnel administratif, professionnel et de bureau. Cette situation est représentative d'une tendance générale du profil démographique des entreprises de services publics en Ontario et dans le reste du Canada.

En prévision de ces départs à la retraite, Hydro Ottawa s'est dotée d'une vaste stratégie intégrée de gestion des compétences pour pouvoir compter sur un effectif durable et bien préparé, par exemple :

- de vastes programmes d'apprentissage à l'interne ainsi qu'un programme de stages de formation et de perfectionnement pour disposer de gens de métier et d'ingénieurs qualifiés;
- un programme de planification et de gestion de la relève ainsi que des programmes de formation et de perfectionnement pour s'assurer que des employés qualifiés seront bien préparés à occuper des postes clés;
- une approche proactive en matière de gestion et de transfert du savoir pour les postes clés, notamment des stratégies reposant sur la participation des travailleurs âgés et des retraités, afin que la transition se fasse sans heurt entre nos travailleurs d'expérience et les prochaines générations;
- des partenariats avec l'industrie et des établissements d'enseignement à l'appui de la mise en œuvre de la stratégie de gestion des compétences, particulièrement avec le Collège Algonquin afin d'offrir le programme de formation de techniciens de lignes électriques et avec le département de génie de l'énergie durable et renouvelable de l'Université Carleton afin de mettre sur pied un laboratoire pour les réseaux intelligents visant à favoriser une recherche novatrice sur les réseaux d'électricité et à promouvoir la formation des ingénieurs dans l'environnement des réseaux intelligents.

Le 20 novembre 2012, lors de l'acquisition d'actifs de Domtar Inc., plus de 20 anciens employés de cette entreprise ont joint les rangs d'Hydro Chaudière S.E.C. et de CWPI. À la suite de cette transaction, la Société a créé à leur intention un régime de retraite à prestations déterminées. En outre, Hydro Chaudière S.E.C. a créé un comité de retraite.

PROCESSUS INTERNES

Divers processus et technologies internes ont été mis en place pour accroître la durabilité et améliorer la gestion des biens affectés à la distribution d'électricité et au service à la clientèle, notamment en augmentant l'automatisation du réseau et sa fiabilité grâce à un rétablissement plus rapide du service. Hydro Ottawa estime qu'il est important de s'engager en faveur de la durabilité non seulement pour protéger l'environnement, mais aussi parce que c'est rentable.

Forte du succès des programmes provinciaux des compteurs intelligents et de la facturation en fonction de la période de consommation en 2011, l'entreprise s'est attachée en 2012 à tirer parti de l'accès des consommateurs à l'information sur leur compte en leur offrant des options libre-service qui n'étaient pas disponibles avant l'Initiative des compteurs intelligents. Ces options ont permis d'améliorer la satisfaction de la clientèle, de réduire le nombre de plaintes et de réaliser des gains d'efficacité.

Plus de 84 000 clients d'Hydro Ottawa (27 %) sont inscrits à *MonLienHydro*, portail Web de service à la clientèle, qui propose plusieurs options libre-service. Plus de 44 000 clients ont adopté la facturation électronique et plus de 61 000 se sont inscrits au régime de prélèvement automatique, qui est plus pratique pour eux et plus efficace pour l'entreprise de services publics.

Hydro Ottawa a lancé en 2012 son application mobile novatrice, qui offre aux clients plusieurs options donnant accès à l'information sur leur compte ainsi qu'au système de communication de renseignements sur les pannes, qui lui a d'ailleurs valu un prix. L'application mobile est offerte sur les plateformes iPhone, Android et BlackBerry.

En 2012, Hydro Ottawa a lancé une fonction qui permet à son personnel de couper et de rétablir à distance l'alimentation électrique des clients. Cette fonction améliorera l'efficacité des services en réduisant le nombre de tournées en camion nécessaires pour intervenir en cas de non-paiement. Plus de 2 800 compteurs sont maintenant dotés de cette fonction.

Par ailleurs, Hydro Ottawa limitée maintient encore une fois sa certification à plusieurs normes internationales, notamment les normes ISO 9001 (Systèmes de management de la qualité), ISO 14001 (Systèmes de management environnemental) et OHSAS 18001 (Occupational Health and Safety Management System). Des vérifications internes et des vérifications externes par des tiers sont menées chaque année pour confirmer et maintenir la certification et renouveler l'accréditation comme l'exigent les normes.

L'amélioration substantielle du système d'information sur les clients (SIC) amorcée en 2011 se poursuivra en 2013. En parallèle avec cette démarche essentielle, Hydro Ottawa adoptera un mode de facturation mensuel pour tous les clients résidentiels qui recevaient auparavant une facture tous les deux mois.

La Société accorde une importance particulière à la maîtrise des coûts et à l'amélioration de la productivité pour renforcer la santé financière et le rendement opérationnel. La CEO définit les objectifs d'amélioration de la productivité pour les distributeurs d'électricité dans le cadre de son mécanisme de réglementation par incitatifs et la Société s'efforce de réaliser des gains d'efficacité à l'échelle de l'entreprise en plus d'atteindre ces objectifs. Le programme LEAN, élément clé de cette initiative, consiste à renforcer l'efficacité et l'efficacité des principaux processus opérationnels pour améliorer globalement les processus. Au nombre des avantages accessoires, mentionnons l'amélioration de la valeur pour la clientèle et de la participation des employés. En 2012, Hydro Ottawa a continué d'améliorer les principaux processus d'exécution à l'aide du programme LEAN, depuis la planification et la conception jusqu'à la construction et à l'achèvement des projets. Les efforts déployés par Hydro Ottawa lui ont permis de réduire de 45 % le nombre d'heures supplémentaires dans le cadre des projets d'immobilisations en 2012 par rapport à 2011. En outre, le regroupement des équipes à l'échelle régionale et l'amélioration des rapports de gestion ont amélioré considérablement la coordination et la communication internes.

Risques et incertitudes

Pour continuer à connaître du succès, la Société devra gérer et maîtriser le risque, conserver sa souplesse et s'adapter efficacement aux changements dans l'environnement où elle exerce ses activités.

Le système intégré de gestion du risque de la Société établit le cadre pour l'aider à cerner les risques et les possibilités influant sur l'orientation stratégique et les activités commerciales et à y réagir d'une façon uniforme et intégrée à la grandeur de l'entreprise. Un cycle d'établissement de plans d'affaires pluriannuels, mis à jour chaque année, permet d'examiner continuellement les hypothèses et l'état du marché dans lequel la Société exerce ses activités.

Hydro Ottawa continue de surveiller et de gérer les risques traditionnels et les sources de risque structurelles au sein de l'industrie et de l'environnement réglementé. Toutefois, il est possible que certains risques aient une incidence négative sur les résultats et les objectifs d'Hydro Ottawa. Mentionnons notamment les conditions météorologiques; l'environnement stratégique et réglementaire; la conjoncture économique et les tendances macroéconomiques; les politiques gouvernementales régissant la production et l'achat d'énergie renouvelable et propre ainsi que les émissions de carbone et l'économie d'énergie; le profil démographique de la main-d'œuvre, particulièrement sous l'angle du renouvellement des ressources humaines dans les corps de métier; et l'incidence des politiques fiscales sur les clients. En outre, l'évolution de l'industrie présente des risques nouveaux et imminents qu'il faut gérer de manière efficace.

Les risques imminents et traditionnels sont analysés ci-après.

ENVIRONNEMENT STRATÉGIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

Hydro Ottawa exerce ses activités dans un environnement réglementé. Des changements substantiels aux politiques et à la réglementation pourraient nuire à son rendement. Mentionnons notamment les modifications à la réglementation des tarifs, aux politiques régissant la production, l'achat ou la vente d'énergie renouvelable et propre ou l'établissement des tarifs connexes, les émissions de carbone, l'économie d'énergie et la gestion de la demande ainsi que le regroupement d'entreprises de services publics d'électricité ou les restrictions touchant la prestation de services publics.

La CEO approuve les tarifs de distribution d'électricité à l'échelle locale en s'appuyant sur la croissance de la charge et le niveau de consommation prévus. À la demande d'Hydro Ottawa, elle a autorisé une révision de ses tarifs de distribution, qui sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Un écart éventuel entre les prévisions et les données réelles pourrait influencer sur le bénéfice net de la Société. Les produits qu'Hydro Ottawa tire des services de distribution diminueront si elle surpasse les objectifs en matière d'économie d'énergie et de gestion de la demande. La CEO a reconnu la nécessité de compenser cette perte, mais le mécanisme d'ajustement mis en place à cette fin pourrait ne pas compenser adéquatement la Société en pareil cas.

La capacité de maintenir et d'exploiter le réseau de distribution d'électricité de façon fiable et sécuritaire repose sur un financement suffisant et l'autorisation par la CEO du recouvrement des dépenses en immobilisations au titre de la réparation et du remplacement de l'infrastructure de distribution.

ÉCONOMIE

La conjoncture économique locale et nationale pourrait avoir une incidence considérable sur le rendement de la Société en raison d'éléments tels que les taux d'intérêt, l'inflation, le risque lié au crédit des clients, le fléchissement de la demande d'électricité ou de services à valeur ajoutée ainsi que la disponibilité de capitaux sur le marché pour financer la croissance. Le climat économique pourrait aussi avoir un effet sur la stabilité et le rendement de certains partenaires commerciaux importants d'Hydro Ottawa.

COTE DE CRÉDIT

La croissance dans les secteurs d'activité non réglementés de la Société, notamment la production d'électricité, la gestion de l'énergie et la gestion des services publics, pourrait mettre en péril sa cote de crédit actuelle (« A » assortie d'une tendance stable).

DÉPENDANCE À L'ÉGARD DES PARTENAIRES

Les possibilités de croissance actuelles et futures peuvent reposer sur la présence de partenaires intéressés en mesure d'obtenir des résultats répondant aux attentes à long terme. La capacité d'Hydro Ottawa à atteindre ses objectifs de croissance pourrait être en péril faute de municipalités qui souhaitent participer à la prestation des services publics en tant que partenaires ou de partenaires intéressés à effectuer des fusions et des acquisitions ou encore si des partenaires clés obtiennent de mauvais résultats.

RÉGIMES DE RETRAITE

En 2013, la Société et la plupart de ses employés continueront de verser des cotisations majorées au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS). Cette augmentation des cotisations a été imposée par OMERS en 2011 pour une période de trois ans afin de combler le déficit de 1,5 milliard de dollars de son régime de retraite principal en date du 31 décembre 2009 et de compenser les pertes nettes de près de 5 milliards (subies au cours de la crise financière de 2008).

Hydro Ottawa a récemment créé un régime de retraite à prestations déterminées à l'intention des employés d'Hydro Chaudière S.E.C. et des employeurs participants en adoptant des procédures financières et d'investissement et des mécanismes de surveillance appropriés comme l'exige la loi. La volatilité des marchés financiers mondiaux pourrait se répercuter sur les obligations au titre des prestations de retraite et la charge de retraite nette connexe. Rien ne garantit que les actifs des régimes de retraite permettront d'obtenir les taux de rendement à long terme prévus. Les changements induits par le marché se répercutant sur le rendement de ces actifs pourraient modifier grandement le rendement réel des actifs des régimes de retraite.

INFRASTRUCTURE TECHNOLOGIQUE

Le rendement de la Société repose sur des systèmes technologiques complexes, notamment les systèmes de technologie de l'information administrative, d'information sur les clients et de facturation, les compteurs évolués et les technologies opérationnelles comme les systèmes d'information géographique, l'équipement de contrôle des systèmes et les systèmes de gestion des pannes. L'accroissement de l'automatisation, l'intégration des systèmes et une utilisation généralisée d'une technologie commune pour faciliter cette intégration et la connectivité présentent des risques imminents que la Société doit gérer de façon efficace. Une défaillance d'un ou de plusieurs systèmes clés ou un manque d'efficacité de la Société dans la planification ou le passage aux nouveaux systèmes technologiques pourrait avoir une incidence négative sur son exploitation.

CYBERSÉCURITÉ

Non seulement Hydro Ottawa est tributaire des systèmes d'information et de ses réseaux étendus de transmission et d'échange de données, mais aussi les systèmes sont de plus en plus gros et les données de plus en plus intégrées au sein du secteur de l'électricité. Par le fait même, la Société est plus vulnérable aux menaces pour la sécurité de l'information, notamment les risques d'atteinte à la cybersécurité. Une atteinte à la sécurité, la corruption de données ou une défaillance d'un système dans une ressource partagée ou dans les installations d'un fournisseur de services commun pourrait mettre en danger les systèmes et les ressources d'information d'Hydro Ottawa.

TECHNOLOGIE DE FACTURATION EN FONCTION DE LA PÉRIODE DE CONSOMMATION

Le nombre d'appareils, de systèmes et d'interfaces Web dans le projet des compteurs intelligents et de la facturation en fonction de la période de consommation et le nombre de fournisseurs de services externes et internes participants font en sorte que le risque lié à la fiabilité et à la performance de n'importe quel élément de ce réseau intégré ou du système dans son ensemble pourrait perturber le cycle allant du relevé des compteurs à l'encaissement des factures des clients.

PROFIL DÉMOGRAPHIQUE DE L'EFFECTIF

À l'échelle du secteur de l'électricité, le nombre de départs à la retraite est plus élevé que celui des nouvelles recrues, ce qui pourrait limiter la capacité de la Société à se doter d'un effectif durable et à atteindre ses objectifs opérationnels. Les investissements d'Hydro Ottawa dans les programmes d'apprentissage, de planification de la relève et de mobilisation des retraités visent à gérer les risques liés au profil démographique de l'effectif.

CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Les mauvaises conditions météorologiques peuvent avoir une incidence considérable sur les résultats financiers. Les tempêtes font grimper les coûts d'immobilisations et d'entretien nécessaires pour réparer ou remplacer l'infrastructure ou l'équipement endommagé et assurer la fiabilité soutenue du réseau de distribution d'électricité. La variation des conditions météorologiques influe également sur les produits tirés de la distribution – de façon générale, ces produits augmentent quand les conditions sont particulièrement mauvaises et diminuent lorsqu'elles sont clémentes. La production d'énergie renouvelable dépend aussi d'éléments tels que le débit d'eau (énergie hydraulique) et l'ensoleillement (énergie solaire).

Perspectives d'avenir

Sous réserve des incertitudes et des risques analysés dans le présent document, Hydro Ottawa continuera de fournir à ses clients des services de distribution d'électricité efficaces et fiables à prix concurrentiel, de produire de l'énergie verte et d'apporter son expertise en matière de services énergétiques et de conservation de l'énergie, tout en réalisant un bénéfice de façon durable. La Société y parviendra en continuant d'investir dans ses principales installations de distribution, en améliorant sa productivité et en exploitant les possibilités de croissance qui misent sur ses points forts.

Par ailleurs, la Société continue de tirer parti des possibilités d'expansion dans ses secteurs d'activité non réglementés conformément à la stratégie adoptée, comme en témoigne l'acquisition de centrales au fil de l'eau le 20 novembre 2012.

États financiers consolidés

31 décembre 2012

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|----|--|
| 44 | Rapport de la direction |
| 45 | Rapport des auditeurs indépendants |
| 47 | États consolidés des résultats, du résultat étendu et des bénéfices non répartis |
| 48 | Bilans consolidés |
| 49 | États consolidés des flux de trésorerie |
| 50 | Notes afférentes aux états financiers consolidés |

Rapport de la direction

La direction est responsable de l'intégrité des données financières présentées par la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc. (« la Société »). Pour s'acquitter de cette responsabilité, la direction doit préparer et présenter les états financiers consolidés et d'autres renseignements en se fondant sur son meilleur jugement, sur des estimations et selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La direction maintient des systèmes appropriés de contrôle interne ainsi que des politiques et des procédures à l'échelle de la Société conçus en vue de fournir une assurance raisonnable quant à la protection des actifs et à la pertinence et à la fiabilité des comptes de la Société.

Le conseil d'administration, par l'entremise du comité d'audit, veille à ce que la direction s'acquitte de sa responsabilité à l'égard de la présentation de l'information financière et du contrôle interne. Le comité d'audit est constitué d'administrateurs indépendants et, lors de réunions régulières, il examine avec la direction et les auditeurs externes les questions d'audit, de contrôle interne et de présentation de l'information financière. Le comité d'audit a révisé les états financiers consolidés et a soumis son rapport au conseil d'administration.

Au nom de la direction,

Le président et chef de la direction,

Le chef des services financiers,



Bryce Conrad



Alan Hoverd

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À l'actionnaire de la
Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la **Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.**, qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2012, et les états consolidés des résultats, du résultat étendu et des bénéfices non répartis, et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comprend également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

- 2 -

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la **Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.** au 31 décembre 2012, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Ernst + Young s.n.l./s.e.n.c.r.l.

Ottawa, Canada
Le 4 avril 2013

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

États consolidés des résultats, du résultat étendu et des bénéfices non répartis
Exercices clos les 31 décembre
(en milliers de dollars canadiens)

| | 2012 | 2011 |
|---|-------------------|-------------------|
| Produits (note 25) | | |
| Recouvrement de l'énergie électrique | 709 935 \$ | 663 855 \$ |
| Distribution de l'énergie électrique | 151 936 | 142 688 |
| Autres produits | 38 904 | 33 604 |
| | 900 775 | 840 147 |
| Charges | | |
| Achat d'énergie électrique | 707 552 | 660 515 |
| Frais de fonctionnement (note 25) | 105 471 | 87 033 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 30 449 | 37 725 |
| Amortissement des actifs incorporels | 6 672 | 7 711 |
| | 850 144 | 792 984 |
| Bénéfice avant les autres charges (recouvrements) et paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés | 50 631 | 47 163 |
| Frais de financement (note 21) | 11 101 | 11 916 |
| Reprise de provision pour perte de valeur des actifs réglementaires (note 8) | (679) | (1 443) |
| | 10 422 | 10 473 |
| Bénéfice avant paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés | 40 209 | 36 690 |
| Paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés (note 22) | 8 928 | 10 193 |
| Bénéfice net et résultat étendu | 31 281 | 26 497 |
| Attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle (note 19) | 292 | 186 |
| Attribuable aux capitaux propres | 30 989 | 26 311 |
| Bénéfices non répartis au début de l'exercice, comme présenté précédemment | – | 114 971 |
| Ajustement relatif à la période précédente (note 4 a)) | – | 71 |
| Bénéfices non répartis au début de l'exercice, comme ajusté | 123 853 | 115 042 |
| Dividendes versés (note 18) | (16 600) | (17 500) |
| Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice | 138 242 \$ | 123 853 \$ |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Bilans consolidés
Aux 31 décembre
(en milliers de dollars canadiens)

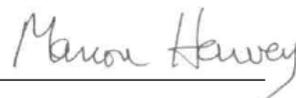
| | 2012 | 2011 |
|--|-------------------|-------------------|
| Actif | | |
| Actif à court terme | | |
| Trésorerie | – \$ | 2 856 \$ |
| Débiteurs (notes 6 et 25) | 75 088 | 65 255 |
| Paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés à recevoir | 1 482 | 6 020 |
| Produits non facturés (note 7) | 89 935 | 87 255 |
| Charges payées d'avance | 2 653 | 1 848 |
| Actifs réglementaires (note 8) | 1 969 | 3 379 |
| Actifs d'impôts futurs (note 22) | 628 | 615 |
| | 171 755 | 167 228 |
| Actif à long terme | | |
| Actifs réglementaires nets (note 8) | 7 603 | 8 593 |
| Immobilisations corporelles (note 9) | 669 658 | 588 614 |
| Actifs incorporels (note 10) | 52 189 | 24 812 |
| Actifs d'impôts futurs (note 22) | 24 222 | 25 139 |
| Actif au titre des prestations de retraite (note 15) | 474 | – |
| | 753 146 | 646 158 |
| Total de l'actif | 925 901 | 814 386 |
| Passif et capitaux propres | | |
| Passif à court terme | | |
| Dette bancaire (note 11) | 77 357 | – |
| Créditeurs et charges à payer (notes 12 et 25) | 132 791 | 123 377 |
| Paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés à payer | 702 | 133 |
| Passifs réglementaires (note 8) | 22 097 | 10 017 |
| Billets à payer (note 16) | 620 | – |
| Passif réglementaire lié aux actifs d'impôts futurs (note 22) | 628 | 615 |
| | 234 195 | 134 142 |
| Passif à long terme | | |
| Passifs réglementaires nets (note 8) | 20 144 | 22 320 |
| Passif réglementaire lié aux actifs d'impôts futurs (note 22) | 24 165 | 25 139 |
| Avantages sociaux futurs (note 15) | 10 780 | 9 287 |
| Billets à payer (note 16) | 251 459 | 252 155 |
| Passifs d'impôts futurs (note 22) | 5 179 | 4 452 |
| Autres passifs (note 13) | 12 261 | 13 854 |
| | 283 988 | 297 147 |
| Capitaux propres | | |
| Capital social (note 18) | 228 453 | 228 453 |
| Bénéfices non répartis | 138 242 | 123 853 |
| Participation ne donnant pas le contrôle (note 19) | 1 023 | 731 |
| | 367 718 | 353 037 |
| Total du passif et des capitaux propres | 925 901 \$ | 814 386 \$ |

Passifs éventuels et engagements (notes 23 et 24)

AU NOM DU CONSEIL,



Administrateur



Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

États consolidés des flux de trésorerie
Exercices clos les 31 décembre
(en milliers de dollars canadiens)

| | 2012 | 2011 |
|--|--------------------|-----------------|
| Rentrées (sorties) nettes de fonds liées aux activités suivantes : | | |
| Exploitation | | |
| Bénéfice net et résultat étendu | 31 281 \$ | 26 497 \$ |
| Éléments sans effet sur la trésorerie | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 30 449 | 37 725 |
| Amortissement des actifs incorporels | 6 672 | 7 711 |
| Perte (gain) sur cession d'immobilisations corporelles (note 9) | 1 779 | (54) |
| Perte de valeur (note 6) | - | 1 400 |
| Provision pour fonds utilisés durant la construction (notes 9 et 10) | (2 056) | (933) |
| Paiements futurs tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés | 671 | 755 |
| Amortissement des frais d'émission de titres de créance | 225 | 225 |
| Avantages sociaux futurs (note 15) | 195 | 158 |
| Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et autres soldes liés à l'exploitation | | |
| Augmentation des charges payées d'avance (note 5) | (742) | (580) |
| (Augmentation) diminution des débiteurs | (9 833) | 6 984 |
| Augmentation des produits non facturés | (2 680) | (5 034) |
| Diminution des actifs réglementaires, déduction faite des passifs (notes 8 et 15) | 13 456 | 23 184 |
| Augmentation des créditeurs et charges à payer (notes 9, 10 et 15) | 6 280 | 6 917 |
| Augmentation (diminution) des paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés à recevoir/à payer | 5 107 | (5 477) |
| | 80 804 | 99 478 |
| Investissement | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles (notes 5 et 9) | (107 695) | (91 947) |
| Acquisition d'actifs incorporels (notes 5 et 10) | (10 929) | (6 095) |
| Produit de la cession d'immobilisations corporelles | 45 | 182 |
| Acquisition d'actifs de Domtar Inc. (note 5) | (46 339) | - |
| Apports sous forme d'aide à la construction (note 9) | 22 191 | 20 077 |
| | (142 727) | (77 783) |
| Financement | | |
| Diminution des dépôts de garantie des clients (notes 12 et 13) | (1 375) | (1 086) |
| Dividendes versés (note 18) | (16 600) | (17 500) |
| Remboursement des billets à payer (note 16) | (300) | - |
| Subvention remboursable (note 9) | (15) | (14) |
| | (18 290) | (18 600) |
| Variations nettes de la trésorerie | (80 213) | 3 095 |
| Trésorerie (dette bancaire) au début de l'exercice | 2 856 | (239) |
| (Dette bancaire) trésorerie à la fin de l'exercice | (77 357) \$ | 2 856 \$ |
| Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie | | |
| Intérêts payés | 12 723 \$ | 12 466 \$ |
| Paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés, déduction faite des remboursements | 3 199 \$ | 14 925 \$ |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2012

(en milliers de dollars canadiens)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc. (« Hydro Ottawa » ou la « Société ») a été constituée le 3 octobre 2000 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) tel qu'il est stipulé par la *Loi de 1998 sur l'électricité* du gouvernement de l'Ontario. La Société est une filiale en propriété exclusive de la Ville d'Ottawa (l'« actionnaire »). La Société détient 100 % d'Hydro Ottawa limitée, d'Énergie Ottawa inc. (« Énergie Ottawa ») et de la Société de portefeuille de Télécom Ottawa inc., qui n'exerce pas activement d'activités.

Hydro Ottawa limitée est une société réglementée de distribution d'électricité qui possède et exploite une infrastructure électrique et fournit des services d'approvisionnement sûrs et fiables dans les secteurs résidentiels et commerciaux de la Ville d'Ottawa et du village de Casselman pour lesquels elle détient un permis de distribution. Outre ses services de distribution, Hydro Ottawa limitée facture à ses clients les montants qu'elle doit verser à d'autres organismes du réseau ontarien de l'électricité en contrepartie de services de production et de transport en gros ainsi que pour le remboursement de la dette.

Énergie Ottawa est une société s'occupant de la production et de la commercialisation d'énergie verte certifiée Éco-Logo. Énergie Ottawa offre également un éventail de services spécialisés de gestion d'énergie et d'approvisionnement à des organismes et sociétés ayant une consommation d'énergie élevée. Énergie Ottawa détient des participations dans les entités mentionnées ci-dessous :

- Hydro Chaudière S.E.C. a été constituée le 22 juin 2012 et est détenue à 99,99 % par Énergie Ottawa et à 0,01 % par Hydro Chaudière Inc. (« Hydro Chaudière GP »), filiale en propriété exclusive d'Énergie Ottawa. Hydro Chaudière S.E.C. a été constituée afin de détenir et d'exploiter trois centrales de production d'hydro-électricité et les actifs connexes acquis auprès de Domtar Inc. le 20 novembre 2012 comme il est décrit à la note 5 des présents états financiers consolidés. Hydro Chaudière GP a été constituée en société le 18 juin 2012 pour agir en qualité de commandité de Hydro Chaudière S.E.C.
- Moose Creek Energy LP (« Moose Creek LP ») est une coentreprise détenue à 50,05 % constituée le 15 avril 2011 pour aider à la construction et à l'exploitation d'une centrale électrique et d'un réseau de collecte de gaz au site d'enfouissement Lafleche, à Moose Creek, en Ontario. Moose Creek Energy Inc., coentreprise détenue à 50,00 % et constituée en société le 2 mars 2011, est le commandité de Moose Creek LP. Les activités commerciales de Moose Creek LP ont commencé le 25 janvier 2013.
- PowerTrail Inc. (« Power Trail ») est une coentreprise détenue à 60,00 % constituée en société le 10 août 2005 pour construire et exploiter une centrale électrique et un réseau de collecte de gaz au site d'enfouissement Trail Road, à Ottawa, en Ontario.
- Chaudière Water Power Inc. (« CWPI ») est une coentreprise détenue à 66,66 % (à partir du 20 novembre 2012; auparavant détenue à 28,33 %) constituée en société le 30 avril 1981 afin d'agir à titre de mandataire au nom des trois commettants de CWPI et dont le mandat est d'exploiter les installations du barrage des Chaudières sur la rivière Outaouais. Les installations ne sont pas détenues par CWPI; elles sont codétenues par les commettants. Aux termes de la convention d'actionnaires, tous les coûts engagés par CWPI en lien avec les installations sont remboursés en totalité en fonction des pourcentages de participation de chacun des commettants.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément à la Partie V du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* pour les entités ayant une obligation d'information du public (« PCGR du Canada prébasculément ») ainsi qu'aux principes comptables prescrits par la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO ») dans son *Manuel des procédures comptables*. Selon la direction, les états financiers consolidés comprennent tous les ajustements nécessaires à une présentation fidèle. Les états financiers consolidés ont été dressés selon les principales conventions comptables qui suivent.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2012

(en milliers de dollars canadiens)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

a) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société ainsi que ceux de ses filiales : Hydro Ottawa limitée, Société de portefeuille de Télécom Ottawa inc. et Énergie Ottawa (incluant les comptes de PowerTrail, Moose Creek LP, Hydro Chaudière S.E.C., Hydro Chaudière GP et CWPI à partir du 20 novembre 2012). Toutes les opérations intersociétés et les soldes réciproques importants ont été éliminés dans les états financiers consolidés.

b) Consolidation des entités à détenteurs de droits variables

La Société consolide les entités à détenteurs de droits variables (« EDDV ») dont elle est la principale bénéficiaire, comme il est décrit dans la note d'orientation concernant la comptabilité 15 (« NOC-15 »), *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables*, des PCGR du Canada prébasculément. Par suite de l'application de la NOC-15, l'investissement initial de capitaux propres à risque n'était pas suffisant pour permettre à PowerTrail ou à Moose Creek LP de financer leurs activités sans un soutien financier subordonné additionnel de ses participants aux capitaux propres et, ainsi, PowerTrail et Moose Creek LP sont consolidées dans les états financiers consolidés d'Énergie Ottawa et, finalement, de la Société.

À partir du 20 novembre 2012, Énergie Ottawa est devenue la principale bénéficiaire de CWPI en raison d'une augmentation de sa participation qui est passée de 28,33 % à 66,66 % en raison de l'acquisition des actifs décrits à la note 5 des présents états financiers consolidés. Par conséquent, CWPI a été consolidée par Énergie Ottawa selon la NOC-15 à partir de cette date. Avant le 20 novembre 2012, Énergie Ottawa comptabilisait au prorata sa participation de 28,33 % à titre de coentreprise et comptabilisait les coûts engagés dans CWPI à titre de dépenses d'exploitation ou en immobilisations, selon la nature des coûts.

Les EDDV détiennent des participations ne donnant pas le contrôle, qui doivent être présentées séparément à titre de composantes des capitaux propres.

c) Participations dans des coentreprises

La Société détient une participation de 50,00 % dans Moose Creek GP, commandité de Moose Creek LP. En sa qualité de commandité, Moose Creek GP a les droits et pouvoirs pleins et exclusifs de gérer, de contrôler, d'administrer et d'exploiter l'entreprise et les affaires relativement aux engagements et à l'entreprise de Moose Creek LP. Integrated Gas Recovery Services Inc. (« IGRS »), située à Thorold, en Ontario, détient la tranche restante de la participation, soit 50,00 %. Bien que la Société comptabilise sa participation dans Moose Creek GP selon la comptabilisation proportionnelle, Moose Creek GP n'a pas d'actifs, de passifs, de produits importants ou de charges importantes.

d) Acquisition d'actifs et regroupements d'entreprises

La Société évalue l'ensemble intégré d'activités (entrées, processus, sorties) associé à un groupe d'actifs acquis pour déterminer si cet ensemble répond à la définition d'une entreprise prévue par le chapitre 1582, « Regroupements d'entreprises », selon les PCGR du Canada prébasculément. La contrepartie d'une acquisition est évaluée à la somme des justes valeurs, à la date de l'échange, des actifs transférés et des dettes contractées envers les propriétaires antérieurs de l'entreprise acquise en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est inachevée à la fin de la période financière au cours de laquelle le regroupement survient, la Société mentionnera dans ses états financiers les montants provisoires relatifs aux éléments dont la comptabilisation est inachevée. Au cours de l'année qui suit, la Société ajustera de manière rétroactive les montants provisoires comptabilisés à la date d'acquisition afin de tenir compte des informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances prévalant à la date d'acquisition, informations qui, si elles avaient été connues, auraient eu une incidence sur l'évaluation des montants comptabilisés à cette date.

Les coûts de transaction relatifs à un regroupement d'entreprises sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés à titre de frais d'administration dans les frais de fonctionnement.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2012

(en milliers de dollars canadiens)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

e) Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers consolidés conformément aux PCGR du Canada prébasculément exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés des produits, des charges, de l'actif et du passif, ainsi que sur la présentation d'information sur les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés. Les débiteurs, les produits non facturés et les actifs et passifs réglementaires sont constatés déduction faite d'une provision appropriée pour montants irrécouvrables. D'autres estimations importantes sont utilisées pour déterminer la durée de vie utile et la perte de valeur des actifs à long terme, les paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés, l'évaluation des avantages sociaux futurs, l'actif au titre des prestations constituées, certains autres montants, ainsi que la juste valeur des actifs et des passifs acquis.

En raison de l'incertitude inhérente à ces estimations, les résultats réels pourraient différer des estimations utilisées dans la préparation de ces états financiers consolidés, y compris les changements résultant des décisions futures de la CEO ou du gouvernement provincial. Selon la direction, les états financiers consolidés ont été préparés convenablement, au moyen de jugements prudents, en respectant les limites raisonnables de l'importance relative et conformément aux principales conventions comptables.

f) Réglementation

Hydro Ottawa limitée est régie par la CEO sous l'autorité de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*. Il incombe à la CEO d'approuver ou d'établir des tarifs pour le transport et la distribution de l'électricité et de s'assurer que les sociétés de distribution s'acquittent de leurs obligations de branchement et de prestation de services envers leur clientèle.

Hydro Ottawa limitée exerce ses activités selon la réglementation fondée sur le coût des services prescrite par la CEO. Les ordonnances tarifaires émises par la CEO établissent les besoins en matière de produits d'Hydro Ottawa limitée, soit les produits nécessaires au recouvrement des coûts approuvés, et prévoient un taux de rendement au titre d'une structure du capital présumée, appliqué à l'actif de la base tarifaire autorisée.

Hydro Ottawa limitée présente une demande de tarifs de distribution fondés sur les coûts de service estimatifs. Une fois le tarif approuvé, il n'est pas rajusté si les coûts de service réels diffèrent des estimations, à l'exception de certains coûts prescrits qui sont admissibles au traitement du compte de report et qui sont soit perçus, soit remboursés à même les tarifs futurs. La CEO a le pouvoir général d'inclure ou d'exclure certains coûts et produits des tarifs d'une période donnée, entraînant un changement du calendrier de comptabilisation par rapport à celui qui s'appliquerait à une société à tarifs non réglementés.

Les traitements réglementaires suivants ont donné lieu à des traitements comptables différents des PCGR du Canada prébasculément à l'égard des sociétés œuvrant dans un secteur à tarifs non réglementés :

i) Actifs et passifs réglementaires

Les actifs réglementaires représentent principalement des coûts qui ont été reportés, parce qu'il est probable qu'ils seront recouverts à même les tarifs futurs. Dans le même ordre d'idées, les passifs réglementaires peuvent résulter d'écarts entre les montants facturés aux clients pour les services d'électricité et les coûts engagés par Hydro Ottawa limitée relativement à l'acquisition de ces services.

Hydro Ottawa limitée comptabilise des intérêts sur les soldes des actifs et passifs réglementaires conformément aux exigences de la CEO.

Les actifs et les passifs réglementaires, dont le recouvrement auprès des clients ou le remboursement à ceux-ci est prévu au cours des 12 mois suivant la période de présentation financière, sont comptabilisés à court terme. Tous les autres soldes d'actifs et de passifs réglementaires sont classés dans les éléments à long terme au bilan consolidé.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2012
(en milliers de dollars canadiens)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

f) Réglementation (suite)

i) Actifs et passifs réglementaires (suite)

Les soldes réglementaires sont principalement composés de ce qui suit :

- Le compte de remboursement des passifs réglementaires est constitué des soldes des actifs réglementaires ou des passifs réglementaires dont le règlement a été approuvé par la CEO au moyen de majorations tarifaires.
- Les écarts liés au règlement représentent essentiellement les charges qu'Hydro Ottawa limitée a engagées relativement aux services de transport, au produit de base, aux activités sur le marché de gros et à l'ajustement global n'ayant pas été réglées avec les clients au cours de la période. La nature des écarts liés au règlement est telle que le solde peut varier avec le temps entre les actifs et les passifs, et ces écarts sont constatés à la fin de chaque exercice conformément aux règles de la CEO.
- Les coûts liés aux compteurs intelligents reportés représentent l'écart entre le montant financé à même les tarifs sur les compteurs intelligents et les coûts réels liés au programme. Les coûts liés au programme comprennent les coûts directement liés au fonctionnement, à l'entretien, à l'amortissement des immobilisations corporelles et à l'administration des compteurs intelligents, un rendement sur les actifs des compteurs intelligents ainsi que la valeur comptable nette des compteurs traditionnels qui ont été remplacés à l'installation des compteurs intelligents.
- Le compte de report au titre des autres avantages complémentaires de retraite a été autorisé par la CEO en 2011 afin de comptabiliser l'ajustement aux avantages complémentaires de retraite lié aux gains et pertes actuariels cumulés. Ce compte est ajusté chaque année pour comptabiliser toute variation des gains et des pertes actuariels cumulés. Aucuns frais d'intérêt ne sont comptabilisés pour ce compte comme l'exige la CEO.

Autres écarts et coûts reportés :

- La CEO autorise les distributeurs d'électricité à comptabiliser dans un compte de report l'écart entre les frais de basse tension payés à Hydro One Networks Inc. et ceux qui sont facturés aux clients.
- La CEO autorise les distributeurs d'électricité à constater dans un compte de report à titre d'écart le coût net lié à la prestation de services de facturation aux détaillants et au traitement des demandes de services.
- La CEO a autorisé les distributeurs à comptabiliser dans un compte de report les coûts administratifs supplémentaires et non récurrents liés au passage aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») qui n'avaient pas déjà été approuvés ni comptabilisés aux fins de recouvrement au moyen des tarifs de distribution d'électricité.
- Dans ses directives publiées le 16 juin 2009, la CEO a créé quatre nouveaux comptes de report pour permettre aux distributeurs de commencer à comptabiliser les dépenses pour certaines activités liées au raccordement de l'énergie renouvelable ou au programme de développement du réseau intelligent. Ces comptes de report ont été autorisés aux fins de la comptabilisation des dépenses en immobilisations supplémentaires admissibles ou des coûts liés au fonctionnement, à l'entretien et à l'administration.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2012

(en milliers de dollars canadiens)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

f) Réglementation (suite)

i) Actifs et passifs réglementaires (suite)

- Le compte de règlement relatif aux pénalités pour paiement en retard a trait aux frais de règlement additionnels liés au recours collectif relatif aux pénalités pour paiement en retard. L'ordonnance de la Cour du 22 juillet 2010 a confirmé un règlement aux termes duquel tous les services publics imposant des frais de paiement en retard ont eu à verser des paiements de restitution. Le 22 février 2011, la CEO a publié une décision qui autorise les distributeurs à recouvrer les coûts et les dommages-intérêts découlant du recours collectif relatif aux pénalités pour paiement en retard sur une période de 12 mois à compter du 1^{er} mai 2011. En date du 30 avril 2012, ce compte a été compensé.
- La CEO a recommandé aux distributeurs de comptabiliser les crédits de taxe sur intrants additionnels reçus au titre des besoins de produits de distribution qui étaient antérieurement assujettis à la taxe de vente provinciale et qui sont assujettis à la taxe de vente harmonisée depuis le 1^{er} juillet 2010. La CEO est parvenue à la conclusion que cinquante pour cent (50 %) des soldes devraient être remboursés aux contribuables pour la période jusqu'à la date de révision, soit le 1^{er} janvier 2012 pour Hydro Ottawa limitée.

ii) Apports sous forme d'aide à la construction

Les apports sous forme d'aide à la construction reçus de sources externes sont utilisés pour financer des ajouts aux immobilisations corporelles. Selon le *Manuel des procédures comptables*, les apports sous forme d'aide à la construction viennent réduire les immobilisations corporelles et sont amortis à un taux équivalent à celui qui a été utilisé pour l'amortissement de l'immobilisation corporelle correspondante.

iii) Provision pour fonds utilisés durant la construction

Une provision pour le coût des fonds utilisés au cours de la période de construction a été appliquée aux principaux projets d'investissement et d'aménagement.

iv) Paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés

Hydro Ottawa limitée est considérée comme un service municipal d'électricité au titre du régime des paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés, instauré par la *Loi de 1998 sur l'électricité*, étant donné que la totalité de son capital social est détenue indirectement par la Ville d'Ottawa et qu'au plus 10 % de ses produits sont tirés d'activités exercées à l'extérieur des limites municipales de la Ville d'Ottawa. La *Loi de 1998 sur l'électricité* prévoit qu'un service municipal d'électricité qui est exonéré des impôts exigibles en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (« LIR ») du Canada et de la *Loi sur les impôts* de l'Ontario doit verser à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (« SFIEO »), pour chaque année d'imposition, un montant se rapprochant de l'impôt qu'il serait tenu de verser en vertu de ces deux dernières lois, s'il n'en était pas exonéré.

Hydro Ottawa limitée comptabilise les impôts sur les bénéfices selon la méthode axée sur le bilan, conformément aux recommandations des PCGR du Canada prébasculément. Aux termes de cette méthode, les impôts sur les bénéfices de l'exercice exigibles sont calculés d'après le bénéfice imposable. Les impôts futurs découlant des écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs sont calculés au moyen des taux d'imposition pratiquement en vigueur dont il est prévu qu'ils s'appliqueront à la période au cours de laquelle les écarts temporaires sont censés se résorber.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2012
(en milliers de dollars canadiens)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

f) Réglementation (suite)

iv) Paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés (suite)

Le *Manuel des procédures comptables* autorise Hydro Ottawa limitée à recouvrer les paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés au moyen d'ajustements annuels des tarifs de distribution d'électricité, comme approuvé par la CEO. Hydro Ottawa limitée constate les passifs et les actifs réglementaires au titre du montant d'impôts futurs devant être remis aux clients, ou recouvré auprès de ceux-ci, dans les tarifs d'électricité futurs.

La Société, Énergie Ottawa, Hydro Chaudière GP et Télécom Ottawa Holding Inc. sont considérées comme des services municipaux d'électricité et comptabilisent les paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés selon la méthode axée sur le bilan.

PowerTrail et CWPI doivent verser des impôts sur les bénéfices en vertu de la *LIR* et de la *Loi sur les impôts de l'Ontario* étant donné que moins de 90 % du capital social de chacune de ces sociétés est détenu par la Ville d'Ottawa, ces impôts sur les bénéfices des sociétés sont comptabilisés selon la méthode axée sur le bilan comme il est décrit ci-dessus.

Moose Creek LP et Hydro Chaudière S.E.C. sont des entités non imposables aux fins des impôts fédéral et provincial. L'impôt sur le bénéfice net (la perte nette) est payé grâce à l'attribution du revenu imposable à chaque partenaire.

g) Constatation des produits

La Société constate les produits lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, lorsque les services ont été rendus, lorsque le prix de vente a été déterminé ou est déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

i) Distribution de l'énergie électrique

La Société facture la distribution de l'électricité aux clients, selon les tarifs établis par la CEO. Les tarifs sont fixés afin de permettre à la Société de recouvrer les coûts prudemment engagés et de réaliser un rendement équitable sur le capital investi. La distribution de l'énergie électrique est comptabilisée lorsque l'électricité est livrée aux clients, sur la base de la lecture des compteurs ou de l'estimation de l'utilisation.

ii) Recouvrement de l'énergie électrique

Les produits tirés du recouvrement de l'énergie électrique constituent le transfert aux clients des coûts de l'électricité achetée par la Société et sont comptabilisés lorsque l'électricité est livrée aux clients, sur la base de la lecture des compteurs ou de l'estimation de l'utilisation. Les produits tirés du recouvrement de l'énergie électrique sont réglementés par la CEO et comprennent les charges facturées aux clients pour l'électricité, le transport de l'électricité et l'administration du système d'électricité du marché de gros.

iii) Produits non facturés

Les produits non facturés représentent une estimation de l'électricité consommée par les clients depuis le dernier relevé de leur compteur et n'ayant pas encore été facturée.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2012

(en milliers de dollars canadiens)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

g) Constatation des produits (suite)

iv) Autres produits

Les autres produits tirés de la prestation de services sont comptabilisés lorsque les services sont rendus. Les autres produits comprennent les produits tirés des contrats, de la production d'électricité et des services offerts aux entreprises.

Les produits tirés des contrats et les produits tirés des services offerts aux entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux, les produits et les coûts qui s'y rattachent étant proportionnels au degré d'achèvement de la prestation de services en vertu des contrats. Les pertes sur contrats sont entièrement comptabilisées lorsqu'elles deviennent évidentes.

Les produits tirés de la production d'électricité sont comptabilisés sur la base de la lecture régulière des compteurs.

h) Dette bancaire

La dette bancaire comprend les acceptations bancaires dont la date d'échéance est d'au plus trois mois et les chèques en circulation.

i) Instruments financiers

Tous les instruments financiers de la Société sont comptabilisés initialement à la juste valeur, à moins que la juste valeur ne puisse être déterminée de manière fiable. La juste valeur d'un instrument financier est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties agissant en toute liberté. L'évaluation subséquente de chaque instrument financier dépend du classement choisi par la Société.

La Société classe et évalue ses instruments financiers comme suit :

- La trésorerie est classée comme détenue à des fins de transaction et est évaluée à la juste valeur.
 - Les débiteurs et les produits non facturés sont classés comme prêts et créances et sont évalués au coût après amortissement qui, au moment de la constatation initiale, est considéré correspondre à la juste valeur, à l'exception des opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable établie conformément au chapitre 3840, « Opérations entre apparentés », des PCGR du Canada prébasculément. Les évaluations ultérieures sont comptabilisées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, le cas échéant.
 - La dette bancaire, les créditeurs et charges à payer et les billets à payer sont classés comme autres passifs financiers et sont d'abord évalués à la juste valeur, à l'exception des opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable établie conformément au chapitre 3840, « Opérations entre apparentés », des PCGR du Canada prébasculément. Les évaluations ultérieures sont comptabilisées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, le cas échéant.
 - Les dépôts de garantie des clients sont classés comme autres passifs financiers et sont d'abord évalués à leur juste valeur. Les évaluations ultérieures sont comptabilisées au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.
-

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2012
(en milliers de dollars canadiens)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

j) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constituées essentiellement de l'infrastructure de distribution électrique, des centrales de production d'électricité, des immeubles et agencements, des terrains, des bassins, barrages et voies navigables, du mobilier et matériel et des actifs en voie de construction. Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont d'abord comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les pièces de rechange et le stock de pièces de sécurité, qui devraient être utilisés sur plus d'un exercice, sont considérés comme des actifs en voie de construction et ne sont amortis qu'au moment où les pièces sont mises en service.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et comprennent les services contractuels directement imputables, les matières premières, la main-d'œuvre, le coût des travaux d'ingénierie, les frais généraux et la provision pour fonds utilisés durant la construction. Certaines immobilisations peuvent être acquises ou construites avec de l'aide financière sous forme d'apports provenant de la clientèle. Les apports sous forme d'aide à la construction reçus sont traités à titre de compte de contrepartie aux immobilisations corporelles. Ces montants sont amortis au moyen d'une diminution de l'amortissement cumulé et d'une baisse de la charge d'amortissement, à un taux équivalant à celui qui a été utilisé pour l'amortissement de l'immobilisation correspondante.

Les coûts liés aux renouvellements et aux améliorations d'importance apportés aux actifs actuels ne sont capitalisés que si la durée de vie utile de l'actif est prolongée, si la fiabilité est améliorée au-delà des normes de conception d'origine ou si les coûts d'exploitation sont réduits considérablement et de façon quantifiable.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée de vie utile estimative de l'actif connexe.

La durée de vie utile estimative des catégories d'immobilisations corporelles s'établit comme suit :

| | |
|---|--------------|
| Immeubles et agencements | 20 à 100 ans |
| Mobilier et matériel | 5 à 10 ans |
| Matériel roulant | 7 à 15 ans |
| Infrastructure de distribution électrique | 10 à 60 ans |
| Centrales et matériel de production | 3 à 50 ans |
| Bassins, barrages et voies navigables | 75 à 125 ans |

Les actifs en voie de construction, les terrains, les pièces de rechange et le matériel de secours ne sont pas amortis.

La Société révisé la valeur de ses immobilisations corporelles chaque fois qu'un événement ou qu'un changement de situation indique que la valeur comptable d'un actif pourrait ne plus être recouvrable. Si des événements ou un changement de situation indiquent que la valeur comptable de ces actifs pourrait ne pas être recouvrable, la Société estime les flux de trésorerie futurs qui proviendront vraisemblablement de l'utilisation du groupe d'actifs et de la cession éventuelle de celui-ci, et comptabilise une moins-value au besoin.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2012
(en milliers de dollars canadiens)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

k) Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent les droits fonciers, un contrat d'achat d'électricité, les apports au titre de raccordement de lignes, les logiciels et les droits relatifs à l'eau.

Les actifs incorporels à durée de vie limitée sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée de vie utile estimative de l'actif connexe. Les actifs incorporels acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont d'abord comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

La durée de vie utile estimative des actifs incorporels à durée de vie limitée s'établit comme suit :

| | |
|--|------------|
| Droits fonciers | 50 ans |
| Contrat d'achat d'électricité | 7 ans |
| Apports au titre de raccordement de lignes | 45 ans |
| Logiciels | 5 à 10 ans |

Les droits relatifs à l'eau à l'égard du barrage des Chaudières sur la rivière Outaouais, dont la durée de vie utile est indéfinie, et les actifs en voie de construction ne sont pas amortis.

La Société révisé la valeur de ses actifs incorporels amortissables chaque fois qu'un événement ou qu'un changement de situation indique que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. Si des événements ou un changement de situation indiquent que la valeur comptable de ces actifs pourrait ne pas être recouvrable, la Société estime les flux de trésorerie futurs qui proviendront vraisemblablement de l'utilisation du groupe d'actifs et de la cession éventuelle de celui-ci, et comptabilise une moins-value au besoin. La principale mesure de la juste valeur de la Société est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie.

La Société révisé la valeur de ses actifs incorporels non amortissables chaque année afin de vérifier qu'ils n'ont pas subi de perte de valeur. Dans le cadre de ce processus, l'évaluation de la durée de vie indéfinie est révisée afin de déterminer si son application est toujours fondée. Si elle ne l'est plus, le changement de la durée de vie de l'état d'indéfinie à limitée est fait sur une base prospective.

l) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La Société comptabilise ses obligations liées à la mise hors service de certaines immobilisations corporelles à long terme en constatant la juste valeur d'un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation dans la période au cours de laquelle elle est contractée, lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable de la juste valeur. Le coût correspondant de mise hors service est capitalisé au titre de valeur comptable de l'immobilisation en question et est ensuite amorti sur la durée de vie utile estimative de celle-ci. L'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est ajustée au cours de périodes ultérieures pour tenir compte de l'écoulement du temps et de toute modification du montant ou de l'échéancier des flux de trésorerie futurs sous-jacents et est imputée au passif. Le passif est ajusté pour la désactualisation annuelle imputée aux frais de fonctionnement. Un gain ou une perte peut survenir lors du règlement du passif.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2012
(en milliers de dollars canadiens)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

m) Avantages sociaux futurs

i) Régimes de retraite

La Société fournit à ses employés des prestations de retraite par l'intermédiaire de la Caisse de retraite des employés municipaux de l'Ontario (la « Caisse », « OMERS »). L'OMERS est un régime de retraite interentreprises établi pour les employés des municipalités, des conseils locaux, des services publics et des conseils scolaires de l'Ontario. La Caisse est un régime de retraite à prestations déterminées, financé à parts égales au moyen des cotisations des employeurs et des employés participants, ainsi que par les revenus de placement de la Caisse.

Bien qu'il s'agisse d'un régime à prestations déterminées, la Société ne peut le comptabiliser comme tel puisqu'elle ne dispose pas d'assez d'information pour permettre la distribution des actifs et des passifs de la Caisse entre les différents employeurs qui y contribuent. Par conséquent, la Société le comptabilise comme un régime à cotisations déterminées et les cotisations à payer en raison des services rendus par les salariés sont passées en charges dans les frais de fonctionnement.

À partir du 20 novembre 2012, Hydro Chaudière S.E.C. est le promoteur du régime de retraite des employés de Hydro Chaudière S.E.C. et des employeurs participants (« régime de retraite Chaudière ») et le régime est comptabilisé comme suit :

- Les actifs du régime de retraite Chaudière sont détenus par une compagnie d'assurance et sont évalués à leur juste valeur, laquelle est fondée sur les prix médians du marché publiés dans le cas de titres cotés.
- Les obligations au titre des prestations constituées du régime de retraite Chaudière sont déterminées en fonction des versements de prestations futures prévus actualisés selon les taux d'intérêt du marché pour les titres d'emprunt de qualité supérieure dont les flux de trésorerie concordent avec le montant des prestations prévues et le moment où elles devraient être versées.
- Le coût des pensions gagnées par les employés est calculé de manière actuarielle selon la méthode des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction sur le rendement attendu des placements du régime, l'augmentation future des salaires, l'âge de la retraite, l'espérance de vie et les coûts des soins de santé.
- Les gains et les pertes actuariels découlant des actifs et de l'obligation en matière de prestations déterminées du régime sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils se produisent selon la méthode de la constatation immédiate.
- Le coût des services passés est inclus dans le coût du régime de retraite Chaudière pour l'exercice au cours duquel il survient.

Puisque le régime de retraite Chaudière est capitalisé, la juste valeur de ses actifs est compensée par l'obligation en matière de prestations constituées. Le montant net est inclus dans l'actif au titre des prestations constituées ou du passif des prestations constituées.

ii) Autres avantages sociaux futurs

En plus du régime de retraite, la Société offre à ses employés une couverture d'assurance-vie et de soins médicaux et dentaires, des droits accumulés de congés de maladie et une prestation forfaitaire de retraite. Certains employés continuent de bénéficier de ces avantages à la fin de leur service actif.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2012
(en milliers de dollars canadiens)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

m) Avantages sociaux futurs (suite)

ii) Autres avantages sociaux futurs (suite)

Les charges au titre des avantages sociaux futurs sont constatées dans la période au cours de laquelle les employés rendent des services.

Les avantages sociaux futurs sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Les obligations au titre des prestations constituées et le coût des services rendus durant l'exercice sont calculés selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et sont fondés sur des hypothèses qui reflètent la meilleure estimation de la direction. Le coût des services rendus durant l'exercice est égal à la valeur actuarielle actualisée des prestations attribuées en fonction des services rendus des employés durant cet exercice. Les gains et les pertes actuariels résultant d'une situation différente de celle qui était prévue ou de modifications apportées aux hypothèses actuarielles sont comptabilisés immédiatement dans les résultats; toutefois, en ce qui concerne Hydro Ottawa limitée, ces montants sont reportés à titre d'actif ou de passif réglementaire comme le permet la CEO.

n) Dépôts de garantie des clients

Les dépôts de garantie des clients représentent les montants perçus des clients pour garantir le paiement de leurs factures d'électricité et la bonne exécution d'obligations en matière de construction. Les dépôts qui devraient être remboursés aux clients au cours du prochain exercice sont comptabilisés à titre de passif à court terme et sont inclus dans les créditeurs et charges à payer.

o) Contrats de location

À l'entrée en vigueur d'un contrat de location, ou d'un accord assorti d'un contrat de location, la Société évalue si le contrat de location doit être classé comme un contrat de location-acquisition ou comme un contrat de location-exploitation. Les contrats de location, dont pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif visé sont transférés, sont classés comme des contrats de location-acquisition. Tous les autres contrats de location sont classés comme des contrats de location-exploitation. Le classement est réévalué lorsque les modalités du contrat de location sont modifiées.

Tous les contrats de location de la Société sont classés comme des contrats de location-exploitation.

p) Frais reportés

La Société a engagé des frais d'émission de titres qui sont externes, directs et différentiels par nature dans le cadre de ses placements de débentures et de la restructuration de sa facilité de crédit. Les frais d'émission de titres de créance ont été déduits du produit de la dette et amortis selon la méthode du taux effectif. Les frais de restructuration de la facilité de crédit ont été amortis sur la durée initiale de la facilité de crédit à terme renouvelable.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2012
(en milliers de dollars canadiens)

3. MODIFICATIONS DES ESTIMATIONS COMPTABLES

a) Durée de vie utile des immobilisations corporelles et actifs incorporels

À partir du 1^{er} janvier 2012, la Société a révisé son taux d'amortissement appliqué aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels afin de refléter plus adéquatement la période au cours de laquelle ils assurent des avantages économiques. Les états consolidés des résultats, du résultat étendu et des bénéfices non répartis reflètent une diminution de l'amortissement pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 d'environ 7 300 \$ pour les immobilisations corporelles et d'environ 1 100 \$ pour les actifs incorporels en raison des modifications apportées aux estimations comptables.

b) Estimation des produits non facturés

Au 31 décembre 2012, la Société a révisé sa façon d'estimer les produits non facturés à la fin de chaque période considérée. Auparavant, une estimation des produits non facturés était calculée en multipliant le nombre de jours non facturés par le montant facturé moyen par jour à partir des périodes de facturation passées. La nouvelle méthode est fondée sur la consommation réelle des clients, si elle est connue, plutôt que sur les données portant sur la consommation passée. La direction est d'avis que la nouvelle méthode se rapproche davantage du montant des produits non facturés, car la consommation quotidienne est fondée sur les lectures courantes des compteurs qui n'ont pas été facturées aux clients, tout en tenant compte de l'électricité ou des services consommés avant la fin de l'exercice de la Société. En raison de la modification apportée à la méthode d'estimation, les produits non facturés ont augmenté de 743 \$, dont une tranche de 44 \$ découle de la distribution d'énergie et du recouvrement de l'énergie électrique restant.

4. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

a) Actuelles – PCGR du Canada prébasculément (avantages sociaux futurs)

Le gain ou la perte actuariel sur l'obligation au titre des prestations constituées s'entend de l'écart entre l'obligation prévue et l'obligation réelle à la fin de la période. Les PCGR du Canada prébasculément donnaient le choix sur la façon de comptabiliser les gains ou pertes actuariels non amortis. Auparavant, la Société amortissait les gains ou pertes actuariels selon la méthode du couloir. À partir du 1^{er} janvier 2012, la Société a choisi de comptabiliser les variations des gains ou des pertes actuariels immédiatement dans le bénéfice, et cette méthode a été appliquée rétrospectivement. Même si Hydro Ottawa limitée affichait un important déficit actuariel selon la méthode du couloir attribuable aux exercices précédents, la CEO l'a autorisée en 2011 à recouvrer la totalité de ce déficit au moyen d'un nouveau compte d'actifs réglementaires. Par conséquent, la seule modification apportée au solde des bénéfices non répartis d'ouverture est la réalisation d'un surplus de 71 \$ lié aux filiales non réglementées de la Société. Les états consolidés des résultats, du résultat étendu et des bénéfices non répartis reflètent une diminution des frais de fonctionnement de 112 \$, pour s'établir à 692 \$, et une diminution de 95 \$, pour s'établir à 640 \$, respectivement pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011. Le passif au titre des avantages sociaux futurs a augmenté de 5 008 \$, pour atteindre 11 452 \$, et de 3 904 \$, pour atteindre 9 943 \$, respectivement aux 31 décembre 2012 et 2011.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2012

(en milliers de dollars canadiens)

4. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

b) Actuelles – PCGR du Canada prébasculément (immobilisations corporelles)

À partir du 1^{er} janvier 2012, la Société a révisé son taux de capitalisation appliqué aux frais de fonctionnement qui sont capitalisés dans les immobilisations corporelles. Les états consolidés des résultats, du résultat étendu et des bénéfices non répartis reflètent une diminution d'environ 9 600 \$ des montants reclassés dans les immobilisations corporelles, qui ont totalisé 4 900 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2012. La direction est d'avis que cette modification permet de déterminer de façon plus appropriée les éléments des frais généraux pouvant être imputés directement au projet. La modification a été comptabilisée de façon prospective aux fins réglementaires et, en raison de la nature complexe d'imputation des frais généraux aux immobilisations corporelles, la Société n'a pu quantifier raisonnablement l'incidence rétrospective de cette modification.

c) Futures – Normes internationales d'information financière

Le 13 février 2008, le Conseil des normes comptables (« CNC ») du Canada a confirmé que les entreprises ayant une obligation d'information du public seraient tenues d'adopter les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») à partir du 1^{er} janvier 2011. Bien que la Société ne soit pas une société visée par cette exigence, elle est tout de même une société d'État en sa qualité de société de services publics municipale. Or, ces sociétés sont tenues d'appliquer le même référentiel comptable que les entreprises ayant une obligation d'information du public.

Les IFRS ne comportent actuellement aucune norme sur la réglementation des tarifs. En raison de l'importance de cette question au Canada, le CNC a décidé, le 10 septembre 2010, que les entités admissibles menant des activités à tarifs réglementés pourraient continuer à appliquer les PCGR du Canada prébasculément pour un exercice supplémentaire, reportant ainsi la date de passage aux IFRS au 1^{er} janvier 2012. D'autres reports ont été annoncés en mars 2012, septembre 2012 et février 2013, reportant respectivement la date de transition aux 1^{er} janvier 2013, 2014 et 2015.

Le 17 décembre 2012, l'International Accounting Standards Board a voté en faveur d'une norme provisoire pour les activités à tarifs réglementés afin de maintenir les dispositions actuelles à l'égard des activités à tarifs réglementés jusqu'à ce qu'un projet exhaustif soit achevé; toutefois, une telle norme provisoire ne s'appliquerait qu'aux entités à tarifs réglementés qui ne sont pas encore passées aux IFRS.

En raison de ces nouveautés et de l'incertitude qui persiste à propos de la comptabilisation des activités à tarifs réglementés selon les IFRS, la Société a choisi d'appliquer le report publié par le CNC et continue à présenter ses résultats selon les PCGR du Canada prébasculément pour l'exercice clos le 31 décembre 2012. La Société a géré le projet de conversion aux IFRS de façon à ce que le passage aux IFRS se déroule sans heurt et de façon efficace le moment venu. La Société déterminera le moment opportun pour effectuer le passage une fois que la norme provisoire pour les activités à tarifs réglementés sera disponible.

5. ACQUISITION D'ACTIFS

Le 20 novembre 2012, la Société, par l'entremise de sa filiale Hydro Chaudière S.E.C., a conclu l'acquisition des actifs de production de Domtar Inc., pour une contrepartie au comptant de 46 339 \$ aux termes d'une convention d'achat et de vente (« convention d'achat »). Les actifs identifiables acquis se composent de trois centrales hydroélectriques, de leurs immobilisations corporelles et incorporelles respectives et de la totalité de la participation de 38,33 % de Domtar Inc. dans la coentreprise CWPI. L'acquisition des actifs a été comptabilisée comme une acquisition d'entreprise selon le chapitre 1582, « Regroupements d'entreprises », des PCGR du Canada prébasculément. Cette acquisition procure à la Société de nouveaux produits récurrents en raison d'un contrat d'achat d'électricité à long terme conclu avec Hydro-Québec. Dans le cadre de cette transaction, un petit groupe d'employés, qui travaillait auparavant pour Domtar Inc., a été muté à la Société.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2012
(en milliers de dollars canadiens)

5. ACQUISITION D'ACTIFS (SUITE)

Le tableau ci-après présente la juste valeur des actifs acquis dans le cadre de la transaction avec Domtar Inc. :

| | Juste valeur à la date d'acquisition |
|--|--|
| Terrains (note 9) | 6 256 \$ |
| Immeubles et agencements (note 9) | 500 |
| Centrales et matériel de production (note 9) | 9 894 |
| Bassins, barrages et voies navigables (note 9) | 8 050 |
| Contrat d'achat d'électricité (note 10) | 4 578 |
| Droits relatifs à l'eau (note 10) | 16 941 |
| Charges payées d'avance | 62 |
| Actif au titre des prestations constituées (note 15) | 481 |
| Créditeurs et charges à payer | (163) |
| Avantages sociaux futurs (note 15) | (260) |
| Total de la trésorerie versée pour les actifs nets acquis | 46 339 \$ |

Les montants ci-dessus relatifs aux charges payées d'avance, aux créditeurs et charges à payer et aux avantages sociaux futurs ont été supprimés de leur poste respectif des activités d'exploitation dans l'état consolidé des flux de trésorerie puisqu'ils ne sont pas survenus dans le cours normal des affaires.

La Société a engagé des coûts de transaction relatifs à l'acquisition de 1 492 \$, lesquels ont été passés en charges dans les frais de fonctionnement de l'exercice considéré. En outre, des frais de fonctionnement de 313 \$ relatifs à des réparations et à l'entretien ont été passés en charges au cours de l'exercice considéré puisqu'ils ne satisfont pas aux critères définissant un actif. Depuis la date d'acquisition, la contribution des actifs acquis aux produits a été de 1 011 \$ et au bénéfice net, de 204 \$. Comme la Société n'a pas accès aux informations financières de Domtar Inc., elle ne peut déterminer les produits, le bénéfice ou la perte qu'elle aurait réalisés si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} janvier 2012.

L'acquisition des 23 actions de Domtar Inc. dans CWPI à 1 \$ l'action a fait passer la participation totale réelle en actions ordinaires de la Société de 28,33 % à 66,67 %. Par conséquent, la Société a dû consolider CWPI à partir de la date d'acquisition conformément à la NOC-15. L'incidence de cette consolidation sur l'actif net de la Société est négligeable. Étant donné que les coûts de CWPI sont remboursés en totalité en fonction des pourcentages de participation de chacun des commettants, il n'y a eu aucune incidence sur les produits consolidés ni sur les charges consolidées de la Société au cours de l'exercice.

En raison du moment où s'est produite l'acquisition, l'actif au titre des prestations de retraite et les avantages sociaux futurs sont provisoires et pourraient changer. La Société finalisera ces montants lorsqu'elle aura obtenu l'information nécessaire pour terminer le processus d'évaluation. Tout changement découlant des faits et des circonstances prévalant à la date d'acquisition pourrait donner lieu à un ajustement rétrospectif des montants provisoires comptabilisés à la date d'acquisition. La Société finalisera ces montants au plus tard un an après la date d'acquisition.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2012
(en milliers de dollars canadiens)

6. DÉBITEURS

| | 2012 | 2011 |
|--|------------------|------------------|
| Créances d'électricité, déduction faite de la provision pour créances douteuses de 1 411 \$ (1 329 \$ en 2011) | 52 449 \$ | 50 006 \$ |
| Autres débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses de 139 \$ (69 \$ en 2011) | 16 839 | 10 745 |
| Montants à recevoir des parties liées (note 25) | 5 800 | 4 504 |
| | 75 088 \$ | 65 255 \$ |

Les autres débiteurs comprennent un montant de 100 \$ (100 \$ en 2011) qui correspond aux produits nets estimatifs à verser à la Société découlant des placements précédents de celle-ci dans Streetlight Intelligence Inc. (« SLI »), société ouverte canadienne qui, avant d'être mise sous séquestre en 2011, développait des systèmes évolués d'éclairage des voies publiques. En 2011, la Société a inscrit une perte de valeur de 1 400 \$ concernant ses placements précédents et, à l'heure actuelle, elle ne détient plus aucun placement dans SLI.

7. PRODUITS NON FACTURÉS

| | 2012 | 2011 |
|--|------------------|------------------|
| Produits non facturés | 90 003 \$ | 87 582 \$ |
| Moins la provision pour créances douteuses | (68) | (327) |
| | 89 935 \$ | 87 255 \$ |

8. ACTIFS ET PASSIFS RÉGLEMENTAIRES NETS

La Société présente une demande tarifaire pour régler ses actifs et passifs réglementaires au besoin. Le délai de règlement est déterminé par la CEO d'après l'importance des soldes à compenser.

L'information concernant les actifs et passifs réglementaires nets de la Société s'établit comme suit :

| | 2012 | 2011 |
|--|----------------|----------|
| Actifs réglementaires | | |
| Coûts reportés liés aux compteurs intelligents | 1 939 \$ | 6 399 \$ |
| Compte de report au titre des autres avantages complémentaires de retraite (note 15) | 4 977 | 3 917 |
| Autres écarts et coûts reportés | 2 656 | 2 136 |
| | 9 572 | 12 452 |
| Provision pour créances douteuses | - | (480) |
| Total des actifs réglementaires, montant net | 9 572 | 11 972 |
| Moins la tranche échéant à moins d'un an | (1 969) | (3 379) |
| Total des actifs réglementaires à long terme | 7 603 | 8 593 |

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2012
(en milliers de dollars canadiens)

8. ACTIFS ET PASSIFS RÉGLEMENTAIRES NETS (SUITE)

| | 2012 | 2011 |
|---|------------------|------------------|
| Passifs réglementaires | | |
| Écarts liés au règlement | 42 241 | 22 469 |
| Compte de remboursement de passifs réglementaires | - | 10 017 |
| | 42 241 | 32 486 |
| Provision pour créances douteuses | - | (149) |
| Total des passifs réglementaires, montant net | 42 241 | 32 337 |
| Moins la tranche échéant à moins d'un an | (22 097) | (10 017) |
| Total des passifs réglementaires à long terme | 20 144 \$ | 22 320 \$ |

a) Actifs réglementaires

Les coûts reportés liés aux compteurs intelligents comportent des intérêts débiteurs de néant (395 \$ en 2011) et les autres écarts et coûts reportés comportent des intérêts créditeurs de 13 \$ (23 \$ en 2011).

b) Passifs réglementaires

Le compte de remboursement de passifs réglementaires représente la somme nette de tous les actifs et passifs réglementaires, dont le recouvrement ou le règlement ont été approuvés, plus des intérêts créditeurs nets de 107 \$ (intérêts créditeurs de 16 \$ en 2011) jusqu'au 31 décembre 2012, moins les montants déjà réglés au moyen des tarifs de distribution. Le 6 décembre 2012, la CEO a approuvé le règlement de passifs réglementaires d'un montant net de 22 097 \$, composés d'écarts liés au règlement et d'un compte d'écart lié à la basse tension cumulés jusqu'au 31 décembre 2011. Le montant du règlement approuvé le 6 décembre 2012 sera reclassé dans le compte de remboursement de passifs réglementaires le 1^{er} janvier 2013, date à laquelle les tarifs sont en vigueur.

La Société a utilisé les modèles de paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés de la CEO pour réaliser le rapprochement des paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés des exercices 2001 à 2005 et, en 2011, pour se conformer aux directives données par la CEO, elle a dû refaire le calcul de ces paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés. En 2011, la CEO a clarifié les règles et interprétations existantes, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'un montant de 464 \$ au titre du capital et d'un montant de 131 \$ au titre des intérêts dans le compte d'écart relatif au report des paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés, dont le règlement a par la suite été approuvé en 2011. Par conséquent, les montants ont été inclus dans le compte de remboursement de passifs réglementaires.

Les écarts liés au règlement comprennent des intérêts débiteurs de 458 \$ (354 \$ en 2011).

c) Bénéfice avant les paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés

En l'absence de réglementation des tarifs, le bénéfice avant les paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés reportés pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 aurait été plus élevé de 12 305 \$ (plus élevé de 19 200 \$ en 2011).

d) Provision pour créances douteuses

La Société continue d'évaluer la probabilité de recouvrement de tous les actifs réglementaires faisant l'objet d'un recouvrement au moyen d'une demande d'approbation de tarifs future, et elle tient compte de l'absence d'approbation de la CEO dans son évaluation. La Société a constitué une provision nette de néant (480 \$ en 2011) à l'égard de ses actifs réglementaires. Si le besoin de constituer une provision devient plus que probable, la Société comptabilisera la provision dans les frais de fonctionnement de la période.

En 2012, la Société a comptabilisé une reprise pour perte de valeur des actifs réglementaires de 679 \$ (1 443 \$ en 2011).

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2012
(en milliers de dollars canadiens)

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | 2012 | | |
|--|--------------|----------------------|------------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette |
| Terrains | 11 639 \$ | - \$ | 11 639 \$ |
| Immeubles et agencements | 76 676 | 20 350 | 56 326 |
| Mobilier et matériel | 20 945 | 15 152 | 5 793 |
| Matériel roulant | 23 701 | 15 648 | 8 053 |
| Infrastructure de distribution d'électricité | 1 045 845 | 414 664 | 631 181 |
| Centrales et matériel de production | 45 319 | 10 779 | 34 540 |
| Bassins, barrages et voies navigables | 19 144 | 1 485 | 17 659 |
| Actifs en voie de construction | 74 616 | - | 74 616 |
| | 1 317 885 | 478 078 | 839 807 |
| Apports sous forme d'aide à la construction | (214 046) | (43 897) | (170 149) |
| | 1 103 839 \$ | 434 181 \$ | 669 658 \$ |

| | 2011 | | |
|--|------------|----------------------|------------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette |
| Terrains | 5 372 \$ | - \$ | 5 372 \$ |
| Immeubles et agencements | 74 494 | 17 057 | 57 437 |
| Mobilier et matériel | 18 446 | 13 267 | 5 179 |
| Matériel roulant | 21 719 | 14 828 | 6 891 |
| Infrastructure de distribution d'électricité | 975 492 | 386 641 | 588 851 |
| Centrales et matériel de production | 27 972 | 4 611 | 23 361 |
| Bassins, barrages et voies navigables | 16 703 | 6 315 | 10 388 |
| Actifs en voie de construction | 44 127 | - | 44 127 |
| | 1 184 325 | 442 719 | 741 606 |
| Apports sous forme d'aide à la construction | (191 855) | (38 863) | (152 992) |
| | 992 470 \$ | 403 856 \$ | 588 614 \$ |

Au cours de l'exercice, la Société a inscrit à l'actif une provision pour fonds utilisés durant la construction de 1 731 \$ (854 \$ en 2011) à l'égard des immobilisations corporelles et a crédité les frais de financement (note 21). Le taux d'intérêt annuel moyen pour 2012 a été de 4,8 % (4,2 % en 2011).

Au cours de l'exercice, la Société a enregistré une perte de 1 779 \$ à la cession d'immobilisations corporelles. En 2011, la Société a réalisé un gain de 54 \$ à la cession d'immobilisations corporelles. Les états consolidés des résultats, du résultat étendu et des bénéfices non répartis ne comprennent pas l'incidence du projet de compteurs intelligents du gouvernement de l'Ontario dans le cadre duquel des compteurs traditionnels de néant (205 \$ en 2011) ont été remplacés, ce qui aurait donné lieu à une perte sur cession de néant (68 \$ en 2011) en l'absence de réglementation des tarifs. Cette perte sur cession est réputée être un actif réglementaire recouvrable à même les tarifs futurs, selon la CEO.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2012
(en milliers de dollars canadiens)

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

La Société a conclu des opérations sans effet sur la trésorerie importantes qui sont exclues de l'état consolidé des flux de trésorerie. Ces opérations concernaient des acquisitions d'immobilisations corporelles de 12 566 \$ au 31 décembre 2012 (11 773 \$ en 2011), dont 11 674 \$ (11 480 \$ en 2011) ont été affectés aux créiteurs et charges à payer et 892 \$ (293 \$ en 2011) aux retenues de garantie liées à la construction qui sont également comprises dans les créiteurs et charges à payer.

En 2005, Énergie Ottawa a conclu une entente avec le ministère des Ressources naturelles du gouvernement fédéral, en vertu de laquelle une aide financière pouvant atteindre 220 \$ a été accordée à Énergie Ottawa pour lui permettre de faire l'essai sur le terrain d'une miniturbine hydraulique élaborée dans le cadre du programme du Centre canadien de la technologie des minéraux et de l'énergie (« CANMET ») destiné aux petites centrales hydroélectriques. Aux termes de l'entente, une tranche de 150 \$ du financement reçu était remboursable à un taux de 2,5 % des produits générés par le projet, sur une période maximale de dix ans. Au 31 décembre 2012, le solde non amorti du financement non remboursable reçu de 44 \$ (47 \$ en 2011) était inclus dans les apports sous forme d'aide à la construction. La tranche à court terme de la tranche remboursable de 12 \$ (13 \$ en 2011) est incluse dans les autres créiteurs et charges à payer, et la tranche à long terme de 41 \$ (55 \$ en 2011) est incluse dans les autres passifs.

10. ACTIFS INCORPORELS

| | 2011 | Acquisitions | Mises hors service | 2012 |
|--|------------------|------------------|--------------------|-------------------|
| Coût | | | | |
| Droits fonciers | 3 125 \$ | 10 \$ | - \$ | 3 135 \$ |
| Contrat d'achat d'électricité | - | 4 578 | - | 4 578 |
| Apports au titre de raccordement de lignes | 3 398 | - | - | 3 398 |
| Logiciels | 61 493 | 2 580 | - | 64 073 |
| Droits relatifs à l'eau | - | 16 941 | - | 16 941 |
| Actifs en cours de développement | 4 368 | 9 940 | - | 14 308 |
| | 72 384 \$ | 34 049 \$ | - \$ | 106 433 \$ |

| | 2011 | Amortissement | Mises hors service | 2012 |
|--|------------------|-----------------|--------------------|------------------|
| Amortissement cumulé | | | | |
| Droits fonciers | 1 261 \$ | 49 \$ | - \$ | 1 310 \$ |
| Contrat d'achat d'électricité | - | 81 | - | 81 |
| Apports au titre de raccordement de lignes | 910 | 64 | - | 974 |
| Logiciels | 45 401 | 6 478 | - | 51 879 |
| | 47 572 \$ | 6 672 \$ | - \$ | 54 244 \$ |

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2012
(en milliers de dollars canadiens)

10. ACTIFS INCORPORELS (SUITE)

| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette |
|---|-------------------|----------------------|------------------------|
| Valeur comptable nette au 31 décembre 2012 | | | |
| Droits fonciers | 3 135 \$ | 1 310 \$ | 1 825 \$ |
| Contrat d'achat d'électricité | 4 578 | 81 | 4 497 |
| Apports au titre de raccordement de lignes | 3 398 | 974 | 2 424 |
| Logiciels | 64 073 | 51 879 | 12 194 |
| Droits relatifs à l'eau | 16 941 | - | 16 941 |
| Actifs en cours de développement | 14 308 | - | 14 308 |
| | 106 433 \$ | 54 244 \$ | 52 189 \$ |

| | 2010 | Acquisitions | Mises hors service | 2011 |
|--|------------------|-----------------|--------------------|------------------|
| Coût | | | | |
| Droits fonciers | 3 546 \$ | 75 \$ | (496) \$ | 3 125 \$ |
| Apports au titre de raccordement de lignes | 3 493 | - | (95) | 3 398 |
| Logiciels | 58 908 | 2 585 | - | 61 493 |
| Actifs en cours de développement | 1 136 | 3 232 | - | 4 368 |
| | 67 083 \$ | 5 892 \$ | (591) \$ | 72 384 \$ |

| | 2010 | Amortissement | Mises hors service | 2011 |
|--|------------------|-----------------|--------------------|------------------|
| Amortissement cumulé | | | | |
| Droits fonciers | 1 709 \$ | 48 \$ | (496) \$ | 1 261 \$ |
| Apports au titre de raccordement de lignes | 854 | 67 | (11) | 910 |
| Logiciels | 37 789 | 7 612 | - | 45 401 |
| | 40 352 \$ | 7 727 \$ | (507) \$ | 47 572 \$ |

| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette |
|---|------------------|----------------------|------------------------|
| Valeur comptable nette au 31 décembre 2011 | | | |
| Droits fonciers | 3 125 \$ | 1 261 \$ | 1 864 \$ |
| Apports au titre de raccordement de lignes | 3 398 | 910 | 2 488 |
| Logiciels | 61 493 | 45 401 | 16 092 |
| Actifs en cours de développement | 4 368 | - | 4 368 |
| | 72 384 \$ | 47 572 \$ | 24 812 \$ |

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2012
(en milliers de dollars canadiens)

10. ACTIFS INCORPORELS (SUITE)

Les actifs en cours de développement comprennent les logiciels et les apports au titre de raccordement de lignes.

Au cours de l'exercice, la Société a inscrit à l'actif une provision pour fonds utilisés durant la construction de 325 \$ (79 \$ en 2011) à l'égard des actifs incorporels et a crédité les frais de financement (note 21).

Les droits relatifs à l'eau et le contrat d'achat d'électricité ont été acquis auprès de Domtar Inc. le 20 novembre 2012 (note 5).

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée au titre des actifs incorporels pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011.

La Société a conclu des opérations sans effet sur la trésorerie importantes qui sont exclues de l'état consolidé des flux de trésorerie. Ces opérations concernaient des acquisitions d'actifs incorporels de 2 119 \$ (569 \$ en 2011), ces montants ayant été inclus dans les créditeurs et charges à payer à la fin de l'exercice.

11. FACILITÉ DE CRÉDIT

Le 3 août 2012, la Société a renouvelé sa facilité de crédit existante d'un montant révisé de 193 650 \$ (143 650 \$ en 2011). La facilité est structurée en cinq types de crédit et comprend une ligne de crédit d'exploitation renouvelable de 364 jours de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2011) venant à échéance le 2 août 2013, une ligne de crédit renouvelable de 100 000 \$ (50 000 \$ en 2011) pour financer les dépenses en immobilisations et les possibilités de croissance, venant à échéance le 2 août 2014, une ligne de crédit de 17 500 \$ (17 500 \$ en 2011) pour financer les lettres de crédit et d'autres garanties, une facilité de crédit d'entreprise Visa de 150 \$ (150 \$ en 2011) et une facilité de carte de crédit commerciale de 1 000 \$ (1 000 \$ en 2011). Cette facilité de crédit est assortie de clauses financières restrictives et de cas de défaut habituels, y compris une clause restrictive visant à maintenir une valeur nette des immobilisations corporelles consolidées supérieure à 175 000 \$ en tout temps. Elle exige également que le ratio d'endettement par rapport à la structure du capital soit inférieur ou égal à 75 % de manière consolidée. Au 31 décembre 2012, la Société avait prélevé des acceptations bancaires totalisant 14 000 \$ (néant en 2011) sur sa ligne de crédit d'exploitation et 60 000 \$ (néant en 2011) sur sa ligne de crédit liée aux dépenses en immobilisations, les deux étant arrivées à échéance le 4 janvier 2013. La facilité permet le renouvellement continu des acceptations bancaires liées à l'exploitation et aux dépenses en immobilisations avec des échéances de 7 jours à 180 jours dont la Société s'est prévaluée après la clôture de l'exercice en attendant l'émission d'une dette à long terme additionnelle. La Société a également prélevé un montant de 16 000 \$ (14 333 \$ en 2011) sur ses facilités sous forme de lettres de crédit de soutien.

Le 12 octobre 2012, PowerTrail a renouvelé sa facilité de crédit de 200 \$ (200 \$ en 2011) sous forme de lettres de crédit de soutien à l'Office d'électricité de l'Ontario (« OEO ») pour une autre année. La facilité renferme des clauses restrictives et des cas de défaut habituels, y compris une clause restrictive visant à maintenir une valeur corporelle nette de 1 000 \$. Au 31 décembre 2012, PowerTrail avait prélevé un montant de 133 \$ sur ses facilités (133 \$ en 2011) sous forme de lettres de crédit de soutien.

CWPI maintient une facilité de crédit qui consiste en une ligne de crédit d'exploitation de 500 \$ (500 \$ en 2011) garantie par les trois commettants de CWPI. La ligne de crédit d'exploitation est remboursable à vue, porte intérêt au taux d'emprunt préférentiel bancaire annuel de la Banque du Canada, les intérêts étant payables mensuellement. Cette facilité renferme également les clauses restrictives et cas de défaut habituels. Au 31 décembre 2012, CWPI avait prélevé 19 \$ (7 \$ en 2011) sur cette ligne de crédit d'exploitation.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2012
(en milliers de dollars canadiens)

12. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

| | 2012 | 2011 |
|--|-------------------|-------------------|
| Achats d'électricité à payer | 62 813 \$ | 59 410 \$ |
| Comptes fournisseurs et charges à payer | 45 569 | 38 305 |
| Dépôts de garantie des clients | 15 174 | 15 159 |
| Soldes de crédit des clients | 9 146 | 9 879 |
| Montants à payer à des parties liées (note 25) | 89 | 624 |
| | 132 791 \$ | 123 377 \$ |

13. AUTRES PASSIFS

| | 2012 | 2011 |
|--|------------------|------------------|
| Dépôts de garantie des clients à long terme | 11 782 \$ | 13 172 \$ |
| Subvention remboursable à long terme (note 9) | 41 | 55 |
| Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 14) | 438 | 627 |
| | 12 261 \$ | 13 854 \$ |

14. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

| | 2012 | 2011 |
|--|---------------|---------------|
| Solde au début de l'exercice | 627 \$ | 771 \$ |
| Obligations réglées au cours de l'exercice | (203) | (148) |
| Charge de désactualisation | 19 | 19 |
| Révision des flux de trésorerie estimatifs | (5) | (15) |
| | 438 \$ | 627 \$ |

Au 31 décembre 2012, la Société estime qu'elle aura une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations (« OMHS ») de 438 \$ (627 \$ en 2011) liée à l'enlèvement et à la destruction de biphényles polychlorés (« BPC ») dans les transformateurs de distribution et à autres opérations de nettoyage des BPC. Le calcul de l'OMHS est fondé sur des flux de trésorerie non actualisés estimatifs sur un an (deux ans en 2011) totalisant 498 \$ (701 \$ en 2011) et sur un taux d'actualisation de 5,3 % (5,3 % en 2011). Aucun actif ne fait l'objet de restrictions juridiques aux fins du règlement de ce passif.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2012
(en milliers de dollars canadiens)

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

a) Régimes de retraite

La Société offre deux régimes de retraite à prestations déterminées à la quasi-totalité de ses employés.

Les cotisations versées par la Société en vertu de l'OMERS ont totalisé 5 008 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 (4 085 \$ en 2011).

Depuis le 20 novembre 2012, la Société offre des prestations de retraite à certains anciens employés de Domtar Inc. qui ont été mutés à la Société. Ainsi, la Société a créé le régime de retraite Chaudière à cette date. Selon la convention d'achat, Domtar Inc. a convenu de capitaliser les obligations actuarielles au titre du régime de retraite touchant les employés mutés au 20 novembre 2012. Par contre, le transfert physique des actifs du régime de retraite de Domtar Inc. au régime de retraite Chaudière ne peut se faire sur le plan juridique avant l'enregistrement du régime de retraite Chaudière auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario. Entre-temps, la valeur actuarielle des actifs du régime au 20 novembre 2012 a été comptabilisée dans le régime de retraite Chaudière à titre de montant à recevoir de Domtar Inc. La Société assume la totalité des risques et conserve la totalité des avantages liés aux montants à recevoir au titre des actifs du régime tout en demeurant responsable des avantages qui reviennent aux participants à partir du 20 novembre 2012.

Selon l'extrapolation actuarielle effectuée le 31 décembre 2012, la juste valeur des montants à recevoir au titre des actifs du régime des employés de la Société s'établissait à 4 047 \$, tandis que l'obligation des prestations constituées était de 3 573 \$, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'un actif au titre des prestations de retraite de 474 \$ dans le bilan de la Société. La variation nette entre l'actif au titre des prestations de retraite et l'évaluation actuarielle effectuée le 20 novembre 2012 ainsi que l'extrapolation effectuée le 31 décembre 2012 était de 7 \$ et a été comptabilisée dans les frais de fonctionnement au cours de l'exercice. La charge nette de 7 \$ découle du rendement réel des actifs du régime de retraite Chaudière, des cotisations, du coût des services rendus et des intérêts à l'égard de l'obligation au titre des prestations constituées totalisant respectivement 21 \$, 7 \$, (19) \$ et (16) \$.

Aucune provision pour moins-value n'avait été comptabilisée par la Société au 31 décembre 2012 à l'égard de l'actif au titre des prestations de retraite.

Les passifs au titre des avantages sociaux futurs du régime de retraite Chaudière sont calculés en fonction d'une augmentation annuelle de 2,0 % du taux de rémunération, d'un taux de rendement prévu des actifs du régime de 4,7 % et d'un taux d'actualisation de 4,0 %.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2012
(en milliers de dollars canadiens)

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

b) Autres avantages sociaux futurs

Les passifs au titre des avantages sociaux futurs sont calculés en fonction d'une augmentation annuelle de 2 % à 3,1 % du taux de rémunération (3,1 % en 2011) et d'un taux d'actualisation de 3,8 % à 4,6 % (4,3 % en 2011).

L'information concernant les autres avantages sociaux futurs de la Société se présente comme suit :

| | 2012 | | |
|---|-------------------|------------------------|---------------------|
| | Passif cumulé | Charge pour l'exercice | Prestations versées |
| Assurance-vie | 5 370 \$ | 612 \$ | 510 \$ |
| Provision pour prestation forfaitaire de retraite | 865 | 80 | 32 |
| Assurance médicale | 214 | - | - |
| Assurance dentaire | 21 | - | - |
| Congé de maladie | 5 | - | - |
| | 6 475 \$ | 692 \$ | 542 \$ |
| Obligation au titre des prestations constituées | 11 452 | | |
| Perte actuarielle reportée (note 8) | (4 977) \$ | | |

| | 2011 | | |
|---|-------------------|------------------------|---------------------|
| | Passif cumulé | Charge pour l'exercice | Prestations versées |
| Assurance-vie | 5 204 \$ | 564 \$ | 456 \$ |
| Provision pour prestation forfaitaire de retraite | 817 | 76 | 34 |
| Congé de maladie | 5 | - | 4 |
| | 6 026 \$ | 640 \$ | 494 \$ |
| Obligation au titre des prestations constituées | 9 943 | | |
| Perte actuarielle reportée (note 8) | (3 917) \$ | | |

Depuis le 20 novembre 2012, la Société offre une couverture d'assurance-vie et de soins médicaux et dentaires à certains anciens employés de Domtar Inc. qui ont été mutés à la Société. La valeur totale de 260 \$ des prestations constituées au 20 novembre 2012 sera entièrement capitalisée par Domtar Inc. aux termes de la convention d'achat et, par conséquent, un montant à recevoir de valeur égale est inclus dans les débiteurs au 31 décembre 2012.

Une extrapolation actuarielle a été réalisée en date du 31 décembre 2012. À la suite de cette extrapolation, la Société a augmenté l'obligation au titre des prestations projetées de 1 509 \$ (1 265 \$ en 2011).

La tranche à court terme de l'obligation au titre des avantages sociaux futurs constitués incluse dans les autres créditeurs et charges à payer était de 672 \$ (656 \$ en 2011), et la tranche à long terme s'établissait à 10 780 \$ (9 287 \$ en 2011).

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2012
(en milliers de dollars canadiens)

16. BILLETS À PAYER

| | 2012 | 2011 |
|--|-------------------|------------|
| Débetures de premier rang non garanties à 4,930 % de série 2005-1, échéant le 9 février 2015 | 199 548 \$ | 199 334 \$ |
| Débetures de premier rang non garanties à 4,968 % de série 2006-1, échéant le 19 décembre 2036 | 49 751 | 49 741 |
| Billet lié à IGRS | 2 780 | 3 080 |
| | 252 079 | 252 155 |
| Moins la tranche échéant à moins d'un an du billet lié à IGRS | (620) | - |
| | 251 459 \$ | 252 155 \$ |

Le 9 février 2005, la Société a émis des débetures de premier rang non garanties à 4,930 % de série 2005-1, échéant le 9 février 2015, pour un montant en capital de 200 000 \$. Les débetures portent intérêt au taux annuel de 4,930 %, payable semestriellement à terme échu en versements égaux effectués le 9 février et le 9 août à compter du 9 août 2005. La totalité des débetures émises ont été acquises et le montant en capital a été comptabilisé déduction faite des coûts d'émission des titres de créance connexes qui sont amortis sur la durée initiale de ces débetures.

Le 20 décembre 2006, la Société a émis des débetures de premier rang non garanties à 4,968 % de série 2006-1, échéant le 19 décembre 2036, pour un montant en capital de 50 000 \$. Les débetures portent intérêt au taux annuel de 4,968 %, payable semestriellement à terme échu en versements égaux effectués le 19 juin et le 19 décembre à compter du 19 juin 2007. La totalité des débetures émises ont été acquises et le montant en capital a été comptabilisé déduction faite des coûts d'émission de titres de créance connexes qui sont amortis sur la durée initiale de ces débetures.

Les débetures sont assorties de clauses restrictives et de cas de défaut habituels, dont une clause restrictive selon laquelle le montant en capital des obligations financées consolidées ne dépasse pas 75 % du total de la structure du capital consolidée. Le paiement des intérêts sur ces débetures s'élèvera, pour les cinq prochaines années, à 12 344 \$ en 2013 et 2014, à 7 414 \$ en 2015 et à 2 484 \$ en 2016 et 2017.

Le billet lié à IGRS a été émis par PowerTrail afin de financer la construction de la centrale de collecte de gaz et de production d'électricité au site d'enfouissement Trail Road. Aux termes de la convention d'actionnaires intervenue entre Énergie Ottawa, IGRS et PowerTrail le 3 novembre 2005, le billet n'est pas garanti, ne porte pas intérêt, est assujéti à certaines conditions et ne comporte pas de modalités fixes de remboursement. Le 30 octobre 2012, PowerTrail a remboursé 300 \$ à IGRS et prévoit rembourser un montant additionnel de 620 \$ à l'égard de ce billet en 2013. La direction d'IGRS a confirmé qu'elle n'a pas l'intention de demander le rachat par anticipation du montant résiduel de 2 160 \$ en 2013.

17. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

Les principaux objectifs de la Société concernant la gestion de capital sont comme suit :

- i) assurer un accès constant au financement pour maintenir et améliorer l'exploitation et l'infrastructure de la Société;
- ii) veiller au respect des clauses restrictives des facilités de crédit et des débetures non garanties de premier rang;
- iii) arrimer la structure du capital d'Hydro Ottawa limitée au ratio d'endettement recommandé par la CEO.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2012
(en milliers de dollars canadiens)

17. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL (SUITE)

Le capital de la Société se compose des éléments suivants :

| | 2012 | 2011 |
|---------------------|------------|------------|
| Dette bancaire | 77 357 \$ | - |
| Billets à payer | 252 079 | 252 155 |
| Dette totale | 329 436 | 252 155 |
| Capitaux propres | 366 695 | 352 306 |
| Capital total | 696 131 \$ | 604 461 \$ |
| Ratio d'endettement | 47 % | 42 % |

La Société respecte toutes les clauses restrictives et limites financières associées à ses facilités de crédit et à sa dette à long terme.

Hydro Ottawa limitée est réputée, selon la CEO, avoir une structure du capital comprenant 56 % de dette à long terme, 4 % de dette à court terme et 40 % de capitaux propres. La CEO utilise cette structure présumée uniquement comme base pour l'établissement des tarifs de distribution. De ce fait, la structure du capital réelle de la Société peut différer de la structure présumée par la CEO. Au 31 décembre 2012, la structure du capital d'Hydro Ottawa limitée respectait le ratio d'endettement recommandé par la CEO.

La Société a atteint ses objectifs en matière de gestion du capital, et ceux-ci n'ont pas changé au cours de l'exercice.

18. CAPITAL SOCIAL

a) Autorisé

Nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang, avec droit de vote, rachetables à un dollar l'action
 Nombre illimité d'actions privilégiées de deuxième rang, sans droit de vote, rachetables à dix dollars l'action
 Nombre illimité d'actions privilégiées de troisième rang, sans droit de vote, rachetables à cent dollars l'action
 Nombre illimité d'actions privilégiées de quatrième rang, avec droit de vote (dix votes par action), rachetables à cent dollars l'action
 Nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A, avec droit de vote
 Nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie B, sans droit de vote
 Nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie C, sans droit de vote, rachetables au prix d'émission de ces actions

Les actions ci-dessus n'ont aucune valeur nominale.

Les détenteurs des actions privilégiées de deuxième rang, des actions privilégiées de quatrième rang et des actions ordinaires ont droit à des dividendes pouvant être déclarés à la discrétion du conseil d'administration.

b) Émis

| | 2012 | 2011 |
|---|------------|------------|
| 214 901 003 actions ordinaires de catégorie A | 228 453 \$ | 228 453 \$ |

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2012

(en milliers de dollars canadiens)

18. CAPITAL SOCIAL (SUITE)

b) Émis (suite)

Toute invitation publique à souscrire des actions de la Société est interdite par résolution de l'actionnaire.

La résolution de l'actionnaire stipule que la Société doit effectuer un versement annuel de dividendes de 14 000 \$ ou correspondant à 60 % de son bénéfice net annuel consolidé, selon le montant le plus élevé, à condition que la Société observe la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) et les directives pertinentes de la CEO, qu'elle ne soit pas en défaut à l'égard d'une clause restrictive d'un engagement aux termes de ses débentures de premier rang non garanties ou de sa facilité de crédit, et que le versement de dividendes n'ait eu aucune incidence négative sur sa note de solvabilité.

Le 3 avril 2012, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 16 600 \$ qui a été versé à la Ville d'Ottawa le 5 avril 2012 (le 31 mars 2011, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 17 500 \$ qui a été versé à la Ville d'Ottawa le 6 avril 2011).

19. PARTICIPATION NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

La participation ne donnant pas le contrôle au 31 décembre 2012 correspond à la somme de ce qui suit :

- participation ne donnant pas le contrôle (40 %) d'IGRS dans les actifs nets de PowerTrail;
- participation ne donnant pas le contrôle combinée (49,95 %) d'IGRS et de Moose Creek GP dans les actifs nets de Moose Creek LP;
- participation ne donnant pas le contrôle (33,33 %) d'Hydro-Québec dans les actifs nets de CWPI.

20. INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Valeurs comptables

Les instruments financiers de la Société consistent en trésorerie, débiteurs, produits non facturés, dette bancaire, créditeurs et charges à payer, dépôts de garantie des clients et billets à payer. Le seul instrument financier comptabilisé à la juste valeur est la dette bancaire et il est classé au niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur selon le chapitre 3862 des PCGR du Canada prébasculément. La valeur comptable des autres instruments financiers de la Société, exclusion faite des billets à payer, se rapproche de leur juste valeur étant donné leur échéance à court terme.

La Société a estimé la juste valeur des débentures de premier rang non garanties au 31 décembre 2012 à 264 955 \$ (266 873 \$ en 2011). La juste valeur a été calculée selon l'actualisation de tous les versements futurs d'intérêts et le remboursement du capital le 9 février 2015 et le 19 décembre 2036, au taux d'intérêt estimatif de 4,0 % (4,0 % en 2011), soit le taux qui serait offert à la Société le 31 décembre 2012.

La Société ne peut calculer la juste valeur du billet lié à IGRS, parce que le montant ne porte aucun intérêt et ne comporte pas de modalités de règlement précises, autrement que celles convenues entre Énergie Ottawa et IGRS.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2012
(en milliers de dollars canadiens)

20. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

b) Facteurs de risque

Dans le cours normal des affaires, la Société est exposée au risque de marché, au risque de crédit et au risque d'illiquidité. L'exposition de la Société aux risques et ses stratégies visant à atténuer ces risques sont présentées ci-dessous.

i) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix du marché. Les prix du marché comportent trois types de risques : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et les autres risques liés au prix comme le risque inhérent aux titres de participation.

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt sur ses emprunts. La Société atténue l'exposition au risque de taux d'intérêt en émettant des titres d'emprunt à long terme à taux d'intérêt fixe. En vertu de la facilité de crédit de la Société, tout emprunt aux termes de sa ligne de crédit d'exploitation expose la Société aux fluctuations des taux d'intérêt à court terme liés aux prêts au taux préférentiel et aux acceptations bancaires. En outre, les frais à payer sur les acceptations bancaires à l'aide de la ligne de crédit d'exploitation et de la ligne de crédit liée aux dépenses en immobilisations sont fondés sur une marge déterminée d'après la note de crédit de la Société.

Au 31 décembre 2012, la Société avait des acceptations bancaires en cours sur sa ligne de crédit d'exploitation pour un montant de 14 000 \$ (néant en 2011). Les besoins d'emprunt sont de courte durée, étant donné que les avances servent à combler les écarts entre les sorties de fonds liées aux factures mensuelles d'énergie électrique d'Hydro Ottawa limitée et les rentrées de fonds liées aux règlements avec les clients et, à ce titre, l'exposition au risque de taux d'intérêt est limitée.

Au 31 décembre 2012, la Société avait des acceptations bancaires en cours sur sa ligne de crédit liée aux dépenses en immobilisations pour un montant de 60 000 \$ (néant en 2011). Les besoins d'emprunt sont de courte durée, étant donné que les avances servent à combler les écarts entre les sorties de fonds liées aux acquisitions importantes en vue de l'expansion de l'entreprise et les rentrées de fonds liées à l'émission additionnelle de dette à long terme en vue de financer ces acquisitions et, à ce titre, l'exposition au risque de taux d'intérêt est limitée.

Au 31 décembre 2012, la Société était peu exposée aux fluctuations des taux de change. La Société achète quelques biens et services qui sont libellés en devises, surtout en dollars américains. L'incidence de la fluctuation des devises sur les gains ou pertes des montants à payer exprimés en devises est négligeable.

Au 31 décembre 2012, la Société n'avait pas conclu d'opérations de couverture ni signé de contrats dérivés.

ii) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations, entraînant une perte financière. La concentration du risque de crédit associée aux débiteurs et aux produits non facturés est limitée à cause du nombre élevé de clients que sert la Société. Hydro Ottawa limitée compte plus de 309 600 clients, dont la majorité sont des clients résidentiels. Par conséquent, la Société n'a pas touché de produits importants et ne compte pas de créance importante à l'égard d'un client en particulier.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2012
(en milliers de dollars canadiens)

20. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

b) Facteurs de risque (suite)

ii) Risque de crédit (suite)

Hydro Ottawa limitée effectue des évaluations régulières de la solvabilité de ses clients et exige des garanties pour soutenir les créances relatives à certains comptes afin de réduire les pertes importantes conformément à la législation de la CEO. Avec prise d'effet en octobre 2010, la CEO a apporté des modifications aux exigences du Code des réseaux de distribution pour les dépôts de garantie de clients résidentiels. Les dépôts de garantie détenus doivent être appliqués aux comptes résidentiels actifs impayés avant que les clients puissent bénéficier du programme de gestion des impayés, plutôt que d'être appliqués à la facture finale. De plus, des modifications additionnelles interdisent à Hydro Ottawa limitée de recueillir des dépôts des clients résidentiels à faible revenu. La direction est parvenue à la conclusion que les dépôts de garantie des clients résidentiels ne sont plus aussi efficaces en matière d'atténuation du risque de crédit. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2011, Hydro Ottawa limitée a cessé de recueillir des dépôts de garantie de clients résidentiels et a commencé à rembourser tous les dépôts qu'elle détenait. La Société continue de détenir des garanties pour soutenir les créances relatives à des comptes clients non résidentiels. Au 31 décembre 2012, la Société détenait des dépôts de garantie relativement au recouvrement de l'énergie électrique et aux ventes liées à la distribution d'un montant de 12 882 \$ (14 207 \$ en 2011).

Énergie Ottawa et ses filiales limitent leur risque de crédit en traitant avec des clients qui sont considérés comme étant très solvables.

La Société contrôle et limite son exposition au risque de crédit de façon continue.

La valeur comptable des débiteurs et produits non facturés est réduite par une provision pour créances douteuses fondée sur le risque de crédit applicable à certains clients et sur des informations passées et autres. La Société comptabilise une provision pour créances douteuses lorsque la recouvrabilité d'un montant devient douteuse. Le montant de la perte de valeur est constaté dans le bénéfice au cours de la période pendant laquelle elle est établie. Lorsque le montant à recevoir est réputé irrécouvrable, il est radié, et la provision pour créances douteuses est rajustée en conséquence. Les recouvrements ultérieurs des débiteurs ayant fait l'objet d'une provision ou d'une radiation entraînent la diminution de la charge pour créances douteuses. Au 31 décembre 2012, la provision pour créances douteuses était de 1 618 \$ (1 725 \$ en 2011) et il n'y a eu aucune fluctuation importante de la provision au cours de l'exercice.

Le risque de crédit associé aux débiteurs et aux produits non facturés se présente comme suit :

| | 2012 | 2011 |
|--|-------------------|------------|
| Total des débiteurs | 76 638 \$ | 66 653 \$ |
| Total des produits non facturés | 90 003 | 87 582 |
| Moins la provision pour créances douteuses | (1 618) | (1 725) |
| | 165 023 | 152 510 |
| Dont : | | |
| En souffrance depuis 30 jours ou moins | 69 275 | 57 722 |
| En souffrance depuis plus de 30 jours, mais moins de 120 jours | 5 845 | 7 397 |
| En souffrance depuis 120 jours ou plus | 1 518 | 1 534 |
| Produits non facturés | 90 003 | 87 582 |
| Moins la provision pour créances douteuses | (1 618) | (1 725) |
| | 165 023 \$ | 152 510 \$ |

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2012
(en milliers de dollars canadiens)

20. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

b) Facteurs de risque (suite)

ii) Risque de crédit (suite)

Au 31 décembre 2012, il n'y avait pas de concentration importante du risque de crédit à l'égard d'une catégorie d'actifs financiers ou de contreparties, et environ 10 % (13 % en 2011) des débiteurs de la Société comptaient plus de 30 jours. L'exposition maximale de la Société au risque de crédit est égale à la valeur comptable des débiteurs et des produits non facturés moins les dépôts de garantie détenus des clients.

iii) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que la Société ne s'acquitte pas de ses obligations financières au fur et à mesure qu'elles deviennent exigibles. La Société contrôle et gère de façon régulière son risque d'illiquidité afin d'avoir accès à des fonds suffisants pour combler ses besoins de capitaux en matière d'exploitation et d'investissement. La Société atteint cet objectif en veillant à maintenir des facilités suffisantes, tel qu'il est décrit à la note 11, pour pouvoir s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles, tout en réduisant au minimum les commissions d'attente et les frais d'intérêt.

Les risques d'illiquidité associés aux engagements financiers se présentent comme suit :

| | 2012 | | |
|--|-------------------------|-----------------------------|---------------------|
| | Échéant à moins de 1 an | Échéant entre 1 an et 5 ans | Échéant après 5 ans |
| Dette bancaire | 77 357 \$ | - \$ | - \$ |
| Créditeurs et charges à payer | 132 791 | - | - |
| Débentures de premier rang non garanties à 4,93 % de série 2005-1 | - | 199 548 | - |
| Débentures de premier rang non garanties à 4,968 % de série 2006-1 | - | - | 49 751 |
| Billet lié à IGRS | 620 | 2 160 | - |
| | 210 768 \$ | 201 708 \$ | 49 751 \$ |

21. FRAIS DE FINANCEMENT

| | 2012 | 2011 |
|---|------------------|------------------|
| Intérêts sur les billets à payer | 12 593 \$ | 12 580 \$ |
| Intérêts à court terme et frais (déduction faite des intérêts créditeurs) | 564 | 269 |
| Moins la provision pour fonds utilisés durant la construction | (2 056) | (933) |
| | 11 101 \$ | 11 916 \$ |

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2012
(en milliers de dollars canadiens)

22. PAIEMENTS TENANT LIEU D'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES DES SOCIÉTÉS

La provision pour paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés diffère du montant qui aurait été comptabilisé si l'on avait utilisé le taux d'imposition combiné fédéral et de l'Ontario prévu par la loi. Le rapprochement entre le taux d'imposition prévu par la loi et le taux d'imposition effectif s'établit comme suit :

| | 2012 | 2011 |
|---|-----------|-----------|
| Taux d'imposition combiné fédéral et de l'Ontario prévu par la loi | 26,50 % | 28,25 % |
| Bénéfice avant provision pour paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés | 40 209 \$ | 36 690 \$ |
| Provision pour paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés au taux prévu par la loi | 10 655 \$ | 10 365 \$ |
| Augmentation (diminution) résultant des éléments suivants : | | |
| Écarts permanents | 952 | 1 097 |
| Incidence des variations des taux d'imposition futurs prévus sur les écarts temporaires d'ouverture | (636) | 411 |
| Passif réglementaire compensatoire au titre des écarts temporaires et variations des taux d'imposition futurs | (996) | (1 735) |
| Économie d'impôts futurs enregistrée à l'égard de charges comptabilisées dans le compte de report au titre des autres avantages complémentaires de retraite | (1 319) | - |
| Ajustements de l'exercice précédent | 412 | (407) |
| Crédits d'impôts | (249) | (180) |
| Variation de la provision pour moins-value | 19 | 177 |
| Divers | 90 | 465 |
| | 8 928 \$ | 10 193 \$ |
| Taux d'imposition effectif | 22,20 % | 27,78 % |

La Société, en tant que société à tarifs réglementés, est tenue de comptabiliser les actifs et les passifs d'impôts futurs et les actifs et les passifs réglementaires associés au montant des impôts futurs dont on prévoit le remboursement aux clients, ou le recouvrement auprès d'eux, à même les tarifs d'électricité futurs.

La provision pour paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés comprend ce qui suit :

| | 2012 | 2011 |
|---|----------|-----------|
| Charges d'impôts exigibles au titre des paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés | 8 257 \$ | 9 438 \$ |
| Charges d'impôts futurs au titre des paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés | | |
| Charge d'impôts futurs avant l'ajustement réglementaire | 1 632 | 3 335 |
| Ajustement réglementaire au titre du recouvrement de la charge d'impôts futurs | (961) | (2 580) |
| | 8 928 \$ | 10 193 \$ |

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2012
(en milliers de dollars canadiens)

22. PAIEMENTS TENANT LIEU D'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES DES SOCIÉTÉS (SUITE)

Les actifs et les passifs d'impôts futurs de la Société sont inscrits au bilan consolidé comme suit :

| | 2012 | 2011 |
|--------------------------------------|------------------|-----------|
| Actifs | | |
| Actifs d'impôts futurs à court terme | 628 \$ | 615 \$ |
| Actifs d'impôts futurs à long terme | 24 222 | 25 139 |
| | 24 850 | 25 754 |
| Passifs | | |
| Passifs d'impôts futurs à long terme | (5 179) | (4 452) |
| | 19 671 \$ | 21 302 \$ |

Les composantes importantes des actifs et des passifs d'impôts futurs de la Société sont les suivantes :

| | 2012 | 2011 |
|---|------------------|-----------|
| Immobilisations corporelles et actifs incorporels | 14 295 \$ | 17 479 \$ |
| Avantages sociaux futurs | 3 990 | 2 042 |
| Report en avant de pertes autres qu'en capital | 909 | 1 103 |
| Autres écarts temporaires | 477 | 678 |
| | 19 671 \$ | 21 302 \$ |

Les passifs réglementaires de la Société au titre du montant d'impôts futurs qui devrait être remis aux clients dans les tarifs d'électricité futurs sont inscrits au bilan consolidé comme suit :

| | 2012 | 2011 |
|--|------------------|-----------|
| Tranche à court terme du passif réglementaire lié aux actifs d'impôts futurs | 628 \$ | 615 \$ |
| Tranche à long terme du passif réglementaire lié aux actifs d'impôts futurs | 24 165 | 25 139 |
| | 24 793 \$ | 25 754 \$ |

Au 31 décembre 2012, la Société comptait des pertes fiscales autres qu'en capital non utilisées de néant (néant en 2011). La Société disposait également de pertes en capital de 700 \$ (700 \$ en 2011) qui n'ont pas été comptabilisées dans les états financiers consolidés.

Au 31 décembre 2012, Énergie Ottawa comptait 190 \$ (499 \$ en 2011) de reports en avant d'impôt minimal des sociétés. Ces reports en avant de pertes fiscales expireront à compter de 2028.

Au 31 décembre 2012, PowerTrail comptait 3 392 \$ (4 240 \$ en 2011) de reports en avant de pertes fiscales autres qu'en capital. Ces pertes expirent entre 2026 et 2030.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2012
(en milliers de dollars canadiens)

23. PASSIFS ÉVENTUELS

Les acheteurs d'électricité en Ontario, y compris Hydro Ottawa limitée par l'entremise de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (« SIERE »), doivent fournir des garanties afin de réduire les risques de défaut de paiement, en fonction de leur niveau d'activité prévu sur le marché. La SIERE pourrait effectuer des prélèvements sur ces garanties si la Société ne peut effectuer un paiement en vertu d'un avis de défaut émis par la SIERE. L'obligation complémentaire de prudence est calculée en fonction d'un montant de garantie contre les défauts de paiement et de la limite de transfert du distributeur, moins une réduction associée à la note de crédit du distributeur. Au 31 décembre 2012, la Société avait prélevé des lettres de crédit de soutien totalisant 16 000 \$ (14 000 \$ en 2011) sur sa facilité de crédit pour couvrir son obligation complémentaire de prudence.

Diverses poursuites ont été intentées contre la Société pour des incidents survenus dans le cours normal des affaires. D'après la direction, l'issue des poursuites en cours ne peut être déterminée, et n'est pas importante. Dans l'éventualité où ces poursuites entraîneraient des pertes, ces dernières seraient réclamées auprès de la compagnie d'assurance de la Société, et tout montant non remboursable serait imputé aux résultats pour l'exercice où le règlement a eu lieu.

La Société et les autres services publics d'électricité de l'Ontario ont conclu une entente d'échange de contrats réciproques d'indemnité par l'entremise du Programme réciproque d'échange d'assurance de la Municipal Electrical Association. La Société est redevable de tout appel de fonds supplémentaires dans la mesure où les primes perçues et les fonds mis en réserve ne couvriraient pas les coûts des demandes et les frais engagés. Si de tels appels de fonds supplémentaires venaient à se matérialiser, la charge serait imputée aux résultats de l'exercice au cours duquel ils seraient survenus.

24. ENGAGEMENTS

Hydro Ottawa limitée a des engagements en cours totaux de 63 781 \$, dont 49 998 \$ sont pour 2013, 10 399 \$ pour 2014, 3 333 \$ pour 2015, 51 \$ pour 2016 et néant pour 2017. Cela comprend une entente de services au titre du système d'information de la clientèle, des projets de construction, des pièces de rechange et le stock de pièces de sécurité et les services de branchement aérien et souterrain.

PowerTrail s'est engagée aux termes d'une convention de permis d'occupation visant l'utilisation du gaz conclue avec la Ville d'Ottawa à payer des redevances représentant 5,5 % de ses rentrées de fonds annuelles brutes liées à la vente de l'électricité produite à partir du gaz provenant des sites d'enfouissement de Trail Road jusqu'en 2024. En contrepartie, la Ville d'Ottawa fournit les installations de collecte et d'utilisation du gaz produit à ce site.

Au 31 décembre 2012, Moose Creek GP (au nom de Moose Creek LP) restait engagée à réaliser la construction d'une centrale de collecte de gaz et de production d'électricité au site d'enfouissement Lafèche, à Moose Creek, en Ontario, en vertu du contrat de construction à prix coûtant majoré conclu avec IGRS en 2012. Après la fin de l'exercice, le 25 janvier 2013, la construction était considérée comme étant terminée, et la production d'énergie renouvelable en vertu du contrat de 20 ans prévoyant des tarifs de rachat garantis conclu avec le gouvernement de l'Ontario a commencé.

Les obligations au titre des contrats de location-exploitation de la Société se présentent comme suit :

| | |
|--------------|-----------------|
| 2013 | 133 \$ |
| 2014 | 129 |
| 2015 | 121 |
| 2016 | 114 |
| 2017 | 107 |
| Par la suite | 1 511 |
| | <u>2 115 \$</u> |

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2012
(en milliers de dollars canadiens)

25. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le tableau ci-après présente les opérations entre apparentés et les soldes en souffrance à la fin de l'exercice. Ces opérations sont conclues dans le cours normal des affaires et sont comptabilisées au montant de la contrepartie déterminée et convenue par les parties liées. Les montants à recevoir des apparentés et à payer à ceux-ci ne portent pas intérêt, découlent de l'exploitation normale et sont exigibles dans un délai d'un an.

| | 2012 | | 2012 | |
|---|-----------------------------------|----------------------------------|--|---|
| | Opérations au cours de l'exercice | | Solde à la fin de l'exercice | |
| | Ventes à des apparentés | Achats auprès d'apparentés | Montants à recevoir d'apparentés | Montants à payer à des apparentés |
| Ville d'Ottawa | | | | |
| Énergie électrique ¹ | 33 995 \$ | - \$ | - \$ | - \$ |
| Services liés à l'énergie offerts aux entreprises ² | 3 370 | - | - | - |
| Autres services ² | 4 017 | - | - | - |
| Carburant, permis et autres services ³ | - | 730 | - | - |
| Taxes foncières ³ | - | 1 849 | - | - |
| Redevances ³ | - | 165 | - | - |
| Initiatives en conservation et en gestion de la demande ³ | - | 254 | - | - |
| Débiteurs | - | - | 5 800 | - |
| Créditeurs et charges à payer | - | - | - | 89 |
| | 41 382 \$ | 2 998 \$ | 5 800 \$ | 89 \$ |
| CWPI (du 1^{er} janvier 2012 au 19 novembre 2012) | | | | |
| Charges payées d'avance | - \$ | 15 \$ | - \$ | - \$ |
| Coûts liés au fonctionnement et à l'entretien ³ | - | 359 | - | - |
| Immobilisations corporelles | - | 11 | - | - |
| | - \$ | 385 \$ | - \$ | - \$ |
| Total | 41 382 \$ | 3 383 \$ | 5 800 \$ | 89 \$ |

¹ Comprise dans les produits du recouvrement de l'énergie électrique et de la distribution de l'énergie électrique

² Compris dans les autres produits et dans les apports sous forme d'aide à la construction

³ Compris dans les frais de fonctionnement

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2012
(en milliers de dollars canadiens)

25. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (SUITE)

| | 2011 | | 2011 | |
|---|-----------------------------------|----------------------------------|--|---|
| | Opérations au cours de l'exercice | | Solde à la fin de l'exercice | |
| | Ventes à des apparentés | Achats auprès d'apparentés | Montants à recevoir d'apparentés | Montants à payer à des apparentés |
| Ville d'Ottawa | | | | |
| Énergie électrique ¹ | 33 210 \$ | - \$ | - \$ | - \$ |
| Services liés à l'énergie offerts aux entreprises ² | 2 481 | - | - | - |
| Autres services ² | 4 059 | - | - | - |
| Carburant, permis et autres services ³ | - | 1 926 | - | - |
| Taxes foncières ³ | - | 1 865 | - | - |
| Redevances ³ | - | 153 | - | - |
| Initiatives en conservation et en gestion de la demande ³ | - | 247 | - | - |
| Débiteurs | - | - | 4 504 | - |
| Créditeurs et charges à payer | - | - | - | 560 |
| | 39 750 \$ | 4 191 \$ | 4 504 \$ | 560 \$ |
| CWPI | | | | |
| Charges payées d'avance | - \$ | 14 \$ | - \$ | - \$ |
| Coûts liés au fonctionnement et à l'entretien ³ | - | 439 | - | - |
| Immobilisations corporelles | - | 8 | - | - |
| Créditeurs et charges à payer | - | - | - | 64 |
| | - \$ | 461 \$ | - \$ | 64 \$ |
| Total | 39 750 \$ | 4 652 \$ | 4 504 \$ | 624 \$ |

¹ Comprise dans les produits du recouvrement de l'énergie électrique et de la distribution de l'énergie électrique

² Compris dans les autres produits et dans les apports sous forme d'aide à la construction

³ Compris dans les frais de fonctionnement

26. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de l'exercice 2011 ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers consolidés de l'exercice considéré.

Rémunération des membres de la haute direction

Le Comité de la gouvernance et des ressources de gestion, entièrement composé d'administrateurs indépendants, est chargé d'élaborer le cadre de rémunération de la Société et de chacune de ses filiales et d'en recommander l'approbation.

Deux principes guident l'élaboration de ce cadre de rémunération, soit la nécessité de proposer un régime de rémunération globale propre à attirer et à maintenir en poste des dirigeants compétents et expérimentés et d'établir la rémunération en fonction du rendement.

La rémunération des membres de la haute direction est examinée par le Comité de la gouvernance et des ressources de gestion et approuvée par le conseil d'administration. Le Comité formule ses recommandations au conseil d'administration à la lumière d'un examen des responsabilités et du rendement de chaque membre de la haute direction et des recommandations du président et chef de la direction.

Dans le but d'attirer et de maintenir en poste des dirigeants compétents et expérimentés, la Société s'efforce d'offrir un régime de rémunération globale concurrentiel par rapport à d'autres organisations d'envergure et de nature similaires. L'échelle de rémunération des membres de la haute direction est examinée chaque année. Tous les deux ou trois ans, elle est comparée avec les données du marché, avec l'aide de consultants indépendants, pour vérifier qu'elle demeure concurrentielle. Conformément aux pratiques exemplaires dans le secteur recensées en 2007 par le Comité d'examen des organismes du ministre de l'Énergie de l'Ontario, Hydro Ottawa applique une pondération de 50/50 aux données provenant de comparateurs des secteurs public et privé sur le marché. Le groupe des comparateurs de l'industrie sur le marché est largement issu de secteurs de même nature que ceux dans lesquels l'entreprise exerce ses activités (p. ex. transport et services publics) et est évalué selon les niveaux de revenu pour assurer la comparabilité.

La rémunération en argent globale des membres de la haute direction se compose de deux éléments*, soit le salaire de base et la rémunération conditionnelle au rendement. Elle est comparée avec celle qu'offrent des entreprises d'envergure et de nature similaires en Ontario et ailleurs au pays, l'objectif étant d'établir la rémunération en argent globale au 50^e percentile sur le marché, c'est-à-dire la valeur médiane.

La rémunération conditionnelle au rendement, qui est versée une fois l'an, représente un pourcentage du salaire de base. Elle vise à maintenir en poste et à motiver les membres de la haute direction, à les récompenser pour leur rendement de l'année précédente et à assurer l'harmonisation avec les objectifs de l'actionnaire. Le montant accordé est fondé sur la réalisation des objectifs financiers et autres de la division et de la Société fixés chaque année par le conseil d'administration. Les cibles non financières visent à favoriser une amélioration continue sur le front de plusieurs objectifs stratégiques, notamment le service à la clientèle, l'efficacité et l'efficacité opérationnelles et organisationnelles ainsi que la fiabilité du service.

Les membres de la haute direction participent à un programme d'avantages sociaux, qui comprend une assurance maladie complémentaire, une assurance dentaire, l'assurance vie de base et facultative ainsi que l'assurance invalidité de courte et de longue durée. Ce programme est offert à tous les membres du groupe de direction de la Société.

En outre, les membres de la haute direction participent au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (Ontario Municipal Employees Retirement System – OMERS). Il s'agit d'un régime contributif interentreprises à prestations déterminées établi par la province à l'intention des employés des municipalités, des conseils locaux et des conseils scolaires de l'Ontario. Les prestations de retraite sont établies en fonction de la moyenne la plus élevée

*Dans le cas du président et chef de la direction, la rémunération en argent globale se limite au salaire de base.

des gains cotisables accumulés au cours de cinq années consécutives et du nombre d'années de service. Elles sont indexées en fonction de l'indice des prix à la consommation jusqu'à concurrence de 6 % par année. Les employeurs et les employés qui participent à ce régime provincial y contribuent à parts égales en versant un montant déterminé en fonction des gains cotisables de l'employé visé.

SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION

Président et chef de la direction, chef des services financiers, chef de la distribution et des services à la clientèle et chef de la production d'électricité de la Société

| NOM ET TITRE DU POSTE ¹ | ANNÉE | SALAIRE DE BASE (\$)² | RÉMUNÉRATION CONDITIONNELLE AU RENDEMENT (\$)³ | AUTRE RÉMUNÉRATION ANNUELLE (\$)⁴ |
|--|-------|-------------------------|--|-----------------------------------|
| Bryce Conrad Président et chef de la direction | 2012 | 344 230 \$ | S.O. | 15 734 \$ |
| | 2011 | 112 500 \$ ⁵ | S.O. | 4 557 \$ |
| Alan Hoverd Chef des services financiers | 2012 | 219 300 \$ | 90 342 \$ | 11 606 \$ |
| | 2011 | 227 419 \$ ⁶ | 107 457 \$ | 14 523 \$ |
| | 2010 | 219 151 \$ | 107 984 \$ | 11 405 \$ |
| Norm Fraser Chef de la distribution et – des services à la clientèle | 2012 | 215 919 \$ | 67 367 \$ | 8 714 \$ |
| | 2011 | 211 346 \$ | 89 629 \$ | 9 058 \$ |
| | 2010 | 198 765 \$ | 92 479 \$ | 13 537 \$ |
| Gregory Clarke Chef de la production d'électricité | 2012 | 174 984 \$ | 52 535 \$ | 9 550 \$ |
| | 2011 | 171 256 \$ | 75 064 \$ | 8 545 \$ |
| | 2010 | 160 541 \$ | 72 765 \$ | 13 315 \$ |

¹ Le tableau présente la rémunération des membres de la haute direction en poste le 31 décembre 2012.

² Les montants qui figurent dans cette colonne ont été arrondis au dollar le plus près.

³ Les montants qui figurent dans cette colonne indiquent la rémunération conditionnelle au rendement versée au membre de la haute direction au cours de l'année visée pour avoir atteint ses objectifs de rendement pendant l'année précédente.

⁴ Les montants qui figurent dans cette colonne incluent les paiements discrétionnaires approuvés par le conseil d'administration, par exemple les crédits de congé annuel acquis et non utilisés, l'allocation pour automobile, l'allocation pour ordinateur, l'indemnité de réinstallation imposable et la contribution de l'employeur aux primes d'assurance vie de base.

⁵ M. Conrad est titulaire du poste depuis le 15 août 2011. S'il l'avait occupé toute l'année, son salaire de base aurait été de 325 000 \$.

⁶ M. Hoverd a occupé le poste de président et chef de la direction par intérim du 6 avril au 14 août 2011.

Gouvernance de la société

Hydro Ottawa est résolue à établir et à maintenir les meilleures pratiques de gouvernance qui soient parmi les entreprises de sa taille ayant un mandat similaire au sien. Comme les normes de gouvernance et les pratiques exemplaires en la matière sont en constante évolution, la Société s'efforce d'améliorer continuellement ses pratiques de gouvernance.

La Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. est une société fermée constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario. Puisqu'elle est détenue à 100 % par la Ville d'Ottawa et qu'elle a un mandat public, Hydro Ottawa est pleinement consciente de sa responsabilité de rendre des comptes à l'actionnaire et au grand public. Ses pratiques de gouvernance sont inspirées non seulement de ses obligations juridiques, mais aussi des pratiques administratives exemplaires et des normes établies par des organismes indépendants.

N'étant pas un émetteur assujéti en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario, Hydro Ottawa n'est pas tenue de respecter les normes de gouvernance s'appliquant aux sociétés cotées en bourse. Toutefois, elle prend ces normes comme modèle et s'efforce de les atteindre, voire de les surpasser. En outre, la Société compare régulièrement ses pratiques de gouvernance avec celles d'organisations des secteurs privé et public et avec les normes établies par des organismes comme les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

Structure de gouvernance

La responsabilité de surveiller de façon efficace la Société et ses filiales incombe à un conseil d'administration composé de 11 membres, qui donne une orientation à Hydro Ottawa au nom de l'actionnaire, soit la Ville d'Ottawa. En plus de diriger l'entreprise à l'intérieur d'un cadre de contrôles efficaces permettant d'évaluer et de gérer le risque, le conseil d'administration surveille la gestion des activités et du fonctionnement de la Société et de ses filiales. Pour exercer sa fonction de surveillance, il s'inspire de la déclaration de l'actionnaire élaborée par le conseil municipal d'Ottawa et révisée périodiquement. Les interventions du conseil d'administration sont également régies par le Code de conduite des affaires d'Hydro Ottawa et ses lignes directrices sur les conflits d'intérêts et la conduite des administrateurs ainsi que par une politique et un processus de divulgation des opérations entre des parties liées.

En 2006, conformément au Code d'affiliation des distributeurs et des transporteurs publié par la Commission de l'énergie de l'Ontario, un conseil d'administration distinct a été créé pour surveiller les activités d'Hydro Ottawa limitée. Les attributions de ce conseil d'administration sont établies dans une déclaration de l'actionnaire émanant du conseil d'administration de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. La majorité des membres des deux conseils n'ont aucun lien de dépendance avec la direction ou l'actionnaire.

Au jour le jour, la Société est sous la gouverne d'une équipe de direction composée du président et chef de la direction, du chef des services financiers et des cadres supérieurs des filiales et des principaux secteurs fonctionnels. Cette équipe s'assure que les pratiques et les stratégies opérationnelles concordent avec les objectifs de la Société et elle gère le risque et les possibilités de manière à stimuler le rendement. L'équipe de direction relève du conseil d'administration par l'intermédiaire du président et chef de la direction.

Processus de gouvernance et mécanismes de contrôle clés

Hydro Ottawa a mis en place plusieurs processus de gouvernance et mécanismes de contrôle clés pour aider le conseil d'administration et l'équipe de direction à exercer leurs fonctions de surveillance.

Gestion du risque : Un vaste système de gestion du risque à l'échelle de la Société a été mis en place pour effectuer un suivi des mesures indicatives et prédictives du risque. L'évaluation du risque figure dans l'information présentée régulièrement au conseil d'administration dans tous les secteurs d'activité de la Société.

Vérification interne : Hydro Ottawa s'est dotée d'un programme de vérification interne rigoureux pour vérifier les mécanismes de contrôle et maximiser son efficacité et son efficience. Plusieurs fonctions et processus administratifs font l'objet d'une vérification chaque année en fonction d'un plan de vérification dûment approuvé par le conseil d'administration. Le recours à des vérificateurs d'expérience internes et externes assure rigueur et objectivité.

Planification de la continuité des activités : Des plans d'action sont en place pour assurer la continuité des activités essentielles en cas d'urgence majeure, notamment de pandémie, et reprendre le plus rapidement possible les activités habituelles le cas échéant. Ces plans prévoient des stratégies détaillées pour la réaffectation des ressources aux processus essentiels ainsi que des accords d'approvisionnement redondants avec des fournisseurs externes essentiels.

Nomination des membres des conseils d'administration

La structure de gouvernance de la Société (Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.) et de ses filiales (Hydro Ottawa limitée et Énergie Ottawa inc.) comprend deux conseils d'administration – le conseil de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. et celui d'Hydro Ottawa limitée.

Conformément aux modalités de la déclaration de l'actionnaire, la Ville d'Ottawa nomme tous les membres des conseils d'administration, à l'exception du président et chef de la direction. À cette fin, la Ville examine le dossier des candidats recommandés par le Comité de nomination des membres du conseil d'administration de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc., mais elle n'est pas tenue de les retenir. Le Comité de nomination fait appel à des consultants externes pour trouver des candidats aptes à siéger comme administrateurs.

Comme le prévoit la déclaration de l'actionnaire, tous les candidats doivent répondre à certaines exigences, notamment faire preuve d'une intégrité manifeste et respecter des normes éthiques élevées, posséder une expérience et une expertise professionnelles pertinentes et bien comprendre le rôle d'Hydro Ottawa tant en qualité de fournisseur de services pour les abonnés locaux que d'atout pour les contribuables.

En outre, le processus de nomination et de sélection est conçu de sorte que le conseil compte toujours un ou plusieurs administrateurs possédant les compétences essentielles suivantes : solide bagage en affaires, notamment l'expérience d'un environnement commercial concurrentiel et de la planification stratégique; solide bagage en finances, notamment un titre de compétence professionnelle et une expérience du financement dans les secteurs public ou privé; expérience du secteur industriel dans les domaines d'activité des filiales; expérience au sein d'un conseil d'administration; et expérience des fusions et acquisitions.

Comités

Les comités ci-après aident les conseils d'administration à s'acquitter de leurs tâches. Ils se réunissent régulièrement et font part des résultats de leurs discussions à leur conseil d'administration respectif.

SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE D'HYDRO OTTAWA INC.

Comité de vérification : Le Comité de vérification examine les états financiers, les pratiques et conventions comptables, les processus de vérification ainsi que les résultats des vérifications internes et externes et les questions connexes. En outre, il surveille la gestion du risque financier et évalue les contrôles internes. En 2009, le Comité de vérification de la Société et celui d'Hydro Ottawa limitée ont fusionné pour optimiser les activités de surveillance. Des représentants du conseil d'administration d'Hydro Ottawa limitée siègent au Comité de vérification.

Comité de la gouvernance et des ressources de gestion : Le Comité de la gouvernance et des ressources de gestion examine les structures et pratiques de gouvernance de la Société pour s'assurer que le conseil d'administration peut s'acquitter de son mandat. Il se penche sur les ressources de gestion et les pratiques de rémunération afin de s'assurer que les systèmes voulus sont en place pour attirer, maintenir en poste et motiver des gestionnaires compétents. En outre, le Comité examine et évalue le rendement du président et chef de la direction, surveille le processus d'évaluation du conseil et s'assure de la conformité aux codes de conduite. Des représentants du conseil d'administration d'Hydro Ottawa limitée siègent au Comité de la gouvernance et des ressources de gestion.

Comité d'examen des investissements : Le Comité d'examen des investissements, créé en avril 2010 par le conseil d'administration, aide la direction et le conseil d'administration à examiner les possibilités de développement commercial, d'acquisition et d'investissement et à en tirer parti. Dans l'exercice de ces fonctions, le Comité s'assure que les possibilités concordent avec les plans stratégiques et les lignes directrices en matière d'investissement, la maximisation de la valeur pour l'actionnaire et la gestion du risque.

Comité de nomination : Avec l'aide de consultants externes, le Comité de nomination recherche des personnes aptes à siéger comme administrateurs et évalue leur candidature. Il formule des recommandations à l'actionnaire (représenté par le conseil municipal d'Ottawa) concernant la nomination des administrateurs.

Participation aux réunions des conseils d'administration et des comités

Les tableaux ci-après font état de la participation des membres aux réunions des conseils d'administration et des comités.

SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE D'HYDRO OTTAWA INC.

| ADMINISTRATEUR | RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION | RÉUNIONS DES COMITÉS |
|--|---|-------------------------|
| Pierre Richard (président du conseil) | 6/6 | 17/17 |
| Bryce Conrad (président et chef de la direction) | 6/6 | S.O. |
| Patrick Dion* | 3/3 | 2/2 |
| Jim Durrell** | 3/3 | 3/4 |
| Shawn Gibbons* | 3/3 | 2/2 |
| Manon Harvey | 6/6 | 10/10 |
| Peter Hume | 5/6 | 1/1 |
| John Kelly* | 2/3 | 1/2 |
| Douglas McLarty** | 3/3 | 1/2 |
| Maria McRae | 5/6 | 1/1 |
| Ford Ralph | 5/6 | 10/11 |
| Jim Watson | 4/6 | 7/7 |
| Ken Wigglesworth | 6/6 | 10/10 |
| Carole Workman** | 3/3 | 2/2 |

HYDRO OTTAWA LIMITÉE

| ADMINISTRATEUR | RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION | RÉUNIONS DES COMITÉS |
|--|---|-------------------------|
| Pierre Richard (président du conseil) | 6/6 | S.O. |
| George Anderson | 5/6 | 3/4 |
| Bryce Conrad (président et chef de la direction) | 6/6 | S.O. |
| Manon Harvey | 6/6 | S.O. |
| O. Allan Kupcis* | 3/3 | 3/3 |
| Bob Monette | 4/6 | S.O. |
| Phil Murray** | 3/3 | 2/2 |
| Zaina Sovani** | 3/3 | 1/2 |
| Duncan Watt* | 3/3 | 2/3 |

* Membres qui ont quitté le conseil en juin 2012.

** Membres qui sont entrés au conseil en juillet 2012.

Membres des conseils d'administration

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.*



Pierre Richard
 (président), c.r.



Bryce Conrad



Jim Durrell



Manon Harvey



Peter Hume
 conseiller municipal



Douglas McLarty



Maria McRae,
 conseillère municipale



Ford Ralph



Le maire Jim Watson



Ken Wigglesworth



Carole Workman

Hydro Ottawa limitée*



Pierre Richard
 (président), c.r.



George Anderson



Bryce Conrad



Manon Harvey



Bob Monette
 conseiller municipal



Phil Murray



Zaina Sovani

* En date du 31 décembre 2012

Nota : Patrick Dion, Shawn Gibbons et John Kelly ont siégé au conseil d'administration de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. du 1^{er} janvier au 30 juin 2012. O. Allan Kupcis et Duncan Watt ont siégé au conseil d'administration d'Hydro Ottawa limitée pendant la même période. La Société et les membres des conseils d'administration tiennent à souligner le dévouement dont ils ont fait preuve dans l'exercice de leurs fonctions.

Définitions

Industrie de l'électricité

CEO La Commission de l'énergie de l'Ontario régleme dans l'intérêt public les industries provinciales de l'électricité et du gaz naturel.

Compteurs intelligents Les compteurs intelligents recueillent et stockent les données sur la quantité d'électricité consommée et les périodes où les clients l'utilisent aux fins de la facturation en fonction de la période de consommation.

OEO L'Office de l'électricité de l'Ontario doit s'assurer que la province dispose d'un approvisionnement en électricité adéquat à long terme. Il crée et met en œuvre des programmes d'économie d'énergie et de gestion de la demande, veille à la pertinence des investissements dans la nouvelle infrastructure d'approvisionnement, planifie le réseau d'électricité à long terme et facilite le déploiement d'un réseau plus durable et concurrentiel.

SGSDC Le système de gestion et de stockage des données des compteurs prend en charge les données sur la consommation provenant des compteurs intelligents, ce qui permet d'établir la facturation en fonction de la période de consommation dans le cadre de l'initiative ontarienne des compteurs intelligents.

SIERE La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité est chargée de l'exploitation courante du réseau ontarien. Elle gère le marché de gros de l'électricité en établissant les prévisions de la demande et en assurant un approvisionnement adéquat pour y répondre.

Tarification en fonction de la période de consommation En vertu de la tarification en fonction de la période de consommation, le tarif est plus élevé pendant les périodes de pointe que le reste du temps.

Systemes et processus internes

SCADA Le système de contrôle et d'acquisition des données regroupe un ensemble de systèmes de mesure et de contrôle à grande échelle permettant de surveiller la production d'électricité et les processus de distribution.

SGP Le Système de gestion des pannes, lorsqu'il est intégré au SIG (voir ci-après), permet d'obtenir une carte informatisée du réseau de distribution d'électricité pour faciliter la planification et les interventions en cas de panne.

SIG Le système d'information géographique saisit, stocke, analyse et affiche l'information à référence géographique.

Rapports financiers

CNC Le Conseil des normes comptables du Canada est un organisme indépendant qui a le pouvoir d'élaborer et d'établir des normes et des guides d'application régissant la comptabilité et la présentation de l'information financière au pays.

ICCA L'Institut canadien des comptables agréés représente la profession de comptable agréé à l'échelle nationale. Il appuie l'établissement des normes de comptabilité, de vérification et de certification pour les secteurs privé et public ainsi que pour les organismes sans but lucratif. En outre, l'ICCA publie des recommandations sur le contrôle et la gouvernance.

IFRS Les Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards – IFRS) regroupent les normes et les interprétations adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB). À partir de l'exercice commençant le 1^{er} janvier 2015, Hydro Ottawa sera tenue de présenter l'information financière conformément aux IFRS au lieu des PCGR du Canada prébasculément (voir ci-après).

PCGR du Canada prébasculément

Les Principes comptables généralement reconnus du Canada prébasculément regroupent les principes, les normes et les procédures comptables que les entreprises doivent respecter dans la préparation de leurs états financiers jusqu'à l'introduction des IFRS.

Bénéfice Le bénéfice d'une entreprise peut être mesuré de différentes façons. La valeur utilisée le plus souvent est celle du bénéfice net, mais d'autres mesures, par exemple le BAIIA, peuvent être utiles pour évaluer la capacité d'une entreprise à emprunter et à prendre de l'expansion.

BAII Le bénéfice avant intérêts et impôts équivaut au BAIIA après déduction de l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels.

BAIIA Le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements est une mesure de la santé financière d'une entreprise qui aide à montrer les fonds qu'elle génère pour s'acquitter de ses obligations (par exemple les intérêts sur les emprunts et les impôts) et financer sa croissance (grâce à l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels).

Bénéfice net Le bénéfice net représente le résultat net (ou profit) de l'entreprise. Il s'agit de l'excédent du total des produits et des gains d'une période sur le total des charges et des pertes pour la période visée.

Provenance et utilisation de l'encaisse

Financement Les activités de financement entraînent des changements dans la valeur et la composition des capitaux propres et des emprunts de la Société. L'émission d'obligations à long terme représente une importante source de fonds découlant des activités de financement.

Fonctionnement Les activités de fonctionnement donnent principalement la mesure de la capacité d'Hydro Ottawa à générer des rentrées de fonds grâce à ses activités de base plutôt que de sa capacité à mobiliser des capitaux ou à acquérir des actifs.

Investissement (immobilisations) Les activités d'investissement d'Hydro Ottawa se rapportent à l'acquisition ou à la vente d'immobilisations (actifs qui figurent au bilan et dont la vie utile est supérieure à une année). Il peut s'agir d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels.

Ratios

Les gestionnaires et les analystes utilisent différents ratios pour évaluer la santé financière de l'entreprise.

Ratio d'endettement Le ratio d'endettement indique la dette à long terme d'une entreprise en proportion de ses capitaux disponibles. Grâce à ce ratio, les investisseurs peuvent chiffrer le levier financier utilisé par une entreprise et le comparer avec celui d'autres entreprises pour analyser son exposition au risque.

Ratio du fonds de roulement Le ratio du fonds de roulement permet de comparer la facilité d'accès de l'entreprise à des fonds (trésorerie, débiteurs, stocks et autres actifs qui peuvent facilement être convertis en liquidités) avec son passif à court terme (dette bancaire, créditeurs, etc.).



Société de portefeuille
Hydro Ottawa inc.

3025, chemin Albion Nord
Case postale 8700
Ottawa (Ontario) K1G 3S4
Tél. : (613) 738-5499
Télec. : (613) 738-6402
www.hydroottawa.com